

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA...	\$6.00
ÉTATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$8.00
MONTREAL ET BANLIEUE...	\$10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA...	\$2.00
ÉTATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

France et Canada

Nous publions aujourd'hui une nouvelle lettre de M. Joseph Denais. A cette lettre, le directeur du Devoir a cru devoir répondre par les observations suivantes :

Cher Monsieur Denais,

Je viens de recevoir votre troisième lettre, du 3 juin, si intéressante par les détails que vous y donnez sur la situation économique de la France, au regard des conditions financières de la paix.

Maintenant, si vous désirez aussi vivement que moi la poursuite de nos relations dans le journal, en vue d'un fructueux échange d'idées et d'impressions entre la France catholique et nous, permettez-moi de vous prier de réduire au minimum l'expression des rancunes contre l'Allemagne, quelque justifiées qu'elles vous paraissent.

A la distance où nous sommes, et voyant mieux que vous encore le danger dont le monde est menacé par suite du rapprochement entre l'Angleterre impérialiste et les États-Unis, — si ce rapprochement s'opère, c'est là le véritable gain de l'Angleterre dans la guerre, — nous trouvons fort inopportun que les autres nations du monde, la France en particulier, s'éternisent dans leurs rancunes contre l'Allemagne.

Pour le passé, personne ne peut nous enlever de l'esprit que si l'Allemagne a été, à l'égard de la France, la provocatrice immédiate du conflit, la tortueuse politique anglaise et les visées panslavistes de la Russie ont préparé la guerre mondiale tout autant que les ambitions dominatrices de l'Allemagne du Nord. Si ce jugement est bien fondé, il s'ensuit que les premières responsabilités de la guerre sont fort partagées et que la France, en se laissant aveuglément entraîner dans l'orbite de la politique anglo-russe (inaugurée par Edouard VII après la victoire du Japon sur la Russie), porte, elle aussi, sa part de responsabilités. En conséquence, il nous semble que la question des réparations, qu'elle soit envisagée du point de vue de l'équité ou de l'équilibre économique, devrait être traitée sur une base internationale plutôt que d'après les données ordinaires du droit des vainqueurs sur les vaincus. N'est-ce pas l'un de vos hommes d'Etat qui a suggéré une solution de ce genre? Les Anglais et les Américains ont réussi à la faire échouer. Leur motif est facile à comprendre: cette solution eût permis le rétablissement rapide de l'équilibre économique de tous les pays de l'Europe continentale. La solution adoptée va entretenir entre la France, l'Allemagne et la Russie des tiraillements et des disputes interminables et les faire toutes trois, ainsi que les nations de moindre importance, les clientes obligées de la finance anglo-américaine. C'est une double victoire pour le trust anglo-saxon.

En ce qui touche aux crimes de guerre, sans vouloir rien atténuer des abus dont les Allemands se sont rendus coupables, nous ne pouvons oublier les dévastations et les actes de cruauté commis par les Russes en Galicie; non plus que les crimes de même nature commis par les Français ou les Anglais dans les guerres du passé. Rappelez-vous les ravages exercés par Turén dans le Palatinat, la conduite des armées de Soult et de Masséna en Espagne, les effroyables répressions exercées par les Anglais en Afrique-Sud, en Égypte, aux Indes, en Irlande et chez nous. Les armées de toutes les nations soi-disant chrétiennes ont, à tour de rôle, fait preuve de cruauté et de barbarie. Nous comprenons que la France, encore toute pantelante des souffrances endurées, au cours de la dernière guerre, ne soit guère disposée, à l'heure actuelle, à pardonner à ses ennemis et à porter sur ces questions un froid jugement d'ensemble. Mais tout de même, au regard de la situation très grave qui s'annonce, il nous paraît de la plus haute importance qu'une politique d'avenir ne repose pas principalement sur les souvenirs et les impressions trop vives de la guerre.

Enfin, quant aux affaires religieuses de France, soyez certain que la "perfidie allemande" — dont vous parlez dans l'une de vos lettres — n'a eu aucun effet quelconque sur la formation de l'opinion canadienne. Ce ne sont pas les Allemands qui ont voté les lois laïques, sectaires et anticatholiques de France; ce ne sont pas les Allemands qui ont rompu le Concordat et fait main-basse sur les propriétés religieuses en France; ce ne sont pas les Allemands qui ont entravé systématiquement le recrutement du clergé français et son libre développement; ce ne sont pas les Allemands non plus qui nous ont fait connaître le progrès de cette triste politique. Il serait préférable, à mon avis, de vous en tenir à un juste et loyal exposé des faits et des situations, ainsi que vous savez si bien le faire, et de nous faire connaître les mesures prises par les catholiques de France pour combattre le mal et améliorer leur situation.

En résumé, ce qui nous intéresse, c'est de savoir ce que les Français pensent, disent et font par eux-mêmes et pour eux-mêmes, sans égard à leurs griefs particuliers contre les Allemands. C'est aussi de connaître ce qu'ils apprennent à comprendre de la situation générale du monde et particulièrement des menées de l'impérialisme anglo-saxon.

Veillez agréer, cher Monsieur Denais, l'expression de mes sentiments de sincère et constante amitié.

Henri BOURASSA.

Billet du soir

Villégiature

Monsieur — Joséphine, c'est entendu; puisque notre beau climat moderne nous donne la rafraîchissante illusion d'une étuve, fais tes paquets. Tu pars demain pour le Nord avec les enfants.

Joséphine — Tu sais bien que la montagne n'horripile et que je ne puis sentir la mer.

— Dis donc que c'est ma mère que tu as en grippe et non la montagne. Dis-le donc.

— Téléphore, je veux aller à la mer et chez ma mère. La montagne me donne des étourdissements et me casse les jambes. J'ai été élevée sur le bord de l'eau. Ce n'est que là que je suis à mon aise et que je me remets des fatigues de l'année. Les enfants sont aussi de mon sentiment. Si tu l'obtiens à nous imposer les goûts, nous resterons ici, c'est bien simple. Tu entends?

— Mère égoïste, par obstination tu sacrifierais volontiers les vacances des mioches. Voilà la femme d'aujourd'hui, l'élite sans cervelle, perruche sans cœur, courtisée de cinéma et liseuse de romans!

— Je pourrais te rétorquer que tu me contraries dans l'espoir de me pousser à un refus. De cette manière tu auras le beau rôle et tu auras plus d'argent à dépenser. Je reconnais bien là les hommes d'aujourd'hui. Mais je romprai tes intrigues, dussé-je en être malade. Soit, j'irai dans ton Nord assommant, royaume des nouilleux et père des rhumes de cerveau.

— Docile martyre, je n'accepte pas ton sacrifice. Je le vois venir.

— Tu sautes sur l'occasion de poser à la victime devant le monde, et je prévois les jolies scènes que tu feras à maman. Non, ma chère, puisqu'il en est ainsi, libre à toi d'aller chez ta mère et à la mer. Je n'y mets plus obstacle.

— La cause de ton aversion pour la mer, c'est la belle-mère. Je le sais. L'une et l'autre sont perfides, mais je dois reconnaître que la mer est parfois agréable à regarder, tandis que...

— Insolent!

— Ma chère...

— Bourreau, sois content. Tu me privas du plaisir d'aller chez toi, dans ton Nord, eh bien, nous restons. Nous achèverons de rôti ici, en faisant plus ample provision de microbes montrealais.

— Joséphine, à force de te mettre en colère et de dissimuler, tu finiras par te dégoûter. Regarde, cette grande ride précoce sur le front. Tu perdras ta beauté et il ne te restera que l'esprit.

— C'est toujours plus que tu n'as jamais eu.

— Tiens, une idée. Faisons un compromis. Tu iras dans un pays où il y a à la fois la montagne et la mer, la Gaspésie, par exemple. Veux-tu? Ce sera la montagne, sans ta belle-mère, et la mer sans la mienne. Le changement sera tellement heureux, tu verras, que je finirai par aimer l'eau et que tu en viendras à raffoler de la montagne.

— Mon Dieu, pourquoi ne suis-je pas née féministe?

— Mais, c'est ça du féminisme, tu en fais du féminisme, ma chère.

— Et dire que toutes les femmes n'en font pas...

BRUTUS.

Lettre de France

La situation économique et financière

Paris, 3 juin 1921.

La dette espérée s'est produite dans le domaine international: il semble que l'Allemagne renferme certains hommes — en particulier le chef du gouvernement (M. Wirth) et certains de ses collaborateurs — qui comprennent la nécessité de ne pas heurter de front les Alliés et de remplir les obligations imposées au Reich, non dans un esprit de vengeance, mais dans une pensée de réparation. La France en particulier a besoin que ces réparations lui soient accordées, parce qu'elle a porté le poids principal de la guerre et qu'elle ne s'est pas enrichie déjà, comme l'Angleterre, en supprimant la flotte allemande et en occupant son empire colonial.

Vous me permettez de m'étendre un peu sur la situation économique et financière de la France, laquelle est très certainement mal connue au dehors, mal appréciée même par des amis sincères comme sont les lecteurs du Devoir.

Avant la guerre, nous avions une situation très saine. Notre dette, certes, paraissait considérable, puisqu'elle s'élevait à une trentaine de milliards (de francs), mais elle n'excédait pas les 10 p.c. de la fortune totale du pays. Aujourd'hui, nous sommes chargés de 400 milliards au moins pour une fortune totale qui ne dépasse pas 600 milliards. J'enonce ces chiffres sans leur apporter le correctif qu'appelle la dépréciation de notre monnaie fiduciaire. Pour être tout à fait dans la vérité mathématique, je devrais ramener la fortune actuelle de la France à 250 milliards — ou, si vous le voulez, à 50 milliards de dollars — et son passif s'élèverait sensiblement inférieur à ce chiffre, parce qu'il comporte des remboursements dont le montant ne sera pas atténué par l'amélioration de notre change.

Ainsi, nous sommes dans la situation d'un particulier qui aurait hypothéqué ses biens jusqu'à la limite extrême de leur valeur. Les dépenses de la guerre, les pensions militaires et civiles, la reconstitution des régions dévastées par l'ennemi, les pertes subies du fait de débiteurs tels que la Russie, les dettes contractées envers des alliés et des amis, comme la Grande-Bretagne et la Russie, constituent les éléments de cette formidable aggravation de nos charges.

Qu'un pays, même riche et laborieux, puisse supporter un tel poids, personne n'oserait le prétendre. Qu'il le doive alors qu'il a été le champion de la liberté du monde et que les dépenses engagées par lui l'ont été dans un intérêt qui n'était pas étroitement personnel, la justice répond négativement.

Donc nous sommes fondés à réclamer que les auteurs de notre crise en supportant du moins pour partie les conséquences fâcheuses. Nous sommes fondés à exiger de l'Allemagne qu'elle acquitte les dépenses que son agression d'abord, la manière sauvage dont elle a conduit la guerre ensuite, nous ont commandées. Le principe de la dette allemande d'ailleurs est proclamé par la Conférence de la paix et inscrit dans le traité de Versailles. Mais il a subi des larmes d'atténuation: la France, comme ses alliés l'ont fait, a renoncé au remboursement des dépenses de guerre, programme dit et s'est bornée à réclamer que les dépenses résultant de la guerre — pensions et allocations, reconstitution des régions dévastées — fussent mises à la charge de l'Allemagne. Or, ces dépenses si elles étaient acquittées aujourd'hui en monnaie d'or, représenteraient environ 130 à 140 milliards. Nous en avons, depuis l'armistice, payé une part — environ 25 milliards (60 milliards de francs-papier) nous pourrions donc réclamer d'après la formule transactionnelle du traité de Versailles, 110 milliards, ou 115, qu'il nous faudra verser à nos créanciers, pour éteindre les quelque 250 milliards dont nous sommes redevables en faveur des sinistrés, des blessés, des veuves et des orphelins de la guerre.

Cette somme nous est indispensable, parce que nous ne pouvons pas continuer de supporter sur nos ressources nationales, un fardeau non seulement égal à l'intégralité du revenu nominal de la nation, soit, au cours, 70 à 75 milliards de francs-papier.

La France n'a pas refusé de fournir l'effort le plus large. Bien qu'elle ait été ravagée et qu'un huitième de son sol, occupé par l'ennemi, ait été systématiquement dévasté, elle a répondu à l'appel du gouvernement avec une incontestable générosité, puisque le rendement des impôts dépasse 20 milliards, soit le quadruple d'avant-guerre (alors que le franc-papier n'est déprécié que de deux fois et quart). Le contribuable supporte en fait et en monnaie-or, une surcharge de 50%. Malgré la multiplicité de nos impôts indirects, nous avons accepté le renforcement de nos impôts directs jusqu'à prélever 50 p.c. du montant des revenus des grosses fortunes. Que nous puissions faire davantage, c'est tout à fait improbable, d'autant plus que les impôts se calculent en francs-papier au cours le plus défavorable, tandis que l'évaluation progressive de notre charge tend à raréfier la valeur nominale de la monnaie.

Depuis l'armistice, l'Allemagne ne versant à peu près rien, nous avons consenti, sur fonds d'emprunt, tous les sacrifices nécessaires. De ce chef, il a été mis à la dis-

position de l'Etat environ 5 milliards de dollars, à un taux qui n'excède pas 6 p.c. net.

Nous déclarons franchement qu'il nous est impossible de continuer un tel effort, et que le concours de remboursements effectués de la part de l'Allemagne nous devient indispensable.

La Commission des Réparations, où la France ne dispose que d'une voix sur cinq, a consenti à l'Allemagne un rabais formidable — d'environ 50 p.c. — sur sa dette déjà limitée par le traité de Versailles. La part de la France a été réduite à 68 milliards de marks-or, ou 84 milliards de francs, ou 16 milliards de dollars.

Si cette somme nous était versée immédiatement, elle permettrait le rétablissement de notre situation financière, parce que, équivalant à environ 187 milliards de francs-papier, elle nous permettrait de rembourser notre dette jusqu'à concurrence de cette somme. Mais il ne s'agit là que d'une vue théorique, d'abord parce qu'il ne peut être versé une telle somme, ensuite parce que l'Allemagne reçoit tous les décrets nécessaires pour s'acquitter de quarante années ou davantage. Or, dans la mesure où notre change se rapprochera du pair, les règlements allemands nous seront de moins en moins profitables, puisque nos dettes, contractées au temps où le franc-papier valait le moins cher, seront remboursées à un taux plus avantageux pour le prêteur. Dans la mesure où le prêteur est français, le pays n'y perd pas; mais les finances publiques pourront se trouver quelque peu embarrassées.

On fera évidemment cette objection qu'il est impossible, même à des adversaires implacables, d'exiger de l'Allemagne plus qu'elle ne saurait fournir. Je laisse de côté les arguments moraux qui commandent de ruiner au besoin un coupable, si sa ruine est nécessaire pour qu'il acquitte ses dettes et répare le dommage causé. Je prends seulement les faits et je dis que l'Allemagne est traitée avec une extrême bienveillance.

Ne parlons pas de ces années qui se sont écoulées depuis l'armistice et pendant lesquelles le contribuable allemand a supporté des charges beaucoup moins lourdes que le contribuable français, anglais ou italien. Ne tirons pas un argument trop rapide de ce que l'Allemagne atteste, par la mine fleurie de ses habitants, par le confort de la vie que mène le plus grand nombre, et par les dividendes formidables de ses entreprises industrielles, le renouveau de sa puissance économique et la situation favorable de sa puissance financière.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

La dépréciation du cours du mark ne signifie rien, parce que l'Allemagne, n'ayant pas de dette extérieure, ne s'appauvrit pas de cette façon. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien. Elle ne paie rien, elle ne perd rien.

Le Tiers-Ordre et l'Action Sociale

PAR Mgr L.-A. PAQUET

Nous sommes contraints de ne donner que des analyses, forcément très brèves, de la quasi-totalité des discours et études du congrès du Tiers-Ordre. Le défaut d'espace nous impose ces limites. Nous nous réservons cependant — dans la mesure où les circonstances le permettront — de compléter par de plus amples publications ce premier compte-rendu. Et nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui même le texte du rapport de Mgr L.-A. Paquet sur le Tiers-Ordre et l'Action sociale:

L'ACTION SOCIALE DU TIERS-ORDRE

Deux préoccupations souveraines, inséparables l'une de l'autre, hantent l'esprit de notre Très Saint Père le Pape: la restauration chrétienne des Etats, et la pacification sociale.

Benoît XV ne laisse échapper aucune occasion de rappeler au monde les grands principes sur lesquels repose l'ordre politique chrétien, et les lois essentielles qui doivent régir la vie publique des hommes d'influence et de gouvernement. Il ne perd, non plus, aucune occasion de mettre en lumière la dignité de l'économie chrétienne du travail, de définir les justes conditions, et de montrer du doigt l'abîme où les haines et les luttes de classes mènent fatalement la société.

Ses premières encycliques, le Successeur de Pie X déroulaient sous nos yeux son programme de rechristianisation et de paix. Il y est revenu, fréquemment, persévérant. Dans ces derniers mois, plusieurs anniversaires religieux ont provoqué l'intervention de sa parole auguste: entre autres, le cinquantenaire du patronage de saint Joseph, la présentation annuelle des vœux du Sacré Collège, le Vile Centenaire de la fondation du Tiers-Ordre franciscain. En ces circonstances diverses, la voix du Pape s'est faite grave et pressante. Elle a pris les accents les plus persuasifs. Elle s'est employée avec toute l'ardeur du plus pur zèle apostolique, à susciter dans le monde social des résolutions, des initiatives et des dévouements qui, par une diffusion plus large et une profession plus ouverte de l'esprit chrétien, préviennent ou apaisent les formidables conflits dont la so-

ciété contemporaine est le théâtre. Ce congrès solennel auquel nous assistons, et qui n'est que la section canadienne d'une organisation mondiale, aussi universelle par ses éléments et par sa portée que l'œuvre franciscaine elle-même, nous invite à méditer soigneusement les enseignements sociaux de Benoît XV, à étudier et à commenter tout particulièrement les doctrines que renferme le précieux document adressé par ce pontife à l'épiscopat catholique concernant la célébration du Vile Centenaire du Tiers-Ordre de saint François d'Assise.

Nous voudrions, pour notre part, essayer de bien faire connaître à nos compatriotes, et de leur faire apprécier davantage les fruits de l'action sociale, très vaste et très bienfaisante, que les tertuliers de saint François ont exercée dans le passé, qu'ils peuvent et doivent exercer de nos jours en accord avec la pensée et les desirs du Saint Siège. Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

ACTION GENERALE

Parlant de l'apostolat de saint François d'Assise, Benoît XV s'exprime en ces termes: "Il se mit à réformer la vie individuelle et familiale de ses disciples en les formant à la pratique des vertus chrétiennes avec une telle ardeur qu'on eût pu croire que c'était là tout son programme. Mais il ne songea point qu'il dût se borner là: la conversion individuelle n'était qu'un instrument dont il se servit pour révéler au sein de la société l'amour de la sagesse chrétienne (Ecce cités.)"

On a là l'objectif général de l'action sociale catholique des Tertiaires.

Le Tiers-Ordre est, pour les personnes qui vivent dans le monde, une école de perfection. Le génie de l'illustre patriarche séraphique a ainsi trouvé le moyen de concilier les avantages de la vie religieuse avec les exigences de la vie séculière. Il a élevé dans les âmes ouvertes à toutes les séductions terrestres, par une règle très sage et très opportune, un rempart de sécurité.

Les Tertiaires, fidèles à cette ré-

carrière publique a déjà démontré qu'il est homme de bon sens et d'esprit droit. Il a eu de fort remarquables prédécesseurs, au poste qu'il occupe désormais. Lui-même, dit-il, après avoir ambitionné cette situation élevée, tremble à l'idée qu'il devra maintenant y administrer la justice et y interpréter le droit. C'est qu'il sait quelles difficultés l'attendent, quel travail il devra y accomplir.

L'aventure haïtienne

L'impérialisme américain attire depuis quelques années des méventures graves aux gouvernements de Washington. Ce qui s'est passé dans la république noire d'Haïti et dans celle de Saint-Domingue, en ces derniers temps, n'est pas pour accroître le prestige du drapeau américain. Une revue de New-York, la New Republic, écrit à ce sujet, dans une de ses dernières livraisons: "Il n'y a rien, dans les annales les plus cruelles de l'impérialisme, qui dépasse la dureté des désordres de nos troupes à Haïti, selon les accusations qu'ont portées directement des gens responsables, et qui n'ont pas été contredites."

Depuis 1915, à Haïti, le drapeau américain a été roulé dans la boue. Sous notre drapeau et en son nom, il y a eu de flagrants attentats contre les droits les plus élémentaires de l'homme et contre les principes politiques les plus simples. Il est temps que les Américains s'en aperçoivent, aident à corriger les abus commis à Haïti, et y inaugurent un régime civil (à la place du régime militaire). Toutes les églises de la chrétienté y auraient une grosse besogne à accomplir. De même aussi les antimpérialistes intelligents..."

Le divorce

Une association sérieuse vient de faire un relevé du nombre des divorces aux États-Unis. Les statistiques qu'elle a compilées démontrent que, dans trente-deux États de la république voisine, le divorce est plus répandu que jamais. Les divorces sont proportionnellement plus nombreux qu'au Japon, pays de religion et de mœurs païennes. Pour chaque groupe de population de 100,000 dans l'Etat du Nevada, il y a eu en 1916, plus de 650 divorces, 413 au Montana, 358 en Arizona, 230 en Californie, 227 dans le New-Hampshire, 176 dans le Rhode Island, 153 dans le Vermont, 130 dans le Connecticut, 112 dans le Maine, et, dans l'Etat de New-York, 44. La proportion des divorces relativement aux mariages est de 10 pour 15 mariages dans le Nevada, pour 64 mariages dans le New-Hampshire, pour 91 mariages dans le Rhode Island.

"Les juges, les avocats, les sociologues et les pasteurs des cultes sont frappés de consternation devant ces chiffres authentiques", dit l'American. Cela se comprend.

Le choix de M. Taft

L'accession de cet ancien président des États-Unis au poste de chef du tribunal suprême des États-Unis n'a rien qui doive surprendre. M. Taft est surtout un juriste. Il a à maintes reprises traité de questions constitutionnelles délicates. Le tribunal qu'il présidera désormais a entre autres fonctions principales celle de trancher les points de droit constitutionnel. M. Taft n'a pas été président à la façon de Roosevelt, encore moins de Lincoln; mais il a de grandes qualités intellectuelles, un jugement solide, une connaissance étendue de la constitution de plusieurs pays, ainsi que du droit international; et sa

ciété contemporaine est le théâtre. Ce congrès solennel auquel nous assistons, et qui n'est que la section canadienne d'une organisation mondiale, aussi universelle par ses éléments et par sa portée que l'œuvre franciscaine elle-même, nous invite à méditer soigneusement les enseignements sociaux de Benoît XV, à étudier et à commenter tout particulièrement les doctrines que renferme le précieux document adressé par ce pontife à l'épiscopat catholique concernant la célébration du Vile Centenaire du Tiers-Ordre de saint François d'Assise.

Nous voudrions, pour notre part, essayer de bien faire connaître à nos compatriotes, et de leur faire apprécier davantage les fruits de l'action sociale, très vaste et très bienfaisante, que les tertuliers de saint François ont exercée dans le passé, qu'ils peuvent et doivent exercer de nos jours en accord avec la pensée et les desirs du Saint Siège. Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect historique et doctrinal, et faire voir comment elle sert les intérêts de la société en général, comment elle contribue à la solution des problèmes ouvriers en particulier.

Nous voudrions présenter cette action sous son double aspect

Le Tiers-Ordre et l'Action Sociale

(Suite de la 1ère page.)

goureux adversaires que lui, le peuple n'eût pas d'ami plus dévoué plus fidèle. Grâce aux Tertiaires, les hôpitaux, les orphelins se multipliaient. En France, le Tiers-Ordre combattit énergiquement, au XVI^e siècle, pour l'indépendance nationale. (Plusieurs prétendent que la grande héroïne qui par ses vertus viriles et un dessein tout particulier de la Providence, sauva sa patrie de l'invasion étrangère, et que l'Eglise vint de canoniser, sainte Jeanne d'Arc, appartenait au Tiers-Ordre. Les Tertiaires répandus sur le sol de France lui facilitèrent sûrement l'accomplissement de sa mission.) Et, au XVI^e siècle, pour la défense de l'Eglise: sous Louis XIV, il soutint une lutte plus difficile encore, par il lui fallait faire face à quatre ennemis redoutables: le gallicanisme, l'absolutisme royal, le jansénisme et le philosophisme. En Angleterre, sous la conduite de Thomas Morus, il présenta une héroïque résistance aux attaques d'Henri VIII et des Lutheriens.

Toujours de l'admirable spectacle de courage chrétien et d'esprit civique qu'offraient les anciens Tertiaires, le Souverain Pontife Grégoire IX n'hésita pas à leur décerner l'appellation glorieuse d'«*apôtres du Christ*», nouveaux Moïses. (Bulle d'approbation du Tiers-Ordre de saint Dominique, dont les paroles s'appliquent très bien au Tiers-Ordre de saint François. Chavin de Malan, hist. de saint François d'Assise, ch. A.) Et «*cet éloge, déclare Léon XIII était mérité*». Car c'était une grande force pour le bien public que cette association d'hommes guidés par les vertus et les règles de leur fondateur, et qui s'appliquaient de tout leur pouvoir à faire revivre dans l'Etat l'harmonie des moeurs chrétiennes. Souvent, en effet, leur intervention et leurs exemples ont servi à apaiser et même à extirper les rivalités de partis, à arracher les armes des mains des fureux, à supprimer les causes de procès et de dispute, à consoler la misère, à réprimer la luxure qui dévore les fortunes et corrompt les sociétés. Du Tiers-Ordre franciscain sortent comme naturellement, la paix des familles, la tranquillité des Etats, l'intégrité des moeurs, la bienveillance, le bon usage des richesses, la conservation du patriotisme, toutes choses qui constituent les meilleurs gages de bonheur des peuples civilisés; et c'est à François, en grande partie, que l'Europe doit d'être demeurée en possession de ce bien. (Encyclique *Auspicio concessum*, 17 sept. 1882).

Défenseurs de la foi et de leur patrie, vengeurs du droit et de la morale, libérateurs, pacificateurs: tels sont les principaux titres de gloire que les Tertiaires se sont acquis dans le passé, aux yeux de l'Eglise et des nations.

Notre âge, par certains côtés, ressemble singulièrement aux époques médiévales les plus sombres (Léon XIII, *ibid.*). Et le besoin, aujourd'hui, n'est pas moins grand qu'alors, de chrétiens courageux, de troupes laïques fortement disciplinées dont l'action pacifique et bienfaisante, faite de foi, de vaillance, d'abnégation, de dévouement, pénétre jusqu'à la moelle du corps social, et le préserve des pires dangers.

L'un des hommes d'Etat les plus fermes et les plus éclairés du siècle dernier, l'un de nos plus fiers catholiques, l'intéressant Garcia Moreno, président de l'Equateur, écrivait au Tiers-Ordre, la règle de l'humilité François n'est donc pas opposée à ce que notre temps requiert. Elle n'abaisse donc pas les âmes hautes; elle n'amolli donc pas l'acier des caractères bien trempés. Loin de là: elle surélève ces âmes; elle retrempe surabondamment ces caractères; elle ajoute aux richesses natures une force nouvelle, la force même de Dieu.

Mais de Ségur attachait, pour une bonne part, au progrès du Tiers-Ordre le salut de la France. «*C'est, disait-il, un foyer de piété et de ferveur, de dévouement au Saint-Siège et de zèle pour les bonnes oeuvres; c'est une de nos grandes espérances pour l'avenir*». (Le Tiers-Ordre de saint François II^e ed. p. 14).

Aussi Léon XIII affirmait-il que, dans la crise périlleuse où se débat la société actuelle, «*il y a lieu d'espérer beaucoup des institutions franciscaines ramenées à leur état primitif*». (Encycl. citée) Benoît XV vient de reprendre la même pensée, de formuler les mêmes espoirs. Pour lui comme pour ses prédécesseurs, le Tiers-Ordre de par sa nature et par l'esprit de ses règles, semble avoir reçu de Dieu une véritable mission de salut public; et c'est pour cela que, dans ses efforts de restauration chrétienne des nations, le Pape fait un vibrant appel au zèle et à la collaboration des Tertiaires.

ACTION PARTICULIERE

Cet appel du Saint-Père regarde toute l'oeuvre de la régénération sociale. Mais dans cette oeuvre, Benoît XV qui a le sens et le souci de l'actualité vise surtout ce qui, à ce moment, lui cause des anxiétés si vives: la guerre des classes, les démêlés du travail avec le capital, et l'urgente nécessité de résoudre ces questions épineuses contrairement aux doctrines socialistes et d'après les principes chrétiens.

Déjà Léon XIII, dans sa lettre évocatrice des traits et des travaux admirables de saint François, (*Encycl. Auspicio concessum*) avait signalé comme un des plus sages moyens de vaincre le socialisme, la chevalerie du Tiers-Ordre dont les lois excluent l'injustice, l'envie, la violence, qui dispose le riche à l'équité et à la bienveillance, qui incline le pauvre au labeur consciencieux et à l'acceptation sereine de son sort.

Le Pape actuel, dans son encyclique relative au VII^e Centenaire de l'extinction du Tiers-Ordre franciscain, insiste davantage encore, sur l'action pacificatrice propre aux Tertiaires. Il rappelle le fait honorable pour eux, que les premiers membres de cette belle association furent «*des messagers et des apôtres de la paix au milieu des âpres discordes et des guerres civiles de leur temps*»; puis il se

régle spirituelle de ses enfants. Et il aboutit à ce résultat que le Tiers-Ordre, en vertu même de sa constitution, put rendre les plus grands services à la famille humaine tout entière.

Au vrai, qu'y a-t-il de plus admirable que cette fraternité chrétienne dont le Tiers-Ordre, dans tous les pays, est la profession et l'exemple? Qu'y a-t-il, pour des chrétiens, de plus beau et de plus touchant que ce titre de frères qui les groupe comme dans une famille, sous lequel se confondent dans la pratique d'une même règle des hommes de toute origine, de toute culture, et de tout métier?

Qu'y a-t-il de plus puissant contre l'individualisme qui tient l'ouvrier isolé dans son travail, le bourgeois satisfait près de ses coffres, l'employeur étranger aux péripéties de l'existence de ceux qui le servent? Quoi de plus propre à allumer chez les uns la flamme de la sympathie, à éteindre chez les autres la haine envieuse, à susciter par le concours de tous des oeuvres de prévoyance et d'assistance mutuelle à combler le fossé creusé entre riches et pauvres, entre nobles et plébiens, par le préjugé et la convoitise?

La fraternité tend la main à tous les besoins, corrige les supériorités de la nature, aplanit les voies de l'existence.

Elle est la clef d'or qui ouvre aux antagonistes, las de se combattre, les portes de la réconciliation, le temple de la paix.

L'esprit de fraternité développe l'esprit d'association. L'association a toujours été, elle est particulièrement de nos jours l'un des plus forts leviers de l'oeuvre catholique et nationale; elle peut être d'un très précieux secours dans le travail qu'il faut opposer aux influences corrompues de toute part contre l'action sociale de l'Eglise.

C'est la méthode chère aux Tertiaires lesquels ne sont, en effet, eux-mêmes que des frères associés. «*L'esprit d'association, dit Lacordaire, (Vie de saint Dominique, ch. XVI), qui régnait au moyen-âge, et qui est celui du christianisme, favorisait le mouvement du Tiers-Ordre. De même qu'on appartenait à une famille par le sang, à une corporation par le service auquel on s'était voué, à un peuple par le sol, à l'Eglise par le baptême, on voulait appartenir par un dévouement de choix à l'une des glorieuses milices qui servaient Jésus-Christ dans les surs de la parole et de la pénitence. On revêtait les livrées de saint Dominique ou de saint François; on se greffait sur l'un de ces deux troncs, pour vivre de leur sève, tout en conservant encore sa propre nature*».

D'après des auteurs dignes de foi, le Tiers-Ordre franciscain prit une part importante dans l'établissement des célèbres corporations ouvrières d'autrefois. Saint Louis, nous l'avons dit, était tertiaire; son premier ministre, Etienne Boileau, dont le LIVRE DES METIERS porte le nom, l'était également. «*Tous les deux, écrit l'abbé Lefebvre (Organisation et action populaire, p. 51, éd. 62, 1904), de concert avec saint Bonaventure donnèrent aux confréries et corporations le même mode de gouvernement et de fonctionnement qu'au Tiers-Ordre. Or, nous savons ce qu'il faut penser des associations corporatives de l'ancien régime, quels égoïsmes leur ont été décernés par les maîtres de la sociologie catholique, et combien ceux-ci croient désirable qu'on fasse revivre en les adaptant aux besoins actuels, ces institutions «*destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les moeurs des travailleurs*» (Léon XIII, *Encycl. Humanum genus*).*

C'est un fait reconnu (Germain, Ouvrage cité, 30-31), que les Tertiaires contribuèrent, d'une façon effective, à l'organisation des premiers établissements de crédit mutuel, à la fondation de caisses communes qui avaient pour objet de subvenir aux nécessités des classes populaires, de les garantir contre les maladies et les revers, et contre le fléau de l'usure.

Dans l'ère moderne, saluons parmi les membres les plus bienfaisants du Tiers-Ordre l'auteur ou

l'un des cadres, l'association ou l'association de Val-des-Bois, organisés d'après un système corporatif excellent, valurent à cet homme de bien, de la part des chefs de l'Eglise, des louanges si autorisées. M. Harmel a montré et en paroles et en actes, ce que l'esprit généreux de saint François, qui n'est autre que l'esprit même de Notre-Seigneur, peut faire pour l'organisation professionnelle et la pacification sociale. Sous ce régime, patrons et ouvriers forment en quelque sorte un même corps où l'autorité industrielle s'applique à prendre les formes de la paternité, et où cette paternité, exercée dans des sentiments de justice et de bonté, recueille du cœur de ceux qui lui sont soumis, respect, fidélité et reconnaissance.

Quels que soient ses cadres, l'association ou l'association de Val-des-Bois, organisés d'après un système corporatif excellent, valurent à cet homme de bien, de la part des chefs de l'Eglise, des louanges si autorisées. M. Harmel a montré et en paroles et en actes, ce que l'esprit généreux de saint François, qui n'est autre que l'esprit même de Notre-Seigneur, peut faire pour l'organisation professionnelle et la pacification sociale. Sous ce régime, patrons et ouvriers forment en quelque sorte un même corps où l'autorité industrielle s'applique à prendre les formes de la paternité, et où cette paternité, exercée dans des sentiments de justice et de bonté, recueille du cœur de ceux qui lui sont soumis, respect, fidélité et reconnaissance.

Les unions patronales dociles au même esprit, n'ont rien de leur côté de la morgue froide et injuste qu'affichent à l'endroit des travailleurs certaines ligues capitalistes. Le patron tertiaire s'efforce de concilier dans une haute pensée sociale, ses propres avantages avec ceux de ses employés. Et si les circonstances le permettent et l'y invitent, il ne recule pas, loin de là, devant la création de conseils mixtes où puissent se débiter, entre lui-même ou ses représentants et les chefs ouvriers, d'une façon profitable pour les deux partis, les conditions du travail, ce qui notamment regarde le salaire, l'hygiène, la moralité. Ainsi s'affirme, dans une de ses manifestations les plus utiles, le patronage chrétien. (Voir les actes du troisième Congrès du Tiers-Ordre franciscain 1896.—Les Corporations et le Tiers-Ordre, par le R. P. Joseph F. M. C.)

CONCLUSION

Des remarques que nous venons de faire, on nous permettra d'inférer cette proposition, très évidente, pour nous, que le Tiers-Ordre séculier de saint François occupe une place considérable, pour ne pas dire prédominante, parmi les nombreux facteurs d'où dépend le succès de l'action sociale catholique.

Quelles conséquences pratiques tirer de là?

Il y en a plusieurs.

La première regarde le recrutement des Tertiaires, qu'il est important d'activer par tous les moyens possibles. C'est ce que Benoît XV, à bon droit demande, lorsqu'il dit: «*Encycl. Sacra prope diem*». Il est à souhaiter que chaque ville, en chaque bourg même et en chaque village, le Tiers-Ordre compte désormais un groupe suffisant de membres, non point de ces adhérents inactifs et satisfaits de leur titre de Tertiaires, mais bien de ceux qui se dépensent avec zèle pour leur salut et le salut de leurs frères. Pourquoi même les diverses associations catholiques qui se multiplient partout, associations de jeunesse, ouvrières, féminines, ne s'affiliaient-elles pas au Tiers-Ordre, afin de continuer à travailler à la gloire de Jésus-Christ et au triomphe de l'Eglise avec le même zèle que François pour la paix et la charité?

Une seconde conséquence consiste dans l'étude attentive, raisonnée, des principes et des problèmes sociaux, qui s'impose aux Tertiaires.

C'est pas faire dévier la règle franciscaine que de créer au sein des fraternités, des cercles d'études sociales, et de diriger le travail des membres par des leçons et des conférences appropriées. Il y a, dans ce seul domaine de l'action catholique, tant de choses que les patrons chrétiens doivent savoir, que les ouvriers chrétiens peuvent apprendre, que tous les Tertiaires ont intérêt à ne pas ignorer. La morale sociale est un vaste champ dont l'exploitation s'élargit chaque jour avec le progrès de l'industrie et les

mille questions que ce progrès soulève. Les fonctions de la famille, de l'Eglise et de l'Etat, en elles-mêmes, dans leurs relations juridiques mutuelles et dans leurs rapports avec l'ordre économique, les obligations de justice et de charité qui constituent le code de conscience et d'honneur des classes professionnelles, les dangers spéciaux qui, soit par la diffusion des doctrines fausses, soit par les menées des associations révolutionnaires, soit par la dépravation des moeurs publiques, tendent à bouleverser de fond en comble la société contemporaine: voilà autant de sujets très graves qu'il importe de traiter devant les membres du Tiers-Ordre.

Mais ces études auxquelles on veut que les Tertiaires s'adonnent sont faites finalement pour l'action.

L'Eglise voit dans les oeuvres sociales l'une des grandes nécessités de l'heure présente. «*L'un des mérites de la charité, fait observer Léon XIII (Encycl. Graves de communi.) 18 janvier 1901* c'est de soulager les misères du peuple non seulement par des secours passagers, mais surtout par un ensemble d'institutions permanentes. Ces oeuvres offrent aux nécessiteux une garantie plus sûre et plus durable. Aussi est-il digne d'éloges le dessein de former à l'économie et à la prévoyance les artisans ou les ouvriers, et d'obtenir qu'avec le temps, ils assurent eux-mêmes, au moins en partie, leur avenir. Les riches, par là, se grandissent dans leur rôle vis-à-vis des pauvres. Et les pauvres y trouvent, avec une amélioration de leur sort, une existence ennoblie, des conditions de vie qui les détournent d'une foule de dangers, les protègent contre les mauvaises passions, et leur facilitent la pratique de la vertu. N'y a-t-il pas dans des initiatives si avantageuses et si parfaitement adaptées aux besoins actuels, de quoi tenter le zèle charitable et avisé des gens de bien?»

Ces paroles pleines de sagesse et de sens social, s'appliquent tout spécialement aux Tertiaires.

Aussi est-il juste d'attendre d'eux que, dans toutes les paroisses, ils prêtent leur concours empressé aux oeuvres de moralisation, de tempérance, d'assistance, et leur facilitent la pratique de la vertu. N'y a-t-il pas dans des initiatives si avantageuses et si parfaitement adaptées aux besoins actuels, de quoi tenter le zèle charitable et avisé des gens de bien?

On raconte que l'illustre Pontife Innocent III vit un jour dans une apparition céleste, François d'Assise soutenant de ses épaules d'assises les murs chancelants de la basilique du Latran. (Léon XIII, *Encycl. Auspicio concessum*.)

Ce que la règle du Tiers-Ordre fut au moyen-âge pour la république chrétienne menacée dans ses biens les plus chers, elle le sera si nous le voulons, et si l'Eglise qui la professe s'y montre franchement fidèle, elle le sera également pour la société contemporaine accablée de maux, assaillie d'ennemis fureux, ébranlée jusqu'en ses assises.

L.-A. PAQUET, ptre.

Porcelaine Anglaise Wedgwood

La matière première de la faïence est une pâte composée d'argile, de marne et de sable.

Cette terre, comme on l'appelle, bien nettoyée, massée, tamisée, lavée, est façonnée au tour, à la main ou dans des moules, séchée et soumise à une première cuisson. Une fois cuite, on la recouvre soit par immersion, soit par application au pinceau, soit par tout autre moyen, d'un émail liquide composé de plomb, d'étain, de sable et de sel marin. Cet émail s'appelle stannifère, à cause de l'étain qui lui donne sa qualité principale: une blancheur opaque d'un agréable aspect. Sur cette couche blanche, le décorateur dessine et peint; puis, la pièce est remise au four, et une seconde cuisson, amalgamant la terre, l'émail et le décor, produit ces beaux aspects variés et brillants qui communiquent à la faïence son caractère éminemment décoratif.

La fabrique Wedgwood nous a expédié de superbes faïences anglaises. Sur un fond uni, crème, jaune citron, rose éteint ou mauve atténué, coart un décor de fleurs et de guirlandes gracieuses. Les pièces sont à montures en plaqué-argent fin sur maillechort (Nickel Silver). L'assortiment comprend: jarres à biscuits, beurriers, confituriers, cocotiers, ménagères composées d'une poivrière, d'une salière et d'un moutardier. Il n'est rien de plus coquet que cette heureuse combinaison de belle faïence et de superbe argenterie. Ces ustensiles sont tout désignés pour le petit déjeuner.

Scott & Bousquet Frères

Limitée

BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVRE

478-est, rue Ste-Catherine.

POUR LES ENFANTS ET LES PERSONNES FAIBLES ET NERVEUSES L'ELIXIR TONIQUE GRANGER

DONNERA LA FORCE ET ENLÈVERA LA NERVOUSITÉ.

EN VENTE PARTOUT \$150 LE FLACON FRANCO PAR POSTE PRÉPARÉ PAR

EMILE GRANGER B.P.H.

411, EST RUE RACHEL, MONTREAL

HENRI GUILLET ENTREPRENEUR PEINTRE

SPÉCIALITÉ: Clochers et tirage de Joints

Références sur l'exécution de nos travaux des églises dans la province de Québec et en Ontario, savoir: cathédrale de Montréal, église St-Pierre, église Ste-Rose, église de Boucherville, église St-Maurice, église Ste-Agathe, église de Lachenaie, église St-Patrice d'Ottawa, église de Chapleau, Ont., église de North Stuckly, église St-Gabriel, église St-Joseph rue Richmond, etc., etc., le Parlement d'Ottawa, et le collège de Rigaud.

188 PARC LAFONTAINE

TEL. EST 6526.

LA PAUVRETE DU SANG

EST LA CAUSE PRINCIPALE DE LA FAIBLESSE

L'HISTO-FER GARNIER

EST UN PUISSANT REGENERATEUR DU SANG Prescrit aussi dans tous les cas d'anémie, neurasthénie, tuberculose, et dans toutes les affections pulmonaires.

\$1.25 LA BOUTEILLE

En vente partout et à la

Pharmacie Modèle de GOYER

Dépositaire

180-est, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

Feu M. Dery

Québec, 2. — (S. P. C.) — L'ex-recordier Dery est décédé ici hier à l'âge de 76 ans. Il fut recordeur de 1877 à 1920. Le défunt laisse six enfants, dont deux religieuses et un religieux.

Décès

LAPIERRE. — A Montréal, le 27 juin 1921, à 55 ans et 5 mois, est décédé subitement Joseph-Marcan Lapiere. Informations à la suite. Service à Saint-Amand, à 8 heures, le lundi, 4 juillet, à 8 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Grand Pèlerinage Franciscain

au Congrès International du Tiers-Ordre à

Audience spéciale de Sa S. le pape Benoît XV. Excursion à Menton.

Excursion aux champs de batailles d'Ypres et à Louvain.

ASSISE

par Paris, Paray-le-Monial, Lyon, Marseille, Lourdes, Milan, Rome, Padoue, l'Alverne, la Suisse et la Belgique, etc.

70 Jours de Voyage Pieux et Agréable

30 Juillet au 8 Octobre 1921

PRIX DU VOYAGE: \$950.00, TOUTES DEPENSES COMPRISES. Taxe de guerre, passeports et visas inclus.

Programme-itinéraire sur demande aux RR. PP. Franciscains, 964 rue Dorchester-ouest, Montréal.

Ce pèlerinage est le seul officiel partant du Canada pour Assise et acceptera très volontiers tous les amis de saint François qui voudront se joindre à lui. Il est sous la direction immédiate des RR. PP. Franciscains.

Les Agences Internationales Thos. Cook & Fils

dont la compétence est hors pair s'occupent de la partie technique du voyage

Tertiaires et amis de saint François venez avec nous à LOURDES — ROME — ASSISE.

Il est urgent de retenir sa cabine le plus tôt possible

CALENDRIER

LUNDI 4 JUILLET 1921

SAINTE BERTHE

Lever du soleil, 4 heures 23.
Coucher du soleil, 7 heures 46.
Lever de la lune, le matin, 3 h. 35.
Nouvelle lune, le 5 juillet, à 8 h. 42 m.
du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

BEAU ET CHAUD
DEMAIN, DIMANCHE 3 JUILLET 1921
7ème DIMANCHE DE LA PENTECOTE
(SOL. SAINTS PIERRE ET PAUL)
Lever du soleil, 4 heures 22.
Coucher du soleil, 7 heures 46.
Lever de la lune, le matin, 2 h. 30.

Les grandes oeuvres du Tiers-Ordre

Après sept siècles d'existence, le troisième ordre de saint François continue à régénérer la chrétienté. — Deux séances d'études des congrégations du Tiers-Ordre et une manifestation religieuse.

Les congressistes du Tiers-Ordre ont pris part, hier soir, à une deuxième manifestation religieuse, cette fois, dans la vaste nef de l'église Notre-Dame.

Mgr H. Brunaux, évêque de Nicolet, a solennellement officié à la bénédiction du T. S. Sacrement. L'assistance, les Rv. Pères Capucins, Ernest Marie de Beaulieu, père provincial, et Casimir, père capucin.

M. l'abbé René Labelle, supérieur de Saint-Sulpice, a prononcé le sermon avant la bénédiction du T. S. Sacrement. M. le supérieur Labelle a parlé de l'esprit du Tiers-Ordre. Cet esprit s'inspire de la sainteté du Séraphique Patriarche et, en particulier, de son amour du Christ et des souffrances du Calvaire. M. Labelle a rappelé à l'édification des membres du Tiers-Ordre la violence de cet amour que saint François poussa jusqu'à sacrifier sa chair, à l'instar du Maître Jésus. Il imprima son amour du Christ en lettres de sang. Il s'offrit en Hostie vivante, en holocauste pour les péchés des hommes. Mais, n'ayant pu connaître la joie du martyre qu'il avait tant désiré, saint François d'Assise porta des stigmates sanglants en crocifixion volontaire et sacrificielle.

M. l'abbé Labelle a montré ensuite cet amour divin confondu dans l'amour du prochain, qui n'en est que le prolongement. Le Séraphique Patriarche s'occupait ardemment du salut de ses frères, voulait les instruire, les soulager dans leurs misères morales et physiques, les toucher de la grâce pour les amener à réciproquer. Il prêcha le Saint-Evangile avec une extrême diversité d'élocution, opérant de véritables miracles de bonté et de compassion. Il éprouva toutes ses capacités d'apostolat au service des pauvres pecheurs, parce qu'il avait dans son cœur comme un feu dévorant qui l'interpella à leur salut. Des expansions de charité catholique sont nées les trois ordres, dont véritablement le troisième, a déclaré M. le supérieur Labelle, marque le triomphe de l'amour de François.

La charité anime en effet, le Tiers-Ordre. Or, la charité commande les oeuvres et donc l'apostolat. Il ne suffit pas au tiersite de s'abandonner exclusivement aux oeuvres de la sanctification personnelle. Il lui faut encore faire rayonner par le monde l'esprit chrétien et rien de mieux, pour l'accomplissement de cet apostolat, que le tiersite qui a hérité de l'amour et de la charité du Séraphique Patriarche, que de se faire le zèle propagateur de l'Ordre auquel il appartient. C'est la mission même que les souverains pontifes demandent incessamment aux tiersites d'accomplir, puisque l'homme est aujourd'hui emprisonné dans la soif des richesses d'ici-bas et des plaisirs de la chair, l'apostolat dont il a fait comme la loi fondamentale de son existence.

Ce triste spectacle avait ému l'âme de saint François. Pareillement doit-il aujourd'hui solliciter le zèle de ses disciples. Le nombre des tiersites s'est multiplié dans toutes les contrées du monde et, partout, leur apostolat s'est exercé au grand jour. Humbles et modestes comme il leur sied, ils n'ont pas fait pour la guérison de l'humanité que de beaux succès. Mais, plus ils ont été modestes, plus le Tiers-Ordre dont manifeste le zèle et d'action pour extirper de l'homme même les vices de la débauche, de l'injustice et du crime, pour frapper d'impuissance les malfaiteurs par la pensée ou par l'action. L'Eglise, attristée au spectacle de tant de perversité, se tourne vers les adhérents du Tiers-Ordre afin qu'ils ajoutent à l'apostolat de la prière et de l'adoration, l'impulsion de la parole du prétre, en se livrant à la propagation du Tiers-Ordre. Comme on a défini le chrétien, une tête dans la lumière, un cœur dans l'amour, un bras dans la force, que le tiersite s'arme de la foi qui l'éclaire, qu'il n'ait d'autre amour que l'amour du Christ, qu'enfin il chérisse toutes les formes de l'apostolat chrétien. Crovez, aimez, agissez pour la gloire de Dieu et pour la Sainte Eglise.

LES SEANCES D'ETUDES

Des neuf heures, vendredi matin, quelques centaines de tiersites de toutes les catégories envahissaient la salle Saint-Sulpice, pour l'ouverture des séances d'études du Congrès.

Le R. Père Jean-Joseph, provincial des Frères Mineurs et président effectif du Congrès, a prononcé l'allocation de circonstance. «Le but du Congrès, dit-il, vous le connaissez tous: c'est en trois mots, pour répondre aux desirs de N. S. P. le Pape Benoît XV.

1) — Faire connaître, estimer et aimer le 3ème Ordre de saint François. 2) — Enrôler un plus grand nombre de tiersites, en d'autres termes, répandre le T. O. 3) — Rendre les tiersites convaincus, actifs, zélés, militants, les porter à l'apostolat de l'exemple. Le programme répond à ce but: il est basé sur la Lettre Encyclique de Sa Sainteté Benoît XV.

«Dans les séances d'études on fera connaître l'état du Tiers-Ordre au Canada et dans les centres canadiens de la Nouvelle-Angleterre et son action sociale, ses avantages pour les hommes et les jeunes gens.

pour la femme et la jeune fille chrétiennes. On traitera du T. O. dans la vie paroissiale, dans ses oeuvres, dans ses maisons et un rapport parlera du T. O. régulier au Canada.

«Nous voulons grande et belle l'Eglise, la nation et la race canadienne. Gardons-lui sa foi, la foi de nos pères. Mais pour lui conserver ce trésor de la foi pour en faire le trésor de l'incroyable, pour guérir les deux plaies morales de la société que Sa Sainteté Benoît XV nomme l'amour excessif des richesses et la soif insatiable des plaisirs, pour conserver à notre génération grandissante avec ses forces physiques le trésor de ses énergies morales et de ses convictions religieuses, N. S. P. le Pape nous indique le moyen par excellence: c'est l'Evangile vécu, l'Evangile en action, c'est la règle du T. O. franciscain.

«Puisse ce Congrès, avec la bénédiction de N. S. P. le Pape et de Nos Seigneurs les évêques, réaliser les deux vœux de notre bien-aimé Pontife.

1. — Répandre le T. O. dans toutes les villes, dans tous les villages, dans toutes les bourgades de notre cher Canada; 2. — Rendre les tiersites «actifs, apôtres, se dépensant avec zèle et générosité pour leur propre salut et le salut du prochain.

Puis le R. Père a donné lecture de trois messages envoyés à Sa Sainteté, Benoît XV, par l'intermédiaire du cardinal Gasparri; le deuxième, au R. P. général des Franciscains et le troisième, au R. P. général des Capucins.

Le R. P. Germain-Marie fait ensuite l'histoire du tiers-ordre, à travers les sept siècles de son existence. C'est en juin 1221, à Poggibonzi, en Toscane, que François d'Assise institue son Troisième Ordre, douze ans après la fondation de l'Ordre des Frères Mineurs. L'ordre connut un développement rapide, pour tomber ensuite pendant de longues années dans un état léthargique; il se réveille en 1311, avec le Concile général de Vienne, pour progresser constamment durant le Moyen-Age et les Temps Modernes.

«Aujourd'hui, grâce à Léon XIII, qui, par son zèle et ses écrits, a tant propagé la troisième milice franciscaine, en a simplifié les obligations, en a augmenté les indulgences, sans en altérer l'esprit: plus que jamais, au moins quant au nombre — 3,000,000 — elle est prospère. Puisse-t-elle être mieux connue, et devenir — selon le vœu de Léon XIII — l'armée qui boude du monde les loges maçonniques; et par son esprit de vraie liberté et fraternité, vaincre le socialisme athée, et ramener, comme au XIIIe siècle, la paix entre les diverses classes sociales!

«Comme un arbre se juge à ses fruits, il n'est que justice de rappeler aux tiersites actuels ces aïeux, qui ont leur honneur et celui de l'humanité toute entière. Peu de familles religieuses, ajoutons-le, ont à leur crédit, des célébrités d'aussi bon aloi. Art militaire, peinture, sculpture, musique, poésie, sciences, lettres, philosophique, éloquent, mystique, linguistique, apostolat, fondations d'ordres religieux ou d'oeuvres sociales; partout le Tiers-Ordre compte des fils. Rois ou Présidents de République, députés, industriels à l'action sociale étendue, hommes d'Etat, prélat, etc., etc., ont tenu à honneur de revêtir la bure séraphique.

Après cette étude générale, le R. P. Paul-Eugène de Québec, directeur du Tiers-Ordre au Canada, Mgr Bourget et le cardinal Taschereau viennent à son bercail, dans la colonie canadienne, et aujourd'hui, le Tiers-Ordre compte plus de 70,000 membres, y compris les fraternités de la Nouvelle-Angleterre. Montréal possède à elle seule 22 fraternités solidement organisées, avec mille membres.

Mgr L.-A. Paquet, de Québec, développe ensuite un sujet de portée plus générale: «Le Tiers-Ordre et l'action sociale»; nous en publions intégralement le texte ailleurs.

Dans l'après-midi, les travaux suivants ont été présentés à la deuxième séance des congressistes: «Règles et moyens de recrutement», par le R. P. N. Valiquette, O.M.I.; «Le Tiers-Ordre et les hommes», par M. l'avocat J.-P. Turcotte, ministre de la fraternité de Saint-Roch de Québec; «Les tiersites et l'apostolat laïque», par M. le Dr J.-A. Dufresne, président du Conseil Supérieur du Tiers-Ordre; Oratorio: «Saint François d'Assise, Henri d'Autel»; «Le Tiers-Ordre et les jeunes gens», par M. le notaire J. Bartheau, secrétaire de la fraternité Saint-Louis, Montréal-Est; «Le Tiers-Ordre et la presse catholique», par M. l'avocat C. Bourgeois, maître des novices de la fraternité des Trois-Rivières.

LE TIERS-ORDRE ET LA PRESSE

M. Charles Bourgeois, avocat des Trois-Rivières, donne alors lecture d'un important travail sur la presse. Nous en publions prochainement le texte. Nous devons nous borner pour aujourd'hui à en marquer les grandes lignes.

Après avoir assisté à la séance et l'importance du Tiers-Ordre dans la région trifluviennne, M. Bourgeois aborde la question de la presse proprement dite. Il rappelle que les tiersites se sont toujours fait

gloire d'être de fidèles serviteurs du Pape et montre la grande importance attachée par les Papes à la question de la presse, l'effort qu'ils commandent contre la mauvaise et en faveur de la bonne presse. Il fait voir l'importance que la question prend chez nous même, relate les expériences de la France et de l'Allemagne, raconte la grande campagne menée récemment aux Trois-Rivières et la part qu'y ont prise les tiersites.

Il termine par un appel à la propagande générale en faveur des saines lectures: l'Evangile d'abord, naturellement, les publications proprement franciscaines, les quotidiens et les hebdomadaires d'esprit franchement catholique.

La Cour d'appel a confirmé récemment un jugement de la Cour de révision renversant celui de la Cour supérieure, dans la cause de J. B. Despins contre la Dominion Glass Co. Despins poursuivait la Dominion Glass en dommages pour la mort de son fils Armand, âgé de 14 ans, lequel était à l'emploi de la compagnie.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Notre population

Ottawa, 2 (S. P. C.). — Les statistiques fédérales estiment que le recensement de la population canadienne, qui est en bonne voie de se compléter, portera le chiffre de la population à plus de neuf millions. Rien d'officiel ne sera connu avant la fin d'octobre.

On s'attend à une forte augmentation de la population dans le nord des provinces de l'Ouest, à cause de la colonisation intense qui s'est poursuivie depuis quelques années dans ces régions. Dans la partie sud des provinces des prairies, on compte aussi sur une bonne augmentation dans les districts ruraux, mais pas assez considérable cependant pour transformer notablement le chiffre de notre population.

Le travail du recensement est maintenant presque terminé. Les rapports des recenseurs et des énumérateurs sont envoyés à Ottawa, où les statisticiens s'entreprendront sous peu la compilation de ces statistiques vitales.

La France se dépeuple

Paris, 2 (S. P. A.). — La population de la France, le 6 mars 1921, était de 36,084,206, suivant les chiffres que le Journal Officiel a publiés hier, au sujet du recensement précédent pris en 1911 donnait une population de 36,468,813. Ainsi la population du pays a diminué de près de deux millions et demi durant la guerre.

On a déclaré, cependant, que les chiffres pour 1921 ne comprennent pas les soldats, les marins et les matelots demeurant en dehors de la France, sur le Rhin, dans le Levant, en Haute-Silésie, dans le Maroc, à cette date.

La Confédération à Paris

Paris, 2 (S. P. A.). — La fête de la Confédération a été observée ici, hier, par la colonie canadienne. Une délégation, conduite par M. Philippe Roy, commissaire canadien à Paris, s'est rendue à la tombe du soldat inconnu, à l'Arc de Triomphe et y a déposé une couronne de fleurs. Une autre couronne a aussi été déposée sur la tombe des officiers et des soldats du 22e régiment, morts au champ d'honneur.

Le prochain congrès de l'Association médicale canadienne aura lieu les 5, 6, 7 et 8 courant. Les séances auront lieu à l'Université Dalhousie. Un grand nombre de médecins de Montréal assisteront aux différentes réunions.

Un enfant mis en charpie

La Cour d'appel a confirmé récemment un jugement de la Cour de révision renversant celui de la Cour supérieure, dans la cause de J. B. Despins contre la Dominion Glass Co. Despins poursuivait la Dominion Glass en dommages pour la mort de son fils Armand, âgé de 14 ans, lequel était à l'emploi de la compagnie.

Un enfant mis en charpie

La Cour d'appel a confirmé récemment un jugement de la Cour de révision renversant celui de la Cour supérieure, dans la cause de J. B. Despins contre la Dominion Glass Co. Despins poursuivait la Dominion Glass en dommages pour la mort de son fils Armand, âgé de 14 ans, lequel était à l'emploi de la compagnie.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin, 1918, le corps en charpie, dans une conduite d'air chaud, dans une des cours de la compagnie. La Cour de révision avait déclaré la compagnie responsable d'avoir employé un garçon de 14 ans, qui en plus ne savait ni lire ni écrire. Il avait été décidé également que le demandeur, ayant prouvé que son fils avait été tué par quelque chose appartenant à la demanderesse, n'était pas tenu de faire la preuve de négligence de la part de la compagnie. D'après l'article 1054 du Code civil, c'est à l'employeur qu'incombe, dans un pareil cas, le soin de prouver qu'il n'aurait pas pu empêcher l'accident. La grande question à décider était donc de savoir qui avait à prouver que le garçon savait ou non lire et écrire. La Cour a décidé que ce soin incombait à la compagnie. Quant à la question de savoir si la compagnie a fait tout son possible pour prévenir l'accident, celle-ci n'a pu le prouver. Elle a établi une barrière quelconque mais pas assez haute pour empêcher un enfant de la franchir aisément. Puisque la compagnie avait pris le risque d'employer l'enfant en dépit des dispositions de la loi elle devait prendre les précautions en conséquence, c'est-à-dire, s'assurer s'il savait lire et écrire et établir des barrières pour empêcher la nature de l'enfant. Au point de vue légal un enfant est censé agir comme un enfant. En conséquence la compagnie devra payer \$500 demandés par M. Despins pour la mort de son enfant.

Le garçon employé à la Dominion Glass, Pointe-Saint-Charles, a été trouvé, un matin de juin,

Très Recommandé

**SUPERBES SACOCHES
A 4.49**

Sacoches en soie moirée, finies avec monture en vieil argent, dans les couleurs de bleu-marine, taupe, brun et noir. Ces sacoches comprennent compartiment et miroir. Val. régulières de 6.00 et 7.00. Pour le prix unique de **4.49**

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités vendues à chaque personne.

Pendant les mois de juillet et août, nos magasins seront fermés le samedi à 6 h. p.m., comme les autres jours de la semaine. Venez magasiner de bonne heure

AU BON MARCHÉ
Lundi, 4 Juillet

Pour cette vente spéciale nous n'acceptons pas d'ordres par téléphone ou par poste.

**Très Recommandé
BOITES DE POUDRE
DE RIZ**

Valeur de 75c la boîte pour **49c**
Poudre de riz veloutée, marque Roger et Gallet, dans les meilleures essences parfumées à la rose, pois de senteur, violette, peau d'Espagne, foin nouveau, bois de sental. Valeur régulière de 75c la boîte. Pour le prix réduit de **49c**

GRANDE VENTE ANNUELLE DE JUILLET**Jolies Robes d'Eté**

Robes en fil, guingam, plaid ou mousseline, dans un grand choix de nuances, quadrillées et autres dessins nouveaux. Grands de 36 à 40 de buste pour dames et grands pour jeunes filles de 16 à 20 ans. Prix très réduit, chacune. **4.98**

Robes en Soie Duchesse à 14.98

Très jolies robes confectionnées dans les derniers styles, en soie Duchesse de bonne qualité. Ces robes sont brodées ou perlées. Nouvelle ceinture avec attache sur le côté. Prix réduit. **14.98**

Lot de Jupons à 98c et 1.42

Jupons en satinette de belle qualité dans une grande variété de nuances. Nouveaux styles de volants. **98c** et **1.42**
Prix révisés chacun.

Chapeaux non Garnis

Balances de tous nos chapeaux non garnis noirs et de couleurs. Panama et quelques-uns en paille "Milan" blanche. Valeurs courantes de 2.50 à 3.50. Pour le prix unique et très spécial de **49c**

Au Comptoir des Gants pour Dames

Gants "Mousquetaire" en fil de Lille noir seulement. Toutes les pointures pour dames. Prix réduit, la paire. **39c**

Très Recommandé

100 douzaines de gants courts, en fil blanc, noir et bleu-marine, avec un ou deux boutons pression. Pointures de 6 à 8 pour dames. Prix unique et très spécial, la paire. **19c**

Gants longs, en dentelle de fil noir, 16 boutons. Toutes les pointures pour dames. Prix spécial pour la vente de juillet, la paire. **24c**

Très Recommandé**Ruban en Taffetas**

Ruban en taffetas, dans les teintes de rose, vieux rose, rouge, bleu pâle, bleu-marine, blanc, vert, noir etc. Largeurs de 4 à 5 pouces. Prix très réduit, la verge. **155**

Robes de Nuit Etampées

Robes de nuit, étampées sur nansouk, de six modèles différents. Valeur régulière de 2.25 chacune. Prix spécial pour la vente de juillet seulement, chacune. **1.25**

Magnifiques Blouses en Soie à 3.98

Blouses en crêpe Georgette et soie japonaise, superbement confectionnées et finies, dans une grande variété de styles et toutes les nuances. Grands de 36 à 44. Pour le prix très réduit de, chacune. **3.98**

Autre ligne de Blouses à 1.42

En marquise de belle qualité. Encolure basse, ronde, carrée ou en forme de V. Collet avec dentelle. Le devant de la blouse est brodé dans divers dessins. Grands de 36 à 44, pour dames. Prix réduit, chacune. **1.42**

Très Recommandé**Lot de Blouses à 89c**

Ce sont de jolies blouses en marquise blanche. Encolure basse, manches 3/4. La plupart sont brodées et quelques-unes ornées de remplis et points ajourés. Toutes les grandeurs. Prix très réduit pour cette vente, chacune. **89c**

Middies pour Dames et Jeunes Filles

Middies en jean de bonne qualité, dans les nuances de blanc, écru, rose, copen, avec collet marin. Grands de 36 à 42 de buste pour dames, et grands pour jeunes filles de 16 à 20 ans. Prix révisé, chacun. **1.42**

Imperméables pour Dames à 4.98

Manteaux pour la pluie, surface en popeline, doublure caoutchoutée; dans les teintes de noir, drab et olive. Grands de 36 à 42 pour dames. Prix révisé, chacun. **4.98**

Jupes en Serge à 4.98

Confectionnées dans les nouveaux modèles à plis plats, dans les nuances de marine et noir. Tailles de 25 à 29. Prix révisé, chacune. **4.98**

Vestes "Pull Over" pour Dames

Tricot de laine uni et de fantaisie. Joli collet. Nuances pâles et foncées. Grands de 36 à 40. Prix réduit, chacune. **3.98**

Corsets pour Dames

Corsets en coutil blanc. Quatre jarretelles. Buste médium. Pointures de 19 à 30. Prix révisé, chacun. **1.49**

2 Bonnes Valeurs dans les Robes pour Fillettes

Jolies robes en fil chambré, unies et rayées. Style empire, avec ceinture. Collet blanc. Nuances pâles. Ages de 6 à 14 ans. Prix unique et très spéciale, chacune. **98c**

Autre ligne de robes en fil chambré, unies et rayées, ainsi que mousseline quadrillée. Style empire. Collet, poches et ceinture. Nuances pâles et foncées. Ages de 8 à 14 ans. Prix unique et très réduit, chacune. **1.98**

Au Palais du Bébé**Bonnets pour Bébé**

Bonnets en lawn blanc, garnis de broderie. Lignes désassorties. Grands de 2 à 6 ans. Prix unique et spécialement révisé, chacun. **39c**

Chaussettes pour Enfants

Chaussettes en fil noir et noir et blanc. Grands désassorties pour enfants. Prix réduit, la paire. **15c**

Rompers pour Enfants

Rompers en chambré rose pâle et blanc. Ceinture et poches garnies de blanc. Ages de 2 à 4 ans seulement. Prix très réduit. **59c**

Jupons pour Enfants

Jupons en bon coton blanc, garnis de dentelle et broderie, avec remplis. Ages de 1 à 6 ans. Prix réduit, chacun. **79c**

Autre ligne de Rompers

en reps uni et rayé, garnis de plis; dans les nuances de rose, blanc et bleu foncé. Ages de 1 à 6 ans. Prix révisé. **1.49**

Réductions appréciables au Rayon de la Soierie

Soie Shantung, de couleur naturelle. Tissu très demandé pour robes, blouses et vêtements de fillettes. Largeur de 33 pouces. Prix réduit, la verge. **59c**

Très Recommandé. 2225 verges de Soies de différentes sortes

Pour la verge. **69c**
Valeur de 1.25 la verge.

Ces soies comprennent: Soie Shantung: Émeraude, brun, taupe, vert foncé. Popeline tabac, bleu marine, vert foncé, héliotrope. Whip Cord de soie de fantaisie: Vert foncé, réséda, bleu marine, héliotrope. Crêpe artificiel: Ciel, héliotrope, mais, chair, blanc, ivoire. Ce sont toutes de très belles soieries pour robes, blouses et doublures. Largeurs de 33 et 36 pouces. Valeur actuelle de 1.25 la verge. Pour le prix très réduit de **69c**

650 verges de Soies de fantaisie, dans de jolis dessins et coloris, très appropriées pour robes, jupes de robes ou doublures. Soldes de pièces et couleurs désassorties. Largeur de 36 pouces. Valeur courante de 2.00 la verge. Pour le prix très réduit de **1.29**

Crêpe Georgette de belle qualité, dans une grande variété de nuances ainsi que noir et blanc. Tissu soyeux et léger, très demandé pour robes, blouses et garnitures. Largeur de 40 pouces. Valeur régulière de 1.95 la verge. Prix réduit de **1.69**

875 verges de Soie Tussah, unie ou de fantaisie. Tissu soie et coton. Couleurs désassorties. Tissu léger pour robes, blouses et vêtements de fillettes. Largeur de 36 pouces. Valeur courante de 59c la verge. Pour le prix très réduit de la vente de juillet, la verge **37c**

Soie Paillette, qualité tout soie, sans apprêt, dans les nuances de: champagne, blanc et noir. Cette soie est très employée pour robes, blouses, etc. Largeur de 33 pouces. Valeur courante de 1.75 la verge. Pour le prix très réduit de **98c**

Offres très Avantageuses au**RAYON DES ETOFFES A ROBES****Très Recommandé****2800 verges de Crêpe de Chine, soie et fil**

dans un beau choix de teintes, pour blouses, robes légères, chapeaux ou sous-vêtements. Largeur de 36 pouces. Valeur courante de 1.00 la verge. Pour le prix très réduit de **49c**

Popeline de soie, tissu soie et coton, fini brillant, pour robes ou costumes d'été, dans les teintes de: vert bouteille, tabac, réséda, améthyste et bleu marine. Largeur de 36 pouces. Valeur régulière de 1.59 la verge. Pour le prix réduit de **67c**

Très Recommandé**500 verges de Voile de Paris**

500 verges de Voile de Paris, garanti tout laine et d'un très beau noir, pour toilettes d'été. Largeur de 50 pouces. Valeur régulière de 2.50 la verge. Prix réduit pour la vente annuelle de juillet, la verge **1.49**

Mise en Vente Extraordinaire dans les**TISSUS LAVABLES****3500 verges d'Organdi et Voile de Fantaisie**

Valeurs de 75c et 89c la verge. Pour **29c**

Grande variété de jolis dessins de fleurs en couleurs sur fond blanc, ainsi qu'un grand choix de coloris foncés. Largeurs de 36 et 40 pouces. Valeurs régulières de 75c et 89c la verge. Pour le prix unique de, la verge **29c**

Coton Jaune

Valeur de 29c la verge. Pour **19c**

Fini très fin, marque "Bengal". En grande demande pour draps et taies d'oreillers. Largeur de 36 pouces. Valeur courante de 29c la verge. Prix très réduit de la vente de juillet, la verge. **19c**

Toile à Bain

Valeurs de 29c et 35c la verge. Pour **18c**

Fond drab avec rayures rouges. Bonne épaisseur. Largeur de 16 pcs. Valeurs régulières de 29c et 35c la verge. Pour le prix unique de **18c**

Très Recommandé**5000 verges de Nansouk**

Valeur de 29c la verge. Pour **18c**

Beau fini, absolument pur. Très demandé pour lingerie de dames et d'enfants. Largeur de 36 pouces. Valeur régulière de 29c la verge. Pour le prix très réduit de, la verge. **18c**

AU COMPTOIR DES BRODERIES ET DENTELLES

Belle broderie sur mousseline suisse et lawn, pour cache-corsets, volants de jupons et robes d'enfants. Largeurs de 18 à 27 pouces. Prix réduit de la verge. **65c**

Broderie sur linon, mousseline suisse et voile blanc avec jolis petits dessins de couleurs rose pâle, bleu pâle et mauve, pour robes de fillettes. Hauteurs de 27 et 45 pouces. Prix réduit, la douzaine de verges. **5c**

Insertion, imitation Valenciennes. Largeur de 3/4 de pouce. Prix réduit, la douzaine de verges. **25c**

All-over sur tulle oriental, guipure ombrée: crème, blanc et noir, pour empiècements de robes, etc. Largeur de 18 pouces. Prix réduit, la verge. **25c**

Insertion sur tulle oriental noir, brodée avec fleurs de soie. Largeurs assorties. Prix réduit, la verge. **5c**

Broderie sur mousseline et sur lawn, pour cache-corsets, volants et robes de bébés. Hauteurs de 18 pouces. Prix réduit, la verge. **45c**

Dentelle, imitation Valenciennes, pour lingerie de coton fin. Largeurs assorties. Prix réduit, la douzaine de verges. **75c**

Dentelle, imitation Torheon (genre Cluny), pour taies d'oreillers, etc. Largeurs de 2 à 3 pouces. Prix réduit, la verge. **19c**

Bonne broderie sur lawn. Hauteur de 9 pouces. Prix réduit, la verge. **19c**

Offres Exceptionnelles au Comptoir des Bas pour Dames**Très Recommandé****200 douzaines de Beaux Bas en Soie Fibre**

Au prix très réduit de **59c** la paire.

Jolis bas en soie fibre, noir ou blanc. Belle apparence. Haut de jambes en fil pour accommoder les jarretelles. Pointures de 8 1/2 à 10 pour dames. Offerts pour cette vente au prix unique et très réduit de, la paire. **59c**

Bas en pure soie, unis et avec rayures de fantaisie, dans les nuances de gris pâle et foncé, champagne, vert et bronze. Pieds renforcés. Toutes les pointures pour dames. Valeurs courantes jusqu'à 2.50 la paire. Pour le prix unique de **89c**

Bas en fil noir et blanc seulement. Bas très fins et solides. Pointures de 8 1/2 à 10 pour dames. Prix réduit, la paire. **47c**

Lot de bas en fil et filsoie; gris pâle, champagne et tan. Bas unis avec pieds renforcés. Prix unique et très réduit, la paire. **22 1/2c**

Très Recommandé**Robes pour Fillettes de 2 à 6 ans**

Robes en indienne, chambré, genre empire. Jolies garnitures. Nuances pâles et foncées. Ages de 2 à 6 ans. Prix très réduit, chacune. **98c**

Les Avantages de cette vente au Rayon des Garnitures de Maison

Couvre-pieds blancs, bon fil mercerisé. Faits au crochet. Jolis dessins.

66 x 80 pouces. Valant 3.50. Réduit à **1.89**

72 x 84 pouces. Valant 4.75. Réduit à **2.78**

Mousseline blanche, avec pois. Largeur de 26 pouces. Valeur courante de 40c la verge. **24c**

Carpettes en "Bruxelles" sur fond drab ou vert. Grand choix de jolis patrons. 2 1/2 x 3 verges. Val. 14.00. Réduit à **8.84**

3 x 3 verges. Val. 16.50. Réduit à **10.94**

3 x 3 1/2 verges. Val. 19.50. Réduit à **12.34**

CARPETTES EN PAILLE, dessins japonais. Patrons reversibles. Belle valeur.

27 x 54 pouces. Valant 65c. Réduit à **44c**

36 x 72 pouces. Valant 85c. Réduit à **64c**

6 x 8 1/2 pieds. Valant 4.00. Réduit à **2.89**

9 x 8 1/2 pieds. Valant 4.75. Réduit à **3.29**

9 x 12 pieds. Valant 6.50. Réduit à **4.89**

Stores pour fenêtres, en toile crème ou verte. Dimensions: 37 x 72 pouces. Valeur régulière de 1.00 chacun. Pour le prix très réduit de **57c**

Carpettes en Foin Pressé

Dernière importation du Japon. Jolis dessins. Nuances variées.

18 x 36 pouces. Valant 60c. Réduit à **44c**

30 x 60 pouces. Val. 1.75. Réduit à **1.19**

36 x 72 pouces. Val. 2.25. Réduit à **1.49**

36 x 90 pouces. Val. 2.75. Réduit à **1.99**

36 x 108 pouces. Val. 3.50. Réduit à **2.49**

46 x 76 pieds. Val. 4.25. Réduit à **3.14**

46 x 9 pieds. Val. 5.00. Réduit à **3.49**

6 x 9 pieds. Val. 6.00. Réduit à **3.99**

6 x 10 pieds. Val. 7.00. Réduit à **4.49**

8 x 10 pieds. Val. 9.00. Réduit à **6.49**

9 x 9 pieds. Val. 9.50. Réduit à **6.99**

9 x 12 pieds. Val. 12.00. Réduit à **8.99**

Très Recommandé**150 douzaines de serviettes "Huckaback"**

Valeur de 19c chacune pour **12 1/2c**

Serviettes "Huckaback", toutes blanches; sans frange. Dimensions: 14 x 28 pouces. Valeur courante de 19c chacune. Pour le prix réduit de **12 1/2c**

Valeurs très Avantageuses au Rayon des Articles pour Hommes et Garçons**Très Recommandé****500 Chemises de Négligé pour Hommes**

Valeurs de 2.00 à 2.50 pour **1.29**

OCCASION

Chemises de négligé en indienne de couleurs claires, genre habit. Poignets français. Dessins à rayures diverses. Pointures de 14 à 16 1/2 pour hommes. Valeurs courantes de 2.00 et 2.50 chacune. Pour le prix unique de **1.29**

Chaussettes en fil blanc, noir, brun, gris, champagne, bleu-marine, etc. Talons et bouts de pied renforcés. Pointures assorties pour hommes. Valeurs régulières de 50c à 60c la paire. Pour le prix unique de **37c**

Sous-vêtements en balbriggan drab ou blanc. Manches et jambes longues. Grands de 34 à 44 pour hommes. Valeur régulière de 85c le morceau. Pour le prix réduit de **67c**

Chemisettes en fil uni et rayé de diverses couleurs. Collet attaché. Grands pour garçons de 6 à 15 ans. Valeurs courantes de 85c, 1.00 et 1.25 chacune. **69c**

1.800 mouchoirs en lawn blanc avec bord ourlé. Quelques-uns avec de légères imperfections; bonne grandeur pour hommes et garçons. Valeur régulière de 15c le mouchoir. Prix réduit à **8c**

Au Rayon du Tailleur (deuxième étage)

Un lot d'habillements lavables pour enfants. Couleurs foncées et mi-foncées. Ces habillements sont en galatée et chambré. Style "Oliver Twist". Grands pour enfants de 2 à 6 ans. Valeur courante de 1.50. Pour le prix réduit de **98c**

Habillements en tweed "Homespun" tout laine. Style "Norfolk"; dans les nuances de brun et gris; unis ou de fantaisie. Culottes bout-fantes. Valeurs courantes de 18.00 à 20.00. Pour le prix unique de **12.88**

Combinaisons "Overall" en duck fin, léger, bleu rayé blanc. Grands pour enfants de 2 à 8 ans. Valeur régulière de 1.50. Pour le prix réduit de, chacune. **98c**

LE PROGRÈS INDUSTRIEL DE NOTRE PROVINCE

M. Guy Vanier prononce de vigoureuses paroles aux congressistes de l'A.C.J.C., sur l'aspect économique de Québec, à l'ouverture solennelle du Congrès à Québec.

Québec, 2 (D. N. C.). — Les membres de l'Association de la Jeunesse canadienne ont ouvert leur congrès annuel, à l'Université Laval, sous la présidence d'honneur de S. E. le cardinal Bégin.

M. Guy Vanier, président général, a prononcé le discours de circonstance, donnant aux congressistes l'orientation qu'ils doivent suivre au cours de leurs séances d'études. Le congrès étudie le progrès industriel de la province de Québec et déterminera quelles industries sont essentielles au développement économique de notre race.

S. E. le cardinal a adressé des paroles de bienvenue aux congressistes; M. J.-E. Perrault, ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries, a donné la réplique au discours de M. Vanier.

Nous publions ci-après un résumé fort intéressant du discours de M. Guy Vanier.

Après avoir évoqué le souvenir du congrès de Québec de 1908, M. Vanier constate les progrès accomplis par l'Association de la Jeunesse. Il continue: A treize ans d'intervalle, Eminence, vous daignez renouveler le bienveillant accueil de 1908 et accepter le haut patronage d'un semblable congrès d'études. Votre paternelle sollicitude, Eminence; les regards si aimables de la vénérable université de cette ville; la présence de Son Honneur le Maire; le distingué concours d'un ministre de la Couronne; cet auditoire nombreux et sympathique; toutes les circonstances se rendent favorables comme pour témoigner que l'A. C. J. C. n'a démenti ni de l'Eglise, ni du pays.

Laissez-moi me retourner vers les fondateurs et nos chers devanciers, Versailles, Benoit, Antonio Perrault, Beauré, Baril, Hamel, pour leur affirmer qu'en effet des serments qu'ils ont prononcés en notre nom, nous n'avons rien trahi. L'idéal entrevu par eux ne nous paraît ni chimérique, ni trop difficile d'accès. Si nos vies n'ont pas su se grandir à la taille de leurs généreux desseins; les vœux continuent de monter droit et nos âmes éprouvent encore la nostalgie des cimes où ils ne cessaient de nous convier: Tout le bien que vous avez aimé, nous l'appelons de toute l'ardeur de nos vœux; vous croyiez au dévouement et à la fécondité du travail, vous croyiez dans la force de la tradition, dans la lutte, dans l'énergie de la race, nous professons la même foi; nous n'avons rien changé au programme de vie chrétienne et de générosité patriotique qui a suscité notre œuvre; vos espoirs de cohésions sont aujourd'hui des réalités palpantes de vie; et la germination de nos communes pensées se poursuit sous une telle poussée de sève que nous sentons lever la moisson avec la foi robuste du labourer qui dans la chaude obscurité du sol écoute grandir ses blés et se réjouit de les épier.

L'orateur signale les plus importantes sociétés de jeunesse catholique qui existent dans l'univers; et il poursuit: Ces groupements étrangers, ils ajoutent à notre puissance, non seulement du fait de leur existence, mais pour cette raison plus décisive que nous entretenons avec eux d'amicales relations fort utiles à notre œuvre et à notre pays. Des correspondances officielles et intimes nous tiennent en rapport avec les jeunes catholiques de France, d'Italie et de Belgique. Tout récemment nous avons échangé d'intéressantes réflexions sur nos programmes respectifs et nos méthodes d'action avec M. Villalonga, de Séville, l'un des chefs de l'Association catholique et nationale des propagandistes espagnols. Notre Comité central échange ses publications avec les jeunes Young-Slaves. Les mêmes offices nous tiennent en contact avec les jeunes Allemands de l'ouest américain et les Espagnols de l'Amérique latine.

Toute une floraison d'œuvres de jeunesse s'épanouit sur la surface du globe: le récent appel de S. S. Benoît XV ne manquera pas de diffuser les liens d'amitié qui inclinent déjà ces associations les unes vers les autres. Notre œuvre entrée depuis plusieurs années dans la voie de cet entraide universel, s'efforcera plus que jamais de rechercher pour elle-même et pour ses compagnons d'armes de l'étranger la plénitude de vie que le catholicisme dispense aux individus et aux sociétés chrétiennes.

Propager parmi la jeunesse le culte d'une forte discipline intellectuelle et morale, c'est exercer au bénéfice de son pays une action profonde et durable: c'est soutenir toutes les revendications de sa race par l'argument de fond; c'est apporter dans la discussion des problèmes particuliers, l'état d'esprit qui discernera partout l'intérêt général.

Chacun de nous saura faire un usage d'autant plus fécond de ses ressources qu'il aura mieux débrouillé ses meninges par la réflexion.

Le coffret de laque

A. M. Etienne Lamy.

(Suite)

Le lendemain, à son réveil, Pierre trouva le ciel maussade et nuageux. Il n'en fit pas moins seller un cheval et partit au petit trot, par les chemins embrumés, jonchés de feuilles mortes, pour visiter ses champs, ses bois et ses métairies.

Le temps se couvrit encore pendant la matinée. A peine le nouveau maître du domaine eut-il regagné la Fromentine, qu'un grand coup de vent courba la cime des arbres, bientôt suivis d'une rafale de pluie. Il ne fallait plus songer à la promenade. Pierre expédia rapidement son déjeuner, puis vint s'enfermer dans le cabinet de travail de son tuteur.

C'était une grande pièce carrée, couverte de tapis persans, et meublée avec un goût sévère. Des rayons d'ébène, chargés de livres de philosophie et d'histoire, couraient le long du mur de gauche. Le panneau de droite était entièrement occupé par le portrait de Michel de Pardailhan.

Le vieux gentilhomme s'était fait peindre dans cette même pièce où il avait vécu, travaillé depuis qua-

rant ans, assis à ce même bureau, ministre, sa main osseuse aux veines saillantes posée familièrement sur la tablette de bronze et du presse-papier d'ivoire, fouillé avec la minutie patiente et la perfection du détail grotesque, qui caractérisent les artistes japonais.

Pierre contempla longuement cette tête étonnante et distinguée, allongée par la barbe en pointe, ce large front dégarni, ces yeux un peu enfoncés sous l'arcade sourcilieuse, très bleus, très fins, avec une touche d'ironie dans le plissement des paupières bistrées.

Il avait aimé ce grand vieillard, ferme et bon, qui lui avait servi de père. Il éprouvait à cette heure, devant le portrait, un certain malaise fait de beaucoup de tristesse et d'un peu de timidité gênée, en pensant qu'il était aujourd'hui le maître de la Fromentine, qu'il pouvait à son gré transformer ce cabinet de travail, ouvrir ces secrétaires, bouleverser les livres sur les rayons, les papiers dans les classeurs.

N'était-ce pas profaner en quelque sorte les reliques de la mort?

— Allons, fit-il, C'est un enfantin-

flexion et par l'observation attentive des faits. Dans la lutte pour la vie, la victoire appartient à celui qui possède la conception la plus nette de sa tâche et des besoins de son milieu. Secouons cette apathie visuelle qui nous retient dans des ténèbres factices; une certaine inertie intellectuelle nous empêche de saisir de vivantes réalités. Que l'ambition de connaître perce à jour tous les mystères de notre histoire et de nos destinées. La culture générale nous conduira à de vigoureuses synthèses dont nous tirerons parti tout autant que nous-mêmes. Ce déploiement d'énergie intellectuelle n'ira pas sans quelque lutte colossale, j'en conviens; il faudra y mettre de la générosité, de la méthode. C'est la rançon ordinaire du progrès. Et quand nous aurons poursuivi l'effort jusqu'à la possession des connaissances utiles aux tâches personnelles et aux entreprises de dévouement public, il restera à exprimer nos convictions par des œuvres. La Rochefoucauld mettrait ses contemporains en garde contre l'illuminisme de ceux qui n'ont pas assez de force pour suivre toute leur raison. Ne commettons pas la faute de nous abandonner à notre tour à quelque coupable détail de l'âme; il faudra que nous devenions ivres de volonté, comme nous nous serons passionnés de culture.

Notre race disposera alors de toutes les énergies capables de l'achever vers ses destinées ultimes. Les événements pourront se précipiter ou présenter les situations les plus inattendues. Ils ne l'asserviront plus; c'est elle maintenant qui les dominera. Ce jour-là, nous en aurons fini avec nos tâtonnements. Possesseurs d'un splendide domaine, les fils du sol auront appris à l'exploiter de façon rationnelle. L'aisance facilitera l'essor de la pensée et le culte des arts. La race aura atteint à la maturité. L'heure de la souveraineté nationale ne saura alors tarder de donner.

LE CONGRÈS DU TIERS-ORDRE

Au moment où paraîtront ces lignes, l'Association Catholique de la Jeunesse poursuivra, à Québec, son Congrès sur l'Industrie. Mais, en même temps, à Montréal, il se tiendra un autre congrès, celui des fraternités du Tiers-Ordre, pour célébrer le septième centenaire de la fondation de cet ordre par saint François.

Profondément attachée à sa foi catholique, aux enseignements de l'Eglise et à ses œuvres, l'A.C.J.C. ne peut rester indifférente à l'événement d'un tel ordre. Elle a tenu à s'y faire représenter. Elle aurait préféré faire davantage; elle aurait aimé y assister en nombre, avec ses chefs et ses membres, afin de prendre intimement contact avec les tiers-ordres, de se renseigner davantage sur le but, les moyens de perfectionnement moral et d'action, la vie du Tiers-Ordre.

Le Tiers-Ordre n'est pas d'hier ni le moindre des ordres religieux; il existe depuis dix sept cents ans et s'honore d'avoir compté et de compter encore dans ses rangs des représentants de toutes les classes de la société, depuis le plus humble ouvrier jusqu'à Sa Sainteté Benoît XV. Ses adhérents se comptent par millions dans l'univers entier. Son histoire nous apporte les noms de nombreux saints, martyrs, vierges, confesseurs et bienheureux. On ne discute plus son efficacité comme grand réformateur des mœurs, de la vie privée et publique, des sociétés. Approuvé par deux cents bulles des papes, il vient d'être proclamé par Notre Saint Père le Pape, éminentement propre à réformer et à assainir les mœurs privées et publiques des peuples et comme répondant admirablement bien aux besoins présents de la société. Léon XIII le proclamait sa "Réforme sociale". Dans une récente Encyclique, Sa Sainteté Benoît XV invitait les tiers-ordres et le monde catholique à célébrer le septième centenaire de sa fondation. Il faisait un appel pressant à tous d'entrer dans le Tiers-Ordre, et à ceux qui en font déjà partie d'y demeurer fidèles. Il faisait un appel plus pressant encore à la jeunesse et aux associations de jeunesse d'y entrer en grand nombre. Cette invitation du pape, c'est l'invitation de l'Eglise, l'invitation de Dieu.

Le Tiers-Ordre, c'est vraiment un ordre religieux; ceux qui en font partie, tout en restant dans le monde, sont des religieux. En vaquant à leur occupation quotidienne, les tiers-ordres profitent de tous les avantages d'un ordre religieux: communauté de prières et d'aspirations, protection spirituelle accordée aux religieux, avantages spirituels que l'Eglise a attachés à cet Ordre. Et leurs obligations ne sont pas aussi onéreuses que l'on est tenté de se les représenter. Pratique des commandements de Dieu et de l'Eglise et quelques pratiques de piété, voilà

tout ce qui leur est demandé. Etre chrétiens partout et toujours, donner le bon exemple, garder la paix et la promouvoir entre les hommes, voilà ce qui leur est proposé et ce à quoi les tiers-ordres doivent tendre.

Un chrétien à l'esprit droit et que les mots n'effraient point ne recule pas sans raison devant le Tiers-Ordre. Sans respect humain, il va tout droit vers lui. Ce qui l'empêche le plus souvent, c'est son ignorance de cet Ordre et des appels des Papes. Après le congrès qui se tient en ce moment, pour pourvoir à ce qu'il leur est demandé, l'A. C. J. C. ne se tiendra pas à l'écart, en simple spectatrice. Son concours est acquis d'avance au Tiers-Ordre; elle répondra à l'appel du Pape. Déjà plusieurs de ses membres sont Tiers-Ordres. Sans doute, notre Association n'est pas ce que l'on est convenu d'appeler une œuvre pieuse, une confrérie ou une congrégation; mais ses membres font presque toujours partie des unes ou des autres. Il est de principe chez elle de laisser à chacun le choix de ses méthodes de piété, de ne rien imposer de force, de procéder par la persuasion. Chacun de ses cercles et de ses membres adopte les pratiques de piété qu'il croit lui convenir le mieux; mais cela n'empêche pas l'Association de proposer ses moyens et de faire, en leur faveur, une active propagande. Elle a été la première, chez nous, à engager ses membres à suivre des retraites fermées; elle ne sera pas la dernière à promouvoir d'autres moyens de perfectionnement moral, et de ceux dont des siècles d'existence proclament l'efficacité.

Elle souhaite au Tiers-Ordre tout le succès possible pour son congrès; et à ce dernier, des suites pratiques dont on trouvera la réalisation dans un grand nombre d'adhésions nouvelles au Tiers-Ordre, parmi lesquelles il se trouvera, espérons-le, l'A. C. J. C.

Tous les membres de l'Association qui se trouveront à Montréal durant ce Congrès se feront un devoir d'y assister dans la mesure du possible, afin de montrer au Tiers-Ordre toute leur sympathie et de se préparer à travailler efficacement à le faire connaître et à lui conquérir des adhérents.

Lucien GERMAIN.

Un chef indien

Cornwall, 2. — (D.N.C.) — Joseph Terrance, chef de la réserve indienne de Saint-Régis, a été réélu son adversaire, Joe Tabbell.

La pluie continue. Ne pardonne pas notre après-midi! Il vint s'asseoir dans un fauteuil de cuir, au coin du feu, devant le bureau dont il ouvrit les tiroirs, débordants de papiers de famille et de papiers d'affaires.

Lentement les heures s'écoulaient. La pluie et le vent, au lieu de cesser, débattaient sur le pays une véritable tourmente. Les platanes de l'avenue se tordaient sous les rafales. Les feuilles mortes, violemment arrachées, voltigeaient en tourbillons. Les averse diluviennes crépitaient sur les vitres de la véranda.

Le jour s'assombrissait si vite, que bientôt Pierre n'y vit plus suffisamment pour vérifier les registres et emballer les factures. Il sonna le valet et lui fit allumer les lampes et ranimer le feu. Il reprit alors son travail avec l'acharnement des gens tenaces qui veulent se débarrasser d'un coup d'une besogne fastidieuse.

Il touchait à la fin de sa tâche lorsque, en ouvrant un dernier tiroir, il s'aperçut que ce tiroir avait un double fond, dissimulé par une planchette mobile. La planchette glissa, sous la pression de ses doigts, découvrant une cavité dans laquelle apparut une petite boîte rectangulaire, noire, luisante, décorée de dessins chinois c'était un coffret de laque rapporté des pays jaunes par un cousin de Michel de Pardailhan. Pierre le reconnut tout de suite. Il le saisit, le tourna dans ses mains pour retrouver sur une des parois les deux mandarins à lon-

gues queues qui provoquaient jadis l'ilarité de Gustave, puis il souleva le couvercle.

Son cœur sauta dans sa poitrine. Il eut comme un éblouissement et fut obligé de s'appuyer au bureau pour ne pas tomber. Une large enveloppe venait de frapper ses yeux. Sur elle, Michel de Pardailhan avait écrit, de sa grande écriture droite: "Ceci est mon testament."

Les yeux agrandis par l'angoisse, le teint blême, Pierre restait immobile, figé sur place par un douloureux saisissement. Quelques minutes s'écoulèrent ainsi, sans qu'il pût trouver la force de dominer sa stupeur.

Que signifiait ce second testament? Quelle était sa date? Annulait-il le premier?

Il s'assit, les jambes flageolantes, sur un fauteuil bas, près du feu, soupesant, dans ses doigts qui tremblaient, l'enveloppe non cachetée.

Au fond du coffret, il restait une lettre. Pierre l'ouvrit d'un geste fébrile, la lut avidement de la première à la dernière ligne.

C'était une lettre de Gustave, datée de Pernambouc et reçue par Michel de Pardailhan vers la fin d'août, quelques jours avant son départ pour Paris, où une attaque d'apoplexie l'avait foudroyé dès la première semaine qui suivit son arrivée.

Gustave, avec des termes d'une humilité touchante, disait à son oncle ses efforts vers une vie meilleure, sa régénération morale achetée par un travail acharné et la fuite des plaisirs malsains qui l'avaient

ELLE DOIT LA VIE A "FRUIT-A-TIVES"

Ce remède aux fruits la guérit, après avoir souffert de dyspepsie, des années.



Mlle ANTOINETTE BOUCHER

917, rue Dorion, Montréal. "Je vous écris p. ur vous dire que je dois la vie à 'Fruit-a-tives'. Ce remède m'a guérie, alors que j'abandonnais tout espoir de revenir à la santé.

J'ai souffert affreusement de dyspepsie, pendant des années, et aucun médicament n'a pu me soulager.

J'ai essayé 'Fruit-a-tives', après avoir lu quelque part qu'il était efficace pour les maux d'estomac et les malaises de la digestion. Après en avoir pris quelques boîtes j'étais entièrement guérie de la dyspepsie, et ma santé complètement rétablie.

Je rends grâce à ce puissant remède aux fruits, 'Fruit-a-tives' pour cette guérison miraculeuse.

Mlle ANTOINETTE BOUCHER.

50s. la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25s. Chez tous les pharmaciens, ou envoyé, franc de port, par Fruit-a-tives Limited, Ottawa, Ont.

tout ce qui leur est demandé. Etre chrétiens partout et toujours, donner le bon exemple, garder la paix et la promouvoir entre les hommes, voilà ce qui leur est proposé et ce à quoi les tiers-ordres doivent tendre.

Un chrétien à l'esprit droit et que les mots n'effraient point ne recule pas sans raison devant le Tiers-Ordre. Sans respect humain, il va tout droit vers lui. Ce qui l'empêche le plus souvent, c'est son ignorance de cet Ordre et des appels des Papes. Après le congrès qui se tient en ce moment, pour pourvoir à ce qu'il leur est demandé, l'A. C. J. C. ne se tiendra pas à l'écart, en simple spectatrice. Son concours est acquis d'avance au Tiers-Ordre; elle répondra à l'appel du Pape. Déjà plusieurs de ses membres sont Tiers-Ordres. Sans doute, notre Association n'est pas ce que l'on est convenu d'appeler une œuvre pieuse, une confrérie ou une congrégation; mais ses membres font presque toujours partie des unes ou des autres. Il est de principe chez elle de laisser à chacun le choix de ses méthodes de piété, de ne rien imposer de force, de procéder par la persuasion. Chacun de ses cercles et de ses membres adopte les pratiques de piété qu'il croit lui convenir le mieux; mais cela n'empêche pas l'Association de proposer ses moyens et de faire, en leur faveur, une active propagande. Elle a été la première, chez nous, à engager ses membres à suivre des retraites fermées; elle ne sera pas la dernière à promouvoir d'autres moyens de perfectionnement moral, et de ceux dont des siècles d'existence proclament l'efficacité.

Elle souhaite au Tiers-Ordre tout le succès possible pour son congrès; et à ce dernier, des suites pratiques dont on trouvera la réalisation dans un grand nombre d'adhésions nouvelles au Tiers-Ordre, parmi lesquelles il se trouvera, espérons-le, l'A. C. J. C.

Tous les membres de l'Association qui se trouveront à Montréal durant ce Congrès se feront un devoir d'y assister dans la mesure du possible, afin de montrer au Tiers-Ordre toute leur sympathie et de se préparer à travailler efficacement à le faire connaître et à lui conquérir des adhérents.

Lucien GERMAIN.

UNE AUTRE LIBERATION

M. R.-C. BARTON, DEPUTE D'EAST WICKLOWE, EST MIS EN LIBERTE.

Dublin, 2. (S.P.A.) — R. C. Barton, député d'East Wicklowe, a été libéré de la prison de Portland et est attendu en Irlande, aujourd'hui, annonce le département de la justice.

Robert C. Barton, député du Dail Eireann, s'est sauvé de la prison de Mountjoy à Dublin, en mars 1919. Il fut de nouveau arrêté en février 1920 et condamné à trois ans de servitude pénale en vertu de l'Acte de la Défense du Royaume.

Peu après la mise en liberté d'Arthur Griffith, fondateur du Sinn Féin, de la prison de Mountjoy, jeudi, Eamon de Valera, président de la république irlandaise, s'est rendu à la maison de Griffith à Clontarf et a conféré avec lui.

De Valera a aussi rencontré le professeur John MacNeill, président de la ligue Gaélique, qui a aussi été remis en liberté.

Les chefs républicains sont d'accord et vont affirmer leur cause commune à la conférence de Mansion House, ici, lundi.

L'attitude des représentants unionistes du sud de l'Irlande qui vont assister à cette conférence serait favorable à ce que M. de Valera accepte l'invitation du premier ministre anglais. Ils seraient d'accord avec les républicains à critiquer la séparation de l'Ulster et ils vont suggérer d'augmenter les pouvoirs du Conseil Central qui liera ensemble les parlements du nord et du sud de l'Irlande.

Les Ulsteristes, d'un autre côté,

seraient disposés à demander de plus grands pouvoirs sur les finances pour chaque parlement, mais sont opposés à la conférence de Londres à lieu ce sera l'un des principaux points à discuter.

Mesures de précaution

Saint-Jean, N.-B., 2 (S. P. C.). — Le premier ministre Foster, de Nouveau-Brunswick, et le maire Schaffeld, de Saint-Jean, ont fait venir d'Ottawa une escouade de 75 policiers fédéraux et 64 montures pour protéger les propriétés et aiser les désordres qui pourraient se produire lundi lorsque la compagnie d'électricité du Nouveau-Brunswick essaiera de faire marcher ses trams. La compagnie a renvoyé ses employés mercredi parce qu'ils refusent d'accepter une réduction de salaires.

Union Nationale Française

Le président de l'Union Nationale Française encourage les chefs de familles françaises à profiter des jours fériés pour éloigner leurs enfants du centre de la ville et leur faire respirer le grand air.

Dans ce but, il est heureux d'informer ses compatriotes qu'ils peuvent, en s'adressant au Secrétaire de l'Union Nationale Française,

autres fois perdu. Il annonçait son mariage, parlait de sa fiancée vaillante et douce, et suppliait M. de Pardailhan d'oublier le passé et de lui envoyer au plus vite son pardon.

La réunion, dans un même coffret, de cette lettre et de ce testament, ouvrait le champ à toutes les tristes conjectures.

Pierre reprit dans sa main la grande enveloppe.

Son cœur était serré comme dans un étau, son pouls battait la fièvre.

— Du calme! murmura-t-il en marchant d'un bout à l'autre du cabinet de travail, du calme! Pourquoi m'affoler ainsi? Mon tuteur a fait deux testaments, voilà tout. L'un a été déposé chez son notaire de Paris, l'autre est resté à la Fromentine. Le second est l'exacte copie du premier. Il ne peut en être autrement.

Il continua sa promenade saccadée, passant et repassant de la zone d'ombre à la zone de lumière, projetée par la lampe.

Cette hypothèse était-elle vraisemblable? Si elle l'était, comment expliquer la présence de la lettre de Gustave dans ce même coffret où se trouvait un testament qui le désignait? Michel de Pardailhan était un homme trop méticuleux, trop réfléchi, pour avoir rapproché ces deux documents sans motifs.

— Du calme! du calme! se répétait Pierre, en essayant en vain de maîtriser ses nerfs et de raisonner froidement. Mon tuteur a lu la let-

BOSSUET

(Suite de la 7ème page.)

ne témoignèrent une admiration particulière pour son génie et un grand respect pour sa personne. Du moins un chancelier d'Ecosse, Milord Perth, lui écrivit:

"Vous êtes comme un autre saint Paul, dont les travaux se bornent à une seule nation à une seule province, aussi vos ouvrages parlent maintenant en la plupart des langues de l'Europe; et vos prosélytes publient vos triomphes en des langues que vous n'entendez pas".

Du moins, jusqu'au bout, Bossuet fut, entre les personnes, entre les peuples, entre le ciel et la terre, un ministre de réconciliation, un pacificateur, et, dès lors, un bienfaiteur insigne de l'humanité: c'était un vrai et grand prêtre.

Mes frères, ce n'est pas assez d'admirer Bossuet. Il faut l'écouter et l'imiter. Il parle encore: prêtons l'oreille aux accents de cette grande voix qui nous presse de croire en Dieu, d'espérer en lui et de l'aimer; qui nous exhorte au repentir, à l'humilité, au désintéressement, à la pureté, à la bonté; qui nous montre dans la vraie religion le principe de toute grandeur pour les individus, pour les familles, pour les cités, pour les nations, pour le monde; qui nous ordonne de respecter l'ordre public et la hiérarchie sociale, de secourir les pauvres, d'assister les malades, les faibles, les petits; qui nous appelle au Temple et à la Table du Christ; qui nous entraîne vers l'éternelle lumière, vers le Père céleste. Ne nous contentons pas d'écouter Bossuet, imitons-le. Imitons-le quand, soit en plein jour, soit à ces heures de silence où l'on offre les premiers vœux dans la tranquillité de la nuit, il prie et il adore Dieu. Prêtres, sages, magistrats, hommes politiques, soyons comme lui des sauveurs d'âmes, des défenseurs du peuple, soyons comme lui des propagateurs de l'union sacrée qui, ramenant parmi nous le règne de la fraternité chrétienne, nous rendra la paix intérieure à laquelle nous aspirons tous; qui, rétablissant nos rapports respectueux avec le Vicaire du Christ, nous vaudra d'innombrables bénédictions et l'estime de l'univers.

O Dieu, les temps sont tristes, la victoire ne nous a pas apporté la sécurité, nous sommes encore hantés par les sanglantes visions de notre jeunesse fauchée à son printemps, de nos plus riches provinces impitoyablement dévastées, de nos monuments séculaires morellement blessés ou anéantis à jamais; nos yeux sont encore pleins de larmes, et cependant nous avons tant pleuré; — nos âmes sont encore pleines de douleurs et, cependant nous avons tant souffert, — nous avons besoin de repos.

Daignez nous accorder ce repos en assurant le triomphe des vertus qui en sont le fondement: la justice et la charité.

Ainsi soit-il.

SAUCISSES CONTANT

Retenez bien le nom —

Faites avec du PUR PORC FRAIS seulement. — Délicieuses, c'est pourquoi des milliers en mangent.

Chez votre boucher

Soumission pour Chapelle

Le curé et les marguilliers de la paroisse de la Nativité de la sainte Vierge (Bellevue), demandent des soumissions pour la construction de chapelles et sacristies. Ils ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les plans et devis, préparés par MM. Vian et Veinot, peuvent être examinés au presbytère d'Hocheville, 305 Déry, le jour ou le soir, d'ici au mercredi, 13 juillet courant, les soumissions y être déposées le 13 juillet le plus tard, à cinq heures p.m.

G. M. LePAILLEUR, P.D., Curé.

347, avenue Viger, de deux heures à six heures après-midi, fêtes et dimanches exceptées, obtenir pour eux et leurs enfants des billets gratuits pour l'île Sainte-Hélène.

tre de Gustave, c'est un fait; il l'a placée à côté de son testament, c'est un autre fait; s'ensuit-il que la lecture de cette lettre ait influé nécessairement sur ses dispositions testamentaires? Ne faut-il pas voir plutôt dans la réunion de ces deux enveloppes l'affirmation cruelle d'une rancune irréconciliable chez un vieillard trop souvent trompé pour être encore crédule et miséricordieux?

Il s'arrêta et passa sa main sur ses yeux comme pour regarder en lui-même l'image que Michel de Pardailhan avait laissée dans sa mémoire.

— Non, reprit-il, non! Cette action-là serait inspirée par une méchanceté froide et viendrait d'une âme basse et mesquine. Mon tuteur était un caractère d'une autre trempe.

Il fit quelques pas et étreignit brusquement le dossier d'une chaise placée sur son passage.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (la reproduction est interdite).

Don J. J. Bouchard, éditeur.

NOTRE PAGE LITTERAIRE

L'heure d'amour

(Fragment de : S. François et le rossignol)
Saint François retournant à Notre-Dame-aux-anges,
Sur le chemin
Chantait, chantait encore et toujours, les louanges
Du Roi divin.
Sur son humble cellule aux mousseux pans de terre,
Au toit fleuri.
Dès l'aube, l'alouette aimée avait dû taire
Son refrain favori.
Pour écouter cette prière,
Dont l'ardeur empourpra cette heure de rubis :

"C'est vers Toi que je viens, ô Rédempteur des mondes!
C'est vers Toi que mon cœur aspire nuit et jour,
Par ses desirs secrets, ses blessures profondes
Et ses élans d'amour.

"Permetts que je te cherche en la nature entière:
Dans le cristal de l'eau, dans la fleur du gazon;
Qu'au chant du rossignol tout comme au feu, mon frère,
Je demande Ton nom.

"Pour que, ma voix, mon cœur, mon âme et tout moi-même,
Eperdument épris d'immortelle beauté,
Te chantent ici-bas, jusqu'à l'heure suprême,
Pour te chanter encore pendant l'éternité!
Je l'aime! Je l'aime! Je l'aime!"

Et, dans l'extase, quand ses lèvres se sont closes,
Un invisible choeur d'anges chante à son tour :

"Dépouillons sans regrets les buissons d'alentour;
Immolons leurs splendeurs à nos apothéoses;
Semons, semons partout des roses, oui, des roses,
Car c'est l'Heure d'Amour!"

Frère GILLES, o.f.m.

BOSSUET

Discours du R. P. Janvier

Nous empruntons à la *Documentation catholique* du 18 juin, ces larges extraits du discours prononcé aux fêtes de Bossuet, à Dijon, le 5 juin, par le R. P. Janvier, dominicain:

DISCOURS DU R. P. JANVIER

"*Erant enim sacerdos Dei Altissimi*... Il était prêtre du Dieu très haut. C'est sur ce texte que s'ouvre le discours de l'éminent orateur, à qui sa vocation impose de considérer en Bossuet "le prêtre, c'est-à-dire le serviteur de Dieu et le bienfaiteur de l'humanité."

Serviteur de Dieu, Bossuet le fut dans sa vie privée et dans sa vie publique. Dans sa vie privée: cherchant inlassablement et uniquement Dieu dans la nature, dans l'histoire, dans la Bible; entretenant avec Dieu des rapports d'amour qu'il fortifiait par le recueillement. Alors, dans son âme retentissent des hymnes d'admiration, d'adoration et d'action de grâce, des cris émués de repentir profond et de désir ardent de la possession divine.

Dans sa vie publique. D'abord comme prédicateur. Bossuet n'aura en chaire qu'un souci: "être le ministre, la voix de Dieu", et il se renfermera "scrupuleusement dans le domaine que la Vérité Première illumine de ses chastes rayons."

L'orateur continue en ces termes:

BOSSUET PRETRE ET SERVITEUR DE DIEU

Comme précepteur du Dauphin. De 1670 à 1681, Bossuet fut précepteur du Dauphin.

En cet emploi, il demeura le prêtre et le serviteur de Dieu. Etranger aux fêtes mondaines et aux intrigues de la cour, il sut vivre dans la retraite et dans l'austérité accomplissement de son devoir.

A Versailles, les allées du petit parc n'ont pas oublié les proménades pendant lesquelles, aux côtés de Fleury, de Fénelon, de La Bruyère et de quelques autres, il résolvait les difficultés de l'Ecriture Sainte et de la théologie. A la base de l'éducation qu'il donnait au fils de Louis XIV, il plaça la religion.

Chaque jour, l'instruction religieuse précédait les autres leçons. Matin et soir, les études commençaient par la lecture de la Bible, lecture que le Prince écoutait respectueusement et la tête découverte. Peu à peu, l'enfant savait par cœur le catéchisme, les récits de l'Ancien et du Nouveau Testament, apprenait à interpréter l'Evangile, les Actes des Apôtres, les débuts de l'Eglise, à aimer Jésus-Christ, à se rendre "agréable à Dieu et aux hommes". Les épîtres de saint Paul, de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean, de saint Jude, la vie des bienheureux et des martyrs, les prophéties lui devenaient familières et ajoutaient à sa surabondante culture. Sans doute, Bossuet, dans sa méthode pédagogique se garde de sacrifier les lettres ou les sciences; mais, à l'enseignement de la grammaire, de la logique, de la métaphysique, de l'histoire, de la morale, il mêle sans cesse le nom et le souvenir de Dieu. A l'égard de son disciple, il est le ministre de Dieu "de qui dépendent tous les empires", à qui il appartient d'instruire les princes et "de les régler" comme des lieutenants; du Dieu qui confère au pouvoir, quelle qu'en soit la forme, démocratie, aristocratie, monarchie, sa majesté, et qui "prend en sa protection tous les gouvernements légitimes"; du Dieu qui "tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes", qui "a tous les cœurs dans sa main", qui tantôt apaise les passions, tantôt "leur lâche la bride, et par là..."

se", qui enseigne avec ardeur et avec éclat.

Il n'est peut-être pas une vérité du dogme ou de la morale qu'il n'ait communiquée toute vive, à ses semblables.

Il passe des réflexions les plus simples aux spéculations les plus subtiles, il descend des mystères les plus élevés aux considérations les plus pratiques. Après avoir expliqué le catéchisme, il monte aux cimes de la mystique, il compose son livre sur les états d'oraison, il discute sur la présence réelle, l'amour pur. Après avoir entretenu des enfants, il tient victorieusement tête à Fénelon, à Leibnitz, aux jansénistes. Qu'il s'agisse d'éclairer les vignerons de Meaux ou bien un Turc, un prince, un Condé, un Montespan, les princes ou les sujets, les brebis ou les pasteurs, les palais, les couvents ou les chaumières, les croyants ou les libéraux, les fidèles ou les hérétiques, il sait satisfaire aux exigences intellectuelles de ceux que la Providence lui a confiés et leur apporter le breuvage spirituel qu'ils réclament. Bossuet sauve les âmes en les ramenant au devoir quand elles sont coupables, en les orientant vers le progrès quand elles sont déjà bonnes.

Pour émouvoir les cœurs, réveiller les consciences, stimuler les volontés, chanter les vies, il fait successivement jouer les ressorts de la prière, de la justice, de la miséricorde. Il peint les remords, les tristesses secrètes, les déceptions, les opprobres, les désespoirs, les supplices qui attendent les pécheurs, les visions, les extases, la gloire, les délices que Dieu ménage à la foi, à la sainteté. En sa société, soudain l'auditeur rebelle se heurte au spectre de la mort, à l'ange inexorable du jugement, à la colère de l'Agneau, à la vengeance de la Colombe, au roi des enfers. Soudain le cœur se déchire, l'homme fervent ou repentant est ébloui par un rayon émané du foyer éternel et enivré par la goutte de bonheur divin puisée au calice des élus. Ainsi, la parole de Bossuet, tantôt terrible comme la trompette du dernier jour, tantôt douce comme le souffle de l'Horeb, tantôt pleine d'anathèmes comme celles des Prophètes, tantôt pleine de promesses comme le sermon sur la montagne, entraîne les pensées et les sentiments par la crainte, par l'espoir, par la charité. Que n'a pas tenté Bossuet pour affranchir Louis XIV de la tyrannie de ses passions, pour l'affermir dans ses nobles résolutions pour arracher les grands à l'ambition, à l'orgueil, aux plaisirs, pour entretenir et aviver la piété dans les monastères de saint Benoît, de saint Bernard, de sainte Thérèse, de saint François de Sales, pour faciliter l'ascension des élites éprises d'idéal et de perfection? A peine a-t-il mis en relief les erreurs, les variations, l'anarchie des protestants, qu'il essaye de les gagner par mille prévenances, mille services, mille bontés, et qu'il leur fait sentir les traits de la plus sincère charité. Aucune démarche, aucun travail, aucune fatigue ne lui coûtent dès que les âmes sont en jeu; il dépense tout et il se dépense lui-même afin de les enchaîner à jamais à Dieu: *Ego autem libentissime impendam, et superimpendam ipse pro animabus vestris*.

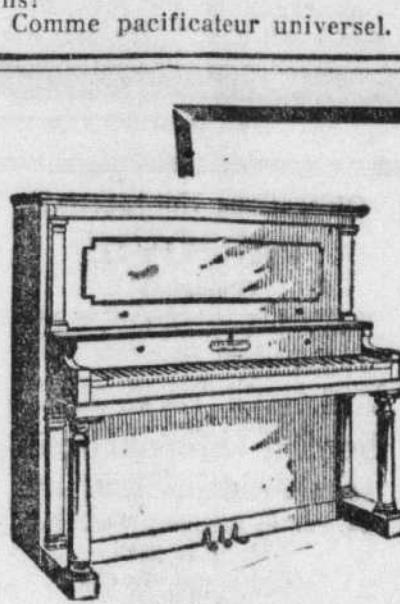
Comme défenseur du peuple. Bossuet a dit du Prêtre par excellence, de Jésus-Christ, qu'il a donné des larmes aux maux du corps et du sang aux maladies de l'âme.

En s'exprimant de cette façon, il nous prouve que si le prêtre doit se consacrer aux besoins spirituels de ses frères, il ne lui est point permis d'oublier leurs nécessités temporelles. Pour son compte, Bossuet est le défenseur.

A tout propos, il répète au roi et à ceux qui gouvernent que l'autorité est "une puissance de faire le bien... de soutenir la justice", de soulager la misère. "Puissent les princes, dit-il, entendre que leur vraie gloire est de n'être pas pour eux-mêmes, et que le bien public qu'ils procurent leur est une assez digne récompense sur la terre, en attendant les biens éternels que Dieu leur réserve". Prendre soin de ses sujets, sacrifier son repos, son temps, sa fortune, sa vie, à la prospérité commune, déployer au service de la cité de la magnificence et de la magnanimité, être le protecteur plus vigilant des faibles, la Providence plus généreuse des malheureux: voilà, d'après Bossuet, la mission de quiconque a reçu le pouvoir. Lorsque le peuple de France est accablé d'impôts, pillé par des bandes indisciplinées, exploité par des commissaires sans scrupule, condamné à des frais auxquels il ne peut plus suffire, victime d'excès incroyables, un prêtre réclame la suppression de ces intolérables abus, c'est Bossuet. Il écrit à Louis XIV: "Votre Majesté... doit avant toutes choses s'appliquer à connaître à fond les misères des provinces, et surtout ce qu'elles ont à souffrir sans que Votre Majesté en profite." Puis il s'enthousiasme. On sent dans sa lettre une espèce de sommation et de menace. Il continue, en effet: "Il n'est pas possible que de si grands maux, qui sont capables d'abîmer l'Etat, soient sans remède; autrement tout serait perdu sans ressource... Mais... si Votre Majesté veut la chose... ceux à qui elle confie l'exécution se pileront à ses volontés."

Au sein de la multitude, les petits et les déshérités inspirent à Bossuet un spécial intérêt. Avec ses domestiques, sa manière de vivre était "douce, noble et obligeante". Il les réunissait tous les jours pour la prière, il les bénissait tous les soirs de sa main. Ses gens, lui étant sincèrement attachés, le servaient naturellement et par affection. Il réduisait son train de maison, il se contentait d'une table modeste et frugale, il s'interdisait les dépenses inutiles afin d'ajouter à la part des pauvres. Les malades étaient l'objet de sa constante sollicitude. Chôme année il venait à l'hôpital de Meaux d'abondantes aumônes, et, aux heures de disette, il les augmenta tellement que son intendement s'en inquiéta. "Pour les diminuer, répondit Bossuet, je n'en ferai rien, et pour faire de l'argent, à cette occasion, je vendrai tout ce que j'ai." Touchantes paroles qui découvrent en Bossuet un cœur aussi grand que son esprit! Son désir, qu'il affirme en maint discours et en mainte péroraison, c'est d'associer les chrétiens à son culte des pauvres et de la pauvreté. Quel attendrissement quand il parle de l'émouvante dignité des pauvres dans l'Eglise, de la prédilection que leur a témoignée Jésus-Christ, de l'obligation rigoureuse où nous sommes de leur payer un tribut, de les honorer comme des princes! Quel respect quand il exalte la pauvreté: "Qu'on ne la méprise plus et qu'on ne la traite plus de roturière. Il est vrai qu'elle était de la lie du peuple, mais le roi de Gloire l'ayant épousée, il l'a anoblée par cette alliance."

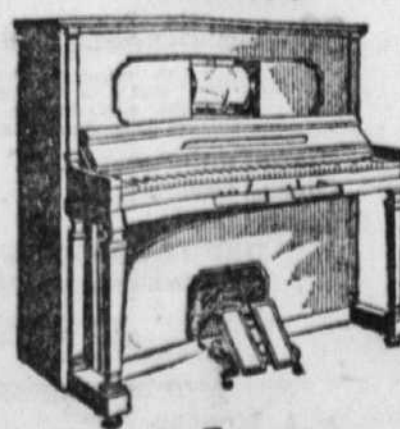
"De toutes parts il s'élève un cri de misère à l'entour de nous, qui devrait nous prendre le cœur... O riche superbe et impitoyable, si tu entendais cette voix, pourrerais-tu ne pas obtenir de toi quelques retranchements des superfluités de ta table?... Obtenir qu'il y eût quelque peu moins d'or dans les ameublements dont tu te glorifies... Tu ne sens pas, misérable! que ton luxe arrache l'âme à cent orphelins!"



Piano Pratte, Modèle d'Artiste. En Acajou solide. \$650.00



Piano Automatique Pratte "Concertina". En Acajou solide. \$1000.00



Piano Automatique Pratte "Concertina". En Acajou solide. \$1000.00

Bossuet est un bienfaiteur de l'humanité parce qu'il a été un pacificateur universel. Il a travaillé malgré les obstacles, les injures, à ramener l'entente parmi les Français. L'union sacrée sera toujours nécessaire aux nations qui veulent être fortes et heureuses. Les discordes intellectuelles, sociales, politiques, mènent les peuples à la défaite, à la honte, à la ruine, à la mort.

Aussi sont-ils dignes de notre reconnaissance ceux qui dans leur pays éteignent les haines, les colères, les rancunes, et réconcilient les individus, les classes, les partis.

Mais les querelles qui divisent le plus profondément les hommes sont les querelles religieuses. Elles aboutissent à des fureurs, à des convulsions, à des luttes implacables qui se perpétuent de génération en génération et où sombre le bien de tous. Au temps de Bossuet, le protestantisme déchirait la France. Bossuet n'a rien négligé pour rapprocher les protestants et les catholiques en France.

Le théologien en lui ne sacrifie jamais la vérité, mais que de tact dans sa manière de souligner ce qui nous sépare des Réformés! Que d'habileté à distinguer entre ce que la foi nous oblige de croire, par exemple, la présence réelle de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement, et ce qui est affaire de discipline, par exemple, le baptême par ablution ou par immersion, la communion sous une ou deux espèces! Que de précautions pour ménager la susceptibilité des personnes dont il reprouve les doctrines! Que de joie quand il lui est donné de recommander le ministre Paul Ferry au roi et à la Cour, d'assurer un asile dans sa propre maison aux calvinistes que molestent les dragons, d'obtenir la grâce de fanatiques condamnés à la peine capitale, de traiter ses contradicteurs en amis et en frères! Ses exemples de mansuétude, ses lettres aux évêques, ses interventions auprès de Louis XIV contribuèrent grandement à calmer les

passions exaspérées et à faciliter l'œuvre de la réconciliation nationale.

LE GALICANISME DE BOSSUET

Son action fut moins nette et moins heureuse dans les démêlés qui troublaient nos rapports avec Rome. Je n'excuserai pas le gallicanisme de Bossuet. L'Eglise, pour remplir pleinement sa mission ici-bas, a besoin de tous ses droits et de toutes ses libertés. Nul, roi ou peuple, ne les mutilera ou ne les entravera sans nuire à soi-même, je dis sans nuire à soi-même, je dis sans trahir ses intérêts les plus positifs et les plus essentiels. A ce sujet, Bossuet eut une défaillance. Mais, empressons-nous de l'ajouter, il proclama que "l'attachement de nos rois pour le Saint-Siège apostolique semble leur avoir communiqué quelque chose de la fermeté immobile de cette première pierre sur laquelle l'Eglise est appuyée", il supplia Louis XIV "de faire rendre aux oracles du Saint-Esprit et aux décisions du Saint-Siège une obéissance non feinte", il rappela "les consolations que reçoivent les enfants de Dieu de la communication avec le Saint-Siège", et si éminente, si chère et si vénérable à tous les fidèles, qu'il faut reconnaître dans le Saint-Siège, il prononça ces mots bien capables de déconcerter d'âge en âge nos ennemis: "Qu'on ne se y trompe pas, le Saint-Siège ne peut jamais oublier la France, ni la France manquer au Saint-Siège." O Bossuet, ces mots n'ont rien perdu de leur émue actualité. Ils sont vrais devant les cercueils incombrables de nos soldats comme fils étaient vrais à Saint-Denis aux funérailles de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre. Cette attitude était de nature à rétablir entre le Souverain Pontife et la France la cordialité de relations qui s'étaient relâchées sans d'ailleurs se briser. Bossuet était encore sur ce terrain un pacificateur.

Une épidémie bénigne sévit

Elle est due aux impuretés contenues dans l'eau et cause des crampes, de la diarrhée et des maux de tête. Ceux qui prennent vingt gouttes de Nerviline dans de l'eau sucrée en obtiennent généralement un prompt soulagement. Il est vraiment merveilleux de constater comme la Nerviline remet un estomac nigri et délabré, arrête le hoquet et met promptement fin à ces désagréables émanations de gaz. On devrait dans chaque foyer garder à la main une ou deux bouteilles de cette bonne vieille Nerviline, 35 sous partout. (ann.)

SEUL, LE TRIOMPHE DE LA JUSTICE ET DE LA CHARITE ASSURERA LA PAIX A LA FRANCE ET AU MONDE.

L'alliance des races, la Société des nations, voilà, nous dit-on, le moyen d'éviter à notre postérité le spectacle de la guerre infernale dont nous avons été les ingérissables victimes. Si l'alliance des races était sincère, si la Société des nations était solide, j'aurais confiance dans l'avenir. Mais tout chancelle, tout reste obscur et incertain parce que le monde et ceux qui le gouvernent refusent de demander la réforme de leur conscience et l'inspiration de leur conduite à l'honnêteté, à la justice, à la bonté, à Jésus-Christ, à Dieu. Bossuet rêva lui aussi d'une Société des nations, mais il rêva de la fonder sur l'Evangile et sur la vérité. Il tendit la main à l'Allemagne, au Hanovre, à l'Angleterre. Sa bonne volonté échoua. Leibnitz lui-même, avec plus de sornioiserie que de dignité, résista aux instances de Bossuet et à ses ardents desirs d'union.

Du moins les protestants de Ber-

(Suite à la 5ème page.)

Inauguration d'un Département de Pianos chez Valiquette

Nous sommes heureux d'annoncer à tous nos clients et amis l'inauguration d'un MAGNIFIQUE DEPARTEMENT DE PIANOS, au rez-de-chaussée de notre magasin. Vous y trouverez

L'Assortiment Complet des Célèbres



Le PIANO PRATTE est universellement connu. A Paris il a été créé, dans un milieu essentiellement artistique, une impression des plus favorables; c'est aussi parce que nous le considérons comme étant le meilleur des pianos fabriqués au Canada que nous avons accepté de l'offrir à notre clientèle.

Dus au génie d'un artiste, les PIANOS PRATTE sont des œuvres d'art et non des pianos de commerce; ils sont tous d'une qualité uniforme et sont le résultat de nombreuses années de recherches scientifiques et d'expériences concluantes. Leur auteur, M. Antonio Pratte, n'a rien ménagé pour leur assurer la supériorité, et chaque jour il travaille encore à leur perfectionnement. Les PIANOS PRATTE sont d'une seule qualité — LA MEILLEURE.

Chaque PIANO PRATTE est un ORIGINAL et non une COPIE faite par des mains inexpérimentées.

Ce que le PIANO PRATTE fut pour d'autres — un objet d'art, tel un violon Stradivarius, qui se transmet d'une génération à l'autre — cela le PIANO PRATTE le sera pour vous.

MUSICIENS CANADIENS QUI NON SEULEMENT RECOMMANDENT LE PIANO PRATTE MAIS QUI EN ONT ACHETE POUR LEUR USAGE PERSONNEL ET CEUX DE LEURS ELEVES LES PLUS AVANCES

- | | |
|---|---|
| BOWLER, W., directeur du "Dominion Conservatory of Music" et professeur de piano, Montréal. | LETONDAL, A., organiste au Gesù et professeur de piano, Montréal. |
| CARTIER, Mlle VICTORIA, organiste et professeur de piano, Montréal. | LALIBERTE, ALFRED, pianiste virtuose et professeur de piano, Montréal. |
| DUSSAULT, feu D., organiste de l'église Notre-Dame et professeur de piano et d'orgue. | PELLETIER, R. O., organiste de la Cathédrale et professeur de piano et d'orgue. |
| GOULET, J. J., directeur de l'Orchestre Symphonique, Montréal. | PLAMONDON, RODOLPHE, chanteur au Grand Opéra, Paris, France. |
| | DECARY, AUGUSTE, Prix d'Europe 1921 et pianiste virtuose, Montréal. |

CATALOGUES ET PRIX SUR DEMANDE

N. & Valiquette
LIMITÉE
471-477 STE. CATHERINE EST

COMMERCE ET FINANCE

LA MENACE JAPONAISE

LE RENOUVELLEMENT DU TRAITÉ ANGLO-JAPONAIS. — LE DÉVELOPPEMENT DE LA FLOTTE NIPPONE.

La question du renouvellement du traité anglo-japonais a été amenée sur le tapis, cette semaine, à la conférence que tiennent à Londres les premiers ministres des Dominions. Des vues diverses ont été exposées et il en ressort très clairement que partout l'on voit avec frayeur la menace jaune qui a survécu à la guerre et a même grandi avec elle.

Au Canada, dans la Colombie Britannique, le problème oriental se pose avec une vive acuité. Là-bas, Jaunes et Blancs se poussent du coude. La lutte a commencé dans le domaine agricole puis les Jaunes ont tourné les yeux du côté des pêcheries, si bien qu'aujourd'hui, la grande majorité des pêcheurs de saumon et de hareng sur la côte du Pacifique sont des Japonais. Ceux-ci ont leurs propres établissements de mise en conserve, ils expédient leurs produits chez eux et sur des navires de leur pays. Récentement on a appris que des Nippons ont acquis de grandes limites forestières en Colombie et qu'ils ont l'intention d'installer des scieries.

La population blanche n'en est pas à ses premières récriminations; mais, avec le temps, elles deviennent plus vives. Les fermiers colombiens s'agitent de ce temps-ci; ils ont fait des représentations à M. Tolmie, ministre fédéral de l'agriculture, avant son départ pour l'Europe, le priant de présenter leurs vœux à la conférence impériale. Les fermiers ne voudraient rien moins qu'une loi qui enlèverait aux Jaunes le droit de propriété dans la province et restreindrait l'immigration.

Ce n'est là qu'un commencement et il est probable qu'avant longtemps la levée sera plus générale. Il y a une quinzaine de jours on signalait la concurrence japonaise, qui ne fait que débiter, pour le transport du grain par voie maritime, de la cote américaine du Pacifique en Europe. Les transports japonais n'avaient jusqu'ici navigué que sur le Pacifique. Ils élargissent maintenant leur champ d'action et leur concurrence ne saurait manquer de devenir sérieuse. Les compagnies japonaises peuvent se procurer la main-d'œuvre, le charbon et les provisions à bien meilleur compte que les compagnies européennes ou américaines, et par suite prêter leurs navires à des conditions absolument impossibles à leurs rivaux. Trois gros cargos japonais viennent d'être livrés pour le transport du grain en Europe au prix de 57 shillings la tonne, huit shillings de moins que le taux de la United States Shipping Board.

A propos de la marine marchande du Japon, il est intéressant de noter les progrès formidables qu'elle a faits depuis quelques décades. Nous extrayons les détails qui suivent d'un article de M. G. Lecarpentier, publié dans l'Economiste français du 28 mai dernier. Il serait intéressant de publier le texte même de certains passages au moins. Le manque d'espace nous force à résumer.

La marine marchande japonaise ne date que de 1858, alors que le gouvernement fit l'acquisition d'un trois-mâts hollandais. Jusqu'en 1891, les progrès ont été lents pour prendre par la suite un grand essor. En 1905 au lendemain de la guerre avec la Russie, le Japon disposait de 1,050,000 tonneaux de navires; en 1914, de 1,706,000 tonneaux. La grande guerre n'a fait encore que servir les intérêts de la marine du Japon. Bien que l'effort, ce pays n'a perdu que relativement peu de navires et ses pertes ont été largement compensées par les acquisitions et les constructions. En 1919, le tonnage marchand japonais atteignait 2,747,000 tonneaux et en 1920 il était de 2,995,000 tonneaux. Au cours de la guerre, la flotte marchande s'est donc accrue de 75 p. c.

Les chantiers de construction maritime se sont également beaucoup développés, quoique le Japon ne soit pas un pays riche en minerais de fer. En 1920, on y a lancé 242 navires ayant un jaugeage total de 597,000 tonneaux. En 1893 on n'en avait lancé que 1,132 tonneaux et trois navires seulement de cent tonneaux ou plus. On peut voir le progrès fait en un peu plus de 25 ans.

La première ligne de navigation extérieure du Japon, celle de Shanghai, fut fondée en 1875. Quatre autres ont été fondées depuis. Pendant la guerre ces compagnies ont touché des bénéfices inimaginables. Les dividendes payés aux actionnaires ont atteint jusqu'à 60 p. c. Les petits armateurs ont fait des affaires plus brillantes encore; et l'on cite des dividendes de 100 p. c., 200, 500 et 600 p. c. On parle actuellement de la formation d'un trust des grandes compagnies et d'une compagnie tout récemment fondée au capital de 100 millions de yens, la *Rosukai Kisen Kaisha*, qui se propose de grouper un tonnage de 500,000 tonnes. Cinq grandes lignes seraient établies, dont quatre viendraient de Panama et Le Cap, qui desserviraient l'Afrique du Sud, les Indes et l'Amérique; la cinquième, l'Europe, par voie du canal de Suez. On voit que les ambitions japonaises dans tout le domaine économique ne manquent pas d'ampleur et que les moyens de les réaliser

MARCHÉ DE MONTREAL

SEMAINE FINISSANT LE 2 JUILLET

Prix vendant aux épiciers.

Prix de gros:
(Fournis, pour la farine et les grains, par la maison Ogilvie Flour Mills; pour les produits de la ferme, par la maison J.A. Vaillancourt; pour les fruits, par Hart and Tuckwell; pour les céréales, par Quintal et Lynch; pour le poisson, par Hutton et Cie; pour les viandes, par Noé Bourassa, Limitée; et pour les volailles, par P. Poulin et Cie.)

FARINE-TYPE

Franco à bord (f.o.b.)
Montréal \$10.50
Au wagon, livrable au moment \$10.50
Aux épiciers \$10.80
Son, Man., au wagon, tonne \$29.00
Farine d'épave:
Avoine roulée, sac de 90 lbs. \$3.25
Avoine roulée, baril \$3.65

OEUF

Oeufs frais, Selects 40s
Oeufs No 1 35s
Oeufs No 2 33s

BEURRE

Beurre de crémère 32s
Beurre de choix, en bloc d'une livre 32s, 1-2
Margarine 23 à 25s

FROMAGE

Fromage d'Oka, la livre 42s
Fromage fort, la livre 32
Fromage blanc 26s

SAINDOUX

Saindoux pur, en tinette 14s 3-4
Saindoux pur, enseau \$3.00
1 livre 16s 1-2

POIS ET FEVES

Pois jaunes \$3.10
Pois verts \$3.75
Fèves (fèves blanches ou jaunes), le minot \$3.00

FRUITS

Abricots, caisse de 4 paniers \$3.00
Prunes \$3.25 à \$3.75
Pêches, boîte \$3.25
Cerises, boîte \$5.50
Cantaloup, la boîte \$3.50 à \$7.00
Oranges de Californie, Sunkist \$6.25 à \$7.50
Figues, la livre 21s
Pamplemousse, la bte \$8.00
Pommes, la boîte \$4.50 à \$4.75
Bananes, le régime \$6.00 à \$7.00
Citrons, la caisse \$9.50
Pour les fraises, les prix varient constamment. De 15 à 17 sous environ.

LEGUMES

Oignons égyptiens, la livre 5s
Patates nouvelles, bri. \$4.00 à \$5.50
Concombres, le panier \$5.00
Choux, le panier 6.00
Tomates, le panier \$2.25 à \$2.50

DATTES ET NOIX

Dattes, la boîte 12 à 22s
Noix 16 à 75s
Noix de Coco de la Jamaïque, le sac \$6.00

Liste des dividendes déclarés sur valeurs cotées en Bourse.

FOURNIE PAR L.-G. BEAUBIEN ET CIE			
X. D.			Payable le
16 avril 1921	Dom. Steel ("Iron"), 1-4 de 1 p.c.	12	juillet 1921
24 juin	Can. Cottons, 2 p. c.	"	"
24 "	Can. Cottons, Pref., 1-2 p.c.	"	"
27 "	Shawinigan W. and P., 1-3-4 p.c.	41	"
28 "	Can. Car and Fdy., Pref., 1-3-4 p.c.	42	"
30 "	Loyal Construction, 2 p. c.	41	"
30 "	Bell Telephone, 2 p. c.	15	"
30 "	Can. Fairbanks Morse, Pref., 3 p. c.	15	"
30 "	Dom. Textile, Pref., 1-3-4 p.c.	15	"
30 "	Mont. Telegraph, 2 p. c.	15	"
30 "	Nova Scotia Steel and Coal, Pref., 2 p.c.	15	"
30 "	Tuckett Tobacco, 1 p.c.	15	"
30 "	Canada Cement, 1-2-3 p.c.	16	"
30 "	Maple Leaf Milling, 3 p.c.	16	"
30 "	Maple Leaf Milling, Pref., 1-3-4 p.c.	16	"
30 "	Hillcrest Collieries, Pref., 1-2 p.c.	15	"
30 "	Hillcrest Collieries, Pref., 1-3-4 p.c.	15	"
30 "	Spanish River P. and P., 1-3-4 p.c.	15	"
30 "	Spanish River P. and P., Pref., 1-3-4 p.c.	15	"
30 "	Steel Company of Canada, 1-3-4 p.c.	15	"
30 "	Howard Smith Paper Mills, 2 p. c.	20	juil.
30 "	Howard Smith Paper Mills, Pref., 2 p.c.	20	"
30 "	Dom. Coal, Pref., 1-3-4 p.c.	15	1 août
30 "	Dom. Steel, Pref., 1-2 p.c.	15	"
30 "	General Electric (stock div.), 20 p.c.	1	"
30 "	Standard Bank, 1-2 p.c.	1	"
30 "	La Banque Nationale, 3 p.c.	1	"
30 "	Russell Motor, 1-3-4 p.c.	1	"
30 "	Russell Motor, Pref., 1-3-4 p.c.	1	"
30 "	Imperial Bank, 3 p.c.	1	"
30 "	Penman's, Ltd., Pref., 1-2 p.c.	1	"
30 "	Can. Converters, 1-3-4 p.c.	15	"
30 "	Cedars Rapids Mfg., 3-4 de 1 p.c.	1	"
30 "	Mont. Light, Heat and Power, 2 p.c.	15	"
30 "	Mont. Light, Heat and P., Cons., 1-1-4	15	"
5 août	Penman's, Ltd., 2 p.c.	15	"

Lorsqu'une valeur est ex-dividende un samedi, elle le devient le jour précédent.
Montréal, 24 juin 1921.
Par A. L. M.

sont nombreux. A l'heure qu'il est, le Japon, comme tous les autres pays, se ressent évidemment de la crise mondiale. Le chômage existe là comme ici. Mais une fois la situation rétablie, que ce soit tôt ou tard, le Japon sera en mesure de faire une concurrence sérieuse à tous les pays. L'on conçoit que ceux qui se pensent dérangés chez eux, c'est le cas des Colombiens et de quelques autres groupes, soient les premiers à pousser des cris d'alarme contre le danger de l'expansion japonaise. Le problème se posera demain avec des proportions plus grandes.

Emile BENOIST.

Vous avez peut-être une affection rénale sans le savoir

Si vous avez mal dans le dos et éprouvez une sensation de tension, c'est une preuve évidente que vos reins ne fonctionnent pas comme ils le devraient. Ce dont vous avez besoin alors est un traitement aux Pilules du Dr Hamilton. Elles contiennent de la mandragore et de la noix d'Amérique et exercent une action très bienfaisante sur le foie et les reins. "Je souffrais beaucoup des reins mais obtins un prompt soulagement avec les Pilules du Dr Hamilton. Mon mal se manifesta par des douleurs dans le dos et des maux de tête constants. Je me remis en peu de temps après avoir pris quelques boîtes de Pilules du Dr Hamilton. Elles m'apportèrent santé, force et vigueur." En vente partout, 25 sous, on de The Catarrh-zone Co., Montréal. (ann.)

Nous Offrons

Eché. Rend.
La Machine Agricole Nationale, Limitée. 1926 75%
La Corporation d'Énergie de Montmagny. 1926-31 6 1/2%
Province de Saskatchewan. 1936 6%
Ville d'Edmundston, N.B. 1931 6%
Ville de Paris. 1930 6 1/2%
Cité de Montmagny, payable à New-York. 1930 6%
Ville de Shawinigan. 1926 6%
Bell Telephone Co. 1925 6 1/2%

Le Crédit Industriel, Limitée

35, rue St-Jacques, 103, rue St-Pierre, MONTREAL QUEBEC
Main 3090-3091 Téléphone 7750

Obligations Européennes VARSOVIE (Pologne)

5% datées de 1921. Rachat au pair, en tout ou en partie, au moment quel temps après dix ans de la date de l'émission.
Valeur normale d'un bon de 10,000 marks, \$5,300.00. Prix sur demande.

Société Internationale d'Administration

84, rue St-Jacques, Montréal.
Tél. Main 2580
Administration Générale
Immeubles
Bons et Obligations
Assurances

L. E. Geoffrion H. Geoffrion

Main 3073
GEOFFRION & CIE
Membres de la Bourse de Montréal.

Ventes, Achats d'Actions et d'Obligations.

SAUCISSON DE BOLOGNE — MARQUE CONTANT

Tout le monde l'aime pour sa saveur caractéristique.
En vente partout

vre. Il y a là un symbole de modernisme. De même aussi, il importe d'adopter, aujourd'hui, au labourage et au pasturage de jadis, l'industrie et le commerce, pour (Suite à la 9ème page.)

NOUVELLE EMISSION Machine Agricole Nationale Limitée 7% 5 ans

Nous recommandons ces émissions comme étant, l'une et l'autre, un placement de premier ordre. — Autres renseignements sur demande.

J. ALBERT LAFRANCE

Bons et Obligations
136 RUE ST-JACQUES, 5ème ETAGE, Tél. Main 2998.

La "Strathcona"

Compagnie d'Assurance-Incendie (Edifice Versailles)

90 rue St-Jacques, Montréal

Cette compagnie essentiellement canadienne-française a été organisée en 1908, avec une charte provinciale, et opère dans la province de Québec seulement.
Capital autorisé. \$500,000
Capital souscrit. 300,000
Capital payé. 120,000
DEPOT COMPLET AU GOUVERNEMENT

Cette compagnie n'est pas contrôlée par la "Canadian Fire Underwriters' Association" quant à ses taux.

A.-A. Mondon, N.P., Président et Gérant général. J. Marchand, Sec.-Trés. Tél. Bell Main 2181-2182.

Nous Recommandons

OBLIGATIONS

Rend.
Cie P. T. Légaré (limitée) 7
Lamontagne Limitée. 7
Cie Hydraulique de S. François. 7
Brasserie Frontenac. 6 1/2
Ville de Paris. 6 1/2
Saguenay-Pulpe. 6 1/2
Port-Alfred (gar.) 6 1/2
Val-Jalbert (gar.) 6 1/2
Sault Ste-Marie (scol.) 6 1/2
Montréal (mun.) 6
Mont-Royal (mun.) 6
S.-Boniface (mun.) 6
Montréal-O. (mun.) 6

Aussi, au pair, les actions de la puissante COOPÉRATIVE CENTRALE DES AGRICULTEURS, qui paie depuis plusieurs années 8% de dividende.

En plaçant de l'argent dans nos OBLIGATIONS INDUSTRIELLES et dans les parts de la COOPÉRATIVE, vous contribuerez au progrès économique du Canada français.

SAGUENAY-PULPE

est payable en fonds américains.

Versailles Vidraire Bogals

MONTREAL QUEBEC OTTAWA BUREAU-CHIEF: Imm. Versailles, Montréal. Tél. M. 7080

HATEZ-VOUS ! L'AVENIR le PROUVERA.

PROFITEZ DE LA BAISSSE des changes étrangers pour réaliser des profits variant de 300% à 8000%, en achetant des obligations des pays étrangers.

	normal	envi-
FRANCE	\$193.	\$39.
Gouvernement.	4%	103.
Gouvernement.	6%	89.
Ville de Paris, tirage.	5%	96.
Credit National à tirage.	5%	96.
BEIGIQUE	\$193.	\$88.
Gouvernement.	5%	103.
ITALIE	\$193.	\$48.
Gouvernement.	5%	103.
ALLEMAGNE	\$238.	\$125.
Gouvernement.	3%	125.
Gouvernement.	3%	125.
Ville de Berlin.	4%	150.
Ville de Hambourg.	4%	160.
AUTRICHE	\$202.	\$26.
Ville de Vienne.	5%	202.
POLOGNE	\$202.	\$26.
Ville de Varsovie.	5%	202.

Nous vendons ces valeurs par versements mensuels ou au comptant.

DEMANDEZ NOTRE CIRCULAIRE EXPLICATIVE

E. L. HARDY & CIE

Spécialistes en obligations européennes
Chambre 194, Immeuble "Transportation", rue St-François-Xavier, Montréal.
Tél. Main 2923. Casier postal 1112.
New-York, Londres, Paris, Rome, Bruxelles, Athènes, Berlin, Vienne.

FINANCE !

Notre calendrier financier annonçant à l'avance les événements importants qui se dérouleront dans le cours du mois de juillet, sera bientôt prêt à être distribué gratuitement. Ayez votre copie.

FAIRBANKS, GOSSELIN & CO.

Agents de Change à la Bourse de Montréal.
103-OUEST, RUE NOTRE-DAME.
Téléphone : Main 4090, communiquant avec tous les services.

NOUVELLE EMISSION

Machine Agricole Nationale Limitée 7% 5 ans

SOLDE D'EMISSION

Montreal Public Service Corporation 6 1/2%

Nous recommandons ces émissions comme étant, l'une et l'autre, un placement de premier ordre. — Autres renseignements sur demande.

J. ALBERT LAFRANCE

Bons et Obligations
136 RUE ST-JACQUES, 5ème ETAGE, Tél. Main 2998.

OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES ETRANGERES DE LA PLUS GRANDE VALEUR

C'EST MAINTENANT LE TEMPS D'ACHETER LES OBLIGATIONS LES MEILLEURES ET LES PLUS CHOISIES QU'AIENT EMISES LES GOUVERNEMENTS EUROPEENS.

VOUS LES FAIBLES TAUX ACTUELS DU CHANGE, L'ON PEUT ACHETER D'EXCELLENTE OBLIGATIONS DE BELGIQUE, DE FRANCE ET D'ITALIE A DES TAUX TRÈS ATTRAYANTS. CE QUI OFFRE LA POSSIBILITE DE RETIRER DES PROFITS VALANT DE 100% A 1,500% LORSQUE LES TAUX DU CHANGE REDEVENDRONT NORMAUX.

DEPUIS JANVIER DERNIER, LE CHANGE EN BELGIQUE, EN FRANCE ET EN ITALIE S'EST ELEVE CONSTAMMENT ET NOUS AVONS CONFIANCE, VU QUE LES CONDITIONS S'AMÉLIORERONT CHAQUE JOUR EN EUROPE, QU'IL VA CONTINUER A S'ÉLEVER JUSQU'À CE QU'IL AIT ATTEINT LA NORMALE.

AVEC LA HAUSSE DU CHANGE, VOS PROFITS ET VOTRE INTERET SUR LES OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES ETRANGERES CROITRONT EGALEMENT.

CELES OBLIGATIONS PEUVENT SE COMPARER A NOS BONS DE LA VICTOIRE, EN CE QUE ELLES SONT DES VALEURS DIRECTES D'UN GOUVERNEMENT ETABLI. LES GOUVERNEMENTS DE PAYS TELS QUE LA BELGIQUE, LA FRANCE ET L'ITALIE, MEME A L'EPOQUE DE LEURS EPREUVES LES PLUS DURES, ONT TOUJOURS POURSUIVI AU PAIEMENT DU CAPITAL ET DES INTERETS. IL N'Y A AUCUN DOUTE QU'ILS CONTINUERONT A FAIRE DE MEME.

LES OBLIGATIONS SONT COTEES AU PAIR AUX BOURSES DE LEURS PAYS RESPECTIFS.

POURRIIONS-VOUS ENVOYER DES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES ?

DOMINION FOREIGN EXCHANGE CO, Ltd.

Immeuble du Marcell Trust
288 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL, P.Q.
Téléphones Main 1117 - 5697.

Veillez m'envoyer des renseignements supplémentaires au sujet des obligations gouvernementales étrangères de haute valeur portant intérêt.

Nom

Adresse

Province de Québec

Obligations 5 1/2% — quinze ans

Jouissance du 1er Mai 1921 Echéance le 1er Mai 1935

Ces obligations sont exemptes de l'impôt sur les successions. Elles peuvent être remboursées par anticipation en aucun temps après le 1er mai 1926.

Les droits applicables aux successions sont progressifs; le prélevement est de 1/4% minimum à 25% du capital.

Le privilège d'exemption dont bénéficient les titres de cette émission les recommandant donc tout particulièrement aux chefs de famille. Dans le cas d'un héritage important, ce dégrèvement d'impôt permettra de réaliser une économie considérable au bénéfice des ayants droit. Il est sage de profiter d'un privilège si avantageux et qui s'offre aussi rarement.

PRIX: 98 et l'intérêt couru.

Rendement de 5.70 à près de 6% selon la date de remboursement.

RENE-T. LECLERC

BANQUIER ET COURTIER
MONTREAL QUEBEC
160, rue St-Jacques 74, rue St-Pierre
(Maison fondée en 1901)

PLACEMENTS DE JUILLET

NOUS OFFRONS, sujet à vente préalable, les obligations suivantes :

Endroits	Echéances	%	Pour rapporter
VILLE DE PARIS, emprunt canadien	9 à 14 ans	6%	6 1/2%
PUISSANCE DU CANADA	4 1/2 ans	6%	6 1/2%
VILLE DE JONQUIERE	20 à 28 ans	4 1/2%	6%
CITE DE MONTREAL	5 1/2 ans	4%	6%
CITE DE QUEBEC	7 ans	4%	6%
PORT DE QUEBEC	4 ans	5 1/2%	6%
VILLE SHAWINIGAN FALLS	19 à 22 ans	5%	6%
HORTA NOTRE-DAME	21 à 22 ans	5%	6%
VILLAGE STE-AGATHE DES MONTS	19 et 23 1/2 ans	5%	6%
CITE DE VERDUN	5 et 6 ans	5%	6%
ECOLEX DE MONTREAL	10 ans	6%	6%
VILLE DE EDMUNDSTON	12 à 28 ans	5 1/2%	6%
VILLE DE ST-LAMBERT	6 ans	5 1/2%	6%

pay. N.Y.
VILLE DE LA TUQUE 4 1/2 ans 6% 6 1/2%
VILLE DE ST-LEONARD

LA VIE SPORTIVE

ATHLETIQUE ET SAINT-ARSENE SONT VICTORIEUX

Le club Athlétique triomphe des Indiens après quatorze reprises. — Les Crescents sont écrasés. — Le programme d'aujourd'hui et de demain.

Quelques milliers de personnes ont vu l'Athlétique battre les Indiens par un score de 8 à 5, dans une partie de quatorze manches, hier après-midi, au Parc Atwater. La joute fut excitante au possible. Les Athlétiques prirent l'avantage dans la deuxième manche et comptèrent leur second point dans la suivante, mais les Indiens firent quatre points lorsque vint leur tour au bâton. Le score fut égalé à la neuvième manche.

Quatre tours de circuit ont été faits pendant la partie. Carmel, Frank Delisle, Tann et Grenier, ce dernier aidant à mettre son club sur un pied d'égalité avec les Indiens dans la neuvième manche.

Les Saint-Arsène ont infligé une dégoûtante en règle au Crescent, l'emportant par un score de 21 à 3, en sept manches. Jusqu'à la sixième manche, les Saint-Arsène menaient par 19 à 0.

Il y aura une double partie cet après-midi, au Parc Atwater. Le Crescent jouera avec l'Athlétique et les Indiens rencontreront le Saint-Arsène. On a aussi déclaré, hier, que les résultats du combat Carpentier-Dempsey seront fournis au cours des joutes d'aujourd'hui.

CRESCENT									
Ab.	R.	H.	Po.	A.	E.				
Gruthley, ss.	2	0	2	2	0				
Shaugnessy, 1b.	3	1	1	5	1				
O'Rourke, 3b.	2	1	2	1	0				
Dubie, lf.	3	0	0	1	0				
Curtis, cf.	3	0	1	0	1				
Cousineau, c.	2	1	1	3	0				
Kirwin, 2b.	3	0	0	4	1				
Briggs, rf.	2	0	1	0	2				
Evans, p.	0	0	0	0	0				
Guillaume, p.	1	0	0	0	0				
Young, cf.	1	0	0	2	0				
McGulough, ss.	1	0	0	1	0				
Totaux	23	3	7	18	9				

SAINT-ARSENE									
Ab.	R.	H.	Po.	A.	E.				
Singher, 3b.	5	2	2	4	0				
Cutter, 2b.	4	1	1	4	0				
Sneedy, 1b.	3	3	2	10	0				
Reynolds, lf.	4	1	0	0	0				
Bissonnette, cf.	4	1	4	0	0				
Bailey, rf.	5	2	4	0	1				
Wingo, c.	5	3	2	2	0				
Major, ss.	5	3	3	1	4				
Rose, p.	4	1	2	0	2				
Lavigne, lf.	1	2	1	1	0				
Totaux	37	21	21	15	2				

par manche: 00000000—3
Saint-Arsène 21—Crescent 3
Sommaire: Coups de 2 buts: O'Rourke 2, Singher, Briggs, Wingo, Shaugnessy; coups de 3 buts: Rose, Cousineau; buts volés: Singher 2, Sheedy, Bissonnette; sacrifice: Cutter; buts sur balles: de Evans 1, de Rose 2, de Guillaume 3, de Curtis 2; struck out: par Rose 1, par Evans 2-3, hits 5, runs 4, par Guillaume 2, hits 6, runs 8, par Curtis 3-3, hits 10; frappé par le lanceur: par Rose (Cousineau); double jeux: Rose à Cutter à Sheedy, Major à Shaugnessy, Major à Cutter à Sheedy; premier sur erreurs: St-Arsène 7; laissés sur les buts: Crescent 3, St-Arsène 4. Temps, 1.50.

DEUXIEME PARTIE									
Ab.	R.	H.	Po.	A.	E.				
Carmel	6	2	4	13	2				
Pharand, 3b.	7	1	2	2	2				
Davidson, 2b.	6	0	0	3	1				

Les parties dans les grandes ligues

LIGUE AMERICAINE

Première partie

Philadelphie . 00000000—2 7 3

Washington . 000100000—1 7 0

Moore et Perkins; Johnson et Pi-

LA LIGUE DU PARC ATWATER

ET LA LIGUE DE LA CITE.

La Ligue de baseball du Parc Atwater et la Ligue de la Cité nous promettent de grandes exhibitions pour aujourd'hui et dimanche. Deux parties seront jouées ce

Deuxième partie				Après-midi, au Parc Atwater, deux			
Philadelphie...	000000000000—0	3	0	seront jouées dimanche à Maison			
Washington	000000000000—1	7	1	neuve et deux autres au terrain de			
Hasty et Perkins; Mordridge et				Shamrock. Le programme pour ces			
				deux jours est le suivant:			
				Après-midi, au Parc Atwater:			
				2 heures—Gréssent vs Athlétique			

Charrity.	4 heures—Indiens vs Saint-Arsène.
A St-Louis —	Dimanche, ligue de la Cité.
Chicago — 001010002—4 12 0	A Maisonneuve:
St-Louis — 020000010—3 5 3	1.30—Saint-Arsène vs Lachine.
Twombly, Kerr et Schalk; Pal-	3.30—Métropole vs Crescent.
mero et Collins.	Au Shamrock:
* * *	

LIGUE NATIONALE				
A Chicago —				
St-Louis	100120200—6	14	3	
Chicago	011122020—8	12	2	
Hainer, North et Clemons, Delhoefer; Alexander et O'Farrell.				
A Pittsburg —				

1.30—Athlétique vs Royal Canadien.
3.30—Saint-Henri vs Indiens.

Le Syndicat, qui se trouve en tête de la ligue avec l'Athlétique, aura une tâche extrêmement dure dimanche car il lui faudra faire face

Cincinnati	0000000020—2	5	2	au club de Norman Moffat qui possède une équipe de première force
Pittsburg	000500000x—5	11	0	Si le Syndicat peut triompher dimanche, il aura accompli un glorieux exploit. L'athlétique paraît avoir une tâche facile, mais le baseball est le sport des surprises et
Rixey, Donohue et Wingo; Morrison et Schmidt.				
Note — Les autres joutes ont été remises pour cause de pluie.				

LIGUE INTERNATIONALE									
A Toronto —									
Première partie									
Syracuse	000000000—0	5	0						
Toronto	000012000—3	7	1						
Kircher et Prediger; Snyder et Devine.									

Deuxième partie

Syracuse . . . 100100101—4 6 1

Toronto . . . 000000010—1 9 2

Montgomery et Gilham; Fullerton, Reiss et Sanberg.

A Buffalo —

Eschbacher . . . 000000010—1 9 2

Les courses à Québec

Québec, 2. — Résultats complets des courses disputées hier après-midi, dernière matinée de la réunion. 100 mètres. — 1. O'Connell, 12 s. 2. O'Connell, 12 s. 3. O'Connell, 12 s. 4. O'Connell, 12 s. 5. O'Connell, 12 s. 6. O'Connell, 12 s. 7. O'Connell, 12 s. 8. O'Connell, 12 s. 9. O'Connell, 12 s. 10. O'Connell, 12 s. 11. O'Connell, 12 s. 12. O'Connell, 12 s. 13. O'Connell, 12 s. 14. O'Connell, 12 s. 15. O'Connell, 12 s. 16. O'Connell, 12 s. 17. O'Connell, 12 s. 18. O'Connell, 12 s. 19. O'Connell, 12 s. 20. O'Connell, 12 s. 21. O'Connell, 12 s. 22. O'Connell, 12 s. 23. O'Connell, 12 s. 24. O'Connell, 12 s. 25. O'Connell, 12 s. 26. O'Connell, 12 s. 27. O'Connell, 12 s. 28. O'Connell, 12 s. 29. O'Connell, 12 s. 30. O'Connell, 12 s. 31. O'Connell, 12 s. 32. O'Connell, 12 s. 33. O'Connell, 12 s. 34. O'Connell, 12 s. 35. O'Connell, 12 s. 36. O'Connell, 12 s. 37. O'Connell, 12 s. 38. O'Connell, 12 s. 39. O'Connell, 12 s. 40. O'Connell, 12 s. 41. O'Connell, 12 s. 42. O'Connell, 12 s. 43. O'Connell, 12 s. 44. O'Connell, 12 s. 45. O'Connell, 12 s. 46. O'Connell, 12 s. 47. O'Connell, 12 s. 48. O'Connell, 12 s. 49. O'Connell, 12 s. 50. O'Connell, 12 s. 51. O'Connell, 12 s. 52. O'Connell, 12 s. 53. O'Connell, 12 s. 54. O'Connell, 12 s. 55. O'Connell, 12 s. 56. O'Connell, 12 s. 57. O'Connell, 12 s. 58. O'Connell, 12 s. 59. O'Connell, 12 s. 60. O'Connell, 12 s. 61. O'Connell, 12 s. 62. O'Connell, 12 s. 63. O'Connell, 12 s. 64. O'Connell, 12 s. 65. O'Connell, 12 s. 66. O'Connell, 12 s. 67. O'Connell, 12 s. 68. O'Connell, 12 s. 69. O'Connell, 12 s. 70. O'Connell, 12 s. 71. O'Connell, 12 s. 72. O'Connell, 12 s. 73. O'Connell, 12 s. 74. O'Connell, 12 s. 75. O'Connell, 12 s. 76. O'Connell, 12 s. 77. O'Connell, 12 s. 78. O'Connell, 12 s. 79. O'Connell, 12 s. 80. O'Connell, 12 s. 81. O'Connell, 12 s. 82. O'Connell, 12 s. 83. O'Connell, 12 s. 84. O'Connell, 12 s. 85. O'Connell, 12 s. 86. O'Connell, 12 s. 87. O'Connell, 12 s. 88. O'Connell, 12 s. 89. O'Connell, 12 s. 90. O'Connell, 12 s. 91. O'Connell, 12 s. 92. O'Connell, 12 s. 93. O'Connell, 12 s. 94. O'Connell, 12 s. 95. O'Connell, 12 s. 96. O'Connell, 12 s. 97. O'Connell, 12 s. 98. O'Connell, 12 s. 99. O'Connell, 12 s. 100. O'Connell, 12 s. 101. O'Connell, 12 s. 102. O'Connell, 12 s. 103. O'Connell, 12 s. 104. O'Connell, 12 s. 105. O'Connell, 12 s. 106. O'Connell, 12 s. 107. O'Connell, 12 s. 108. O'Connell, 12 s. 109. O'Connell, 12 s. 110. O'Connell, 12 s. 111. O'Connell, 12 s. 112. O'Connell, 12 s. 113. O'Connell, 12 s. 114. O'Connell, 12 s. 115. O'Connell, 12 s. 116. O'Connell, 12 s. 117. O'Connell, 12 s. 118. O'Connell, 12 s. 119. O'Connell, 12 s. 120. O'Connell, 12 s. 121. O'Connell, 12 s. 122. O'Connell, 12 s. 123. O'Connell, 12 s. 124. O'Connell, 12 s. 125. O'Connell, 12 s. 126. O'Connell, 12 s. 127. O'Connell, 12 s. 128. O'Connell, 12 s. 129. O'Connell, 12 s. 130. O'Connell, 12 s. 131. O'Connell, 12 s. 132. O'Connell, 12 s. 133. O'Connell, 12 s. 134. O'Connell, 12 s. 135. O'Connell, 12 s. 136. O'Connell, 12 s. 137. O'Connell, 12 s. 138. O'Connell, 12 s. 139. O'Connell, 12 s. 140. O'Connell, 12 s. 141. O'Connell, 12 s. 142. O'Connell, 12 s. 143. O'Connell, 12 s. 144. O'Connell, 12 s. 145. O'Connell, 12 s. 146. O'Connell, 12 s. 147. O'Connell, 12 s. 148. O'Connell, 12 s. 149. O'Connell, 12 s. 150. O'Connell, 12 s. 151. O'Connell, 12 s. 152. O'Connell, 12 s. 153. O'Connell, 12 s. 154. O'Connell, 12 s. 155. O'Connell, 12 s. 156. O'Connell, 12 s. 157. O'Connell, 12 s. 158. O'Connell, 12 s. 159. O'Connell, 12 s. 160. O'Connell, 12 s. 161. O'Connell, 12 s. 162. O'Connell, 12 s. 163. O'Connell, 12 s. 164. O'Connell, 12 s. 165. O'Connell, 12 s. 166. O'Connell, 12 s. 167. O'Connell, 12 s. 168. O'Connell, 12 s. 169. O'Connell, 12 s. 170. O'Connell, 12 s. 171. O'Connell, 12 s. 172. O'Connell, 12 s. 173. O'Connell, 12 s. 174. O'Connell, 12 s. 175. O'Connell, 12 s. 176. O'Connell, 12 s. 177. O'Connell, 12 s. 178. O'Connell, 12 s. 179. O'Connell, 12 s. 180. O'Connell, 12 s. 181. O'Connell, 12 s. 182. O'Connell, 12 s. 183. O'Connell, 12 s. 184. O'Connell, 12 s. 185. O'Connell, 12 s. 186. O'Connell, 12 s. 187. O'Connell, 12 s. 188. O'Connell, 12 s. 189. O'Connell, 12 s. 190. O'Connell, 12 s. 191. O'Connell, 12 s. 192. O'Connell, 12 s. 193. O'Connell, 12 s. 194. O'Connell, 12 s. 195. O'Connell, 12 s. 196. O'Connell, 12 s. 197. O'Connell, 12 s. 198. O'Connell, 12 s. 199. O'Connell, 12 s. 200. O'Connell, 12 s. 201. O'Connell, 12 s. 202. O'Connell, 12 s. 203. O'Connell, 12 s. 204. O'Connell, 12 s. 205. O'Connell, 12 s. 206. O'Connell, 12 s. 207. O'Connell, 12 s. 208. O'Connell, 12 s. 209. O'Connell, 12 s. 210. O'Connell, 12 s. 211. O'Connell, 12 s. 212. O'Connell, 12 s. 213. O'Connell, 12 s. 214. O'Connell, 12 s. 215. O'Connell, 12 s. 216. O'Connell, 12 s. 217. O'Connell, 12 s. 218. O'Connell, 12 s. 219. O'Connell, 12 s. 220. O'Connell, 12 s. 221. O'Connell, 12 s. 222. O'Connell, 12 s. 223. O'Connell, 12 s. 224. O'Connell, 12 s. 225. O'Connell, 12 s. 226. O'Connell, 12 s. 227. O'Connell, 12 s. 228. O'Connell, 12 s. 229. O'Connell, 12 s. 230. O'Connell, 12 s. 231. O'Connell, 12 s. 232. O'Connell, 12 s. 233. O'Connell, 12 s. 234. O'Connell, 12 s. 235. O'Connell, 12 s. 236. O'Connell, 12 s. 237. O'Connell, 12 s. 238. O'Connell, 12 s. 239. O'Connell, 12 s. 240. O'Connell, 12 s. 241. O'Connell, 12 s. 242. O'Connell, 12 s. 243. O'Connell, 12 s. 244. O'Connell, 12 s. 245. O'Connell, 12 s. 246. O'Connell, 12 s. 247. O'Connell, 12 s. 248. O'Connell, 12 s. 249. O'Connell, 12 s. 250. O'Connell, 12 s. 251. O'Connell, 12 s. 252. O'Connell, 12 s. 253. O'Connell, 12 s. 254. O'Connell, 12 s. 255. O'Connell, 12 s. 256. O'Connell, 12 s. 257. O'Connell, 12 s. 258. O'Connell, 12 s. 259. O'Connell, 12 s. 260. O'Connell, 12 s. 261. O'Connell, 12 s. 262. O'Connell, 12 s. 263. O'Connell, 12 s. 264. O'Connell, 12 s. 265. O'Connell, 12 s. 266. O'Connell, 12 s. 267. O'Connell, 12 s. 268. O'Connell, 12 s. 269. O'Connell, 12 s. 270. O'Connell, 12 s. 271. O'Connell, 12 s. 272. O'Connell, 12 s. 273. O'Connell, 12 s. 274. O'Connell, 12 s. 275. O'Connell, 12 s. 276. O'Connell, 12 s. 277. O'Connell, 12 s. 278. O'Connell, 12 s. 279. O'Connell, 12 s. 280. O'Connell, 12 s. 281. O'Connell, 12 s. 282. O'Connell, 12 s. 283. O'Connell, 12 s. 284. O'Connell, 12 s. 285. O'Connell, 12 s. 286. O'Connell, 12 s. 287. O'Connell, 12 s. 288. O'Connell, 12 s. 289. O'Connell, 12 s. 290. O'Connell, 12 s. 291. O'Connell, 12 s. 292. O'Connell, 12 s. 293. O'Connell, 12 s. 294. O'Connell, 12 s. 295. O'Connell, 12 s. 296. O'Connell, 12 s. 297. O'Connell, 12 s. 298. O'Connell, 12 s. 299. O'Connell, 12 s. 300. O'Connell, 12 s. 301. O'Connell, 12 s. 302. O'Connell, 12 s. 303. O'Connell, 12 s. 304. O'Connell, 12 s. 305. O'Connell, 12 s. 306. O'Connell, 12 s. 307. O'Connell, 12 s. 308. O'Connell, 12 s. 309. O'Connell, 12 s. 310. O'Connell, 12 s. 311. O'Connell, 12 s. 312. O'Connell, 12 s. 313. O'Connell, 12 s. 314. O'Connell, 12 s. 315. O'Connell, 12 s. 316. O'Connell, 12 s. 317. O'Connell, 12 s. 318. O'Connell, 12 s. 319. O'Connell, 12 s. 320. O'Connell, 12 s. 321. O'Connell, 12 s. 322. O'Connell, 12 s. 323. O'Connell, 12 s. 324. O'Connell, 12 s. 325. O'Connell, 12 s. 326. O'Connell, 12 s. 327. O'Connell, 12 s. 328. O'Connell, 12 s. 329. O'Connell, 12 s. 330. O'Connell, 12 s. 331. O'Connell, 12 s. 332. O'Connell, 12 s. 333. O'Connell, 12 s. 334. O'Connell, 12 s. 335. O'Connell, 12 s. 336. O'Connell, 12 s. 337. O'Connell, 12 s. 338. O'Connell, 12 s. 339. O'Connell, 12 s. 340. O'Connell, 12 s. 341. O'Connell, 12 s. 342. O'Connell, 12 s. 343. O'Connell, 12 s. 344. O'Connell, 12 s. 345. O'Connell, 12 s. 346. O'Connell, 12 s. 347. O'Connell, 12 s. 348. O'Connell, 12 s. 349. O'Connell, 12 s. 350. O'Connell, 12 s. 351. O'Connell, 12 s. 352. O'Connell, 12 s. 353. O'Connell, 12 s. 354. O'Connell, 12 s. 355. O'Connell, 12 s. 356. O'Connell, 12 s. 357. O'Connell, 12 s. 358. O'Connell, 12 s. 359. O'Connell, 12 s. 360. O'Connell, 12 s. 361. O'Connell, 12 s. 362. O'Connell, 12 s. 363. O'Connell, 12 s. 364. O'Connell, 12 s. 365. O'Connell, 12 s. 366. O'Connell, 12 s. 367. O'Connell, 12 s. 368. O'Connell, 12 s. 369. O'Connell, 12 s. 370. O'Connell, 12 s. 371. O'Connell, 12 s. 372. O'Connell, 12 s. 373. O'Connell, 12 s. 374. O'Connell, 12 s. 375. O'Connell, 12 s. 376. O'Connell, 12 s. 377. O'Connell, 12 s. 378. O'Connell, 12 s. 379. O'Connell, 12 s. 380. O'Connell, 12 s. 381. O'Connell, 12 s. 382. O'Connell, 12 s. 383. O'Connell, 12 s. 384. O'Connell, 12 s. 385. O'Connell, 12 s. 386. O'Connell, 12 s. 387. O'Connell, 12 s. 388. O'Connell, 12 s. 389. O'Connell, 12 s. 390. O'Connell, 12 s. 391. O'Connell, 12 s. 392. O'Connell, 12 s. 393. O'Connell, 12 s. 394. O'Connell, 12 s. 395. O'Connell, 12 s. 396. O'Connell, 12 s. 397. O'Connell, 12 s. 398. O'Connell, 12 s. 399. O'Connell, 12 s. 400. O'Connell, 12 s. 401. O'Connell, 12 s. 402. O'Connell, 12 s. 403. O'Connell, 12 s. 404. O'Connell, 12 s. 405. O'Connell, 12 s. 406. O'Connell, 12 s. 407. O'Connell, 12 s. 408. O'Connell, 12 s. 409. O'Connell, 12 s. 410. O'Connell, 12 s. 411. O'Connell, 12 s. 412. O'Connell, 12 s. 413. O'Connell, 12 s. 414. O'Connell, 12 s. 415. O'Connell, 12 s. 416. O'Connell, 12 s. 417. O'Connell, 12 s. 418. O'Connell, 12 s. 419. O'Connell, 12 s. 420. O'Connell, 12 s. 421. O'Connell, 12 s. 422. O'Connell, 12 s. 423. O'Connell, 12 s. 424. O'Connell, 12 s. 425. O'Connell, 12 s. 426. O'Connell, 12 s. 427. O'Connell, 12 s. 428. O'Connell, 12 s. 429. O'Connell, 12 s. 430. O'Connell, 12 s. 431. O'Connell, 12 s. 432. O'Connell, 12 s. 433. O'Connell, 12 s. 434. O'Connell, 12 s. 435. O'Connell, 12 s. 436. O'Connell, 12 s. 437. O'Connell, 12 s. 438. O'Connell, 12 s. 439. O'Connell, 12 s. 440. O'Connell, 12 s. 441. O'Connell, 12 s. 442. O'Connell, 12 s. 443. O'Connell, 12 s. 444. O'Connell, 12 s. 445. O'Connell, 12 s. 446. O'Connell, 12 s. 447. O'Connell, 12 s. 448. O'Connell, 12 s. 449. O'Connell, 12 s. 450. O'Connell, 12 s. 451. O'Connell, 12 s. 452. O'Connell, 12 s. 453. O'Connell, 12 s. 454. O'Connell, 12 s. 455. O'Connell, 12 s. 456. O'Connell, 12 s. 457. O'Connell, 12 s. 458. O'Connell, 12 s. 459. O'Connell, 12 s. 460. O'Connell, 12 s. 461. O'Connell, 12 s. 462. O'Connell, 12 s. 463. O'Connell, 12 s. 464. O'Connell, 12 s. 465. O'Connell, 12 s. 466. O'Connell, 12 s. 467. O'Connell, 12 s. 468. O'Connell, 12 s. 469. O'Connell, 12 s. 470. O'Connell, 12 s. 471. O'Connell, 12 s. 472. O'Connell, 12 s. 473. O'Connell, 12 s. 474. O'Connell, 12 s. 475. O'Connell, 12 s. 476. O'Connell, 12 s. 477. O'Connell, 12 s. 478. O'Connell, 12 s. 479. O'Connell, 12 s. 480. O'Connell, 12 s. 481. O'Connell, 12 s. 482. O'Connell, 12 s. 483. O'Connell, 12 s. 484. O'Connell, 12 s. 485. O'Connell, 12 s. 486. O'Connell, 12 s. 487. O'Connell, 12 s. 488. O'Connell, 12 s. 489. O'Connell, 12 s. 490. O'Connell, 12 s. 491. O'Connell, 12 s. 492. O'Connell, 12 s. 493. O'Connell, 12 s. 494. O'Connell, 12 s. 495. O'Connell, 12 s. 496. O'Connell, 12 s. 497. O'Connell, 12 s. 498. O'Connell, 12 s. 499. O'Connell, 12 s. 500. O'Connell, 12 s. 501. O'Connell, 12 s. 502. O'Connell, 12 s. 503. O'Connell, 12 s. 504. O'Connell, 12 s. 505. O'Connell, 12 s. 506. O'Connell, 12 s. 507. O'Connell, 12 s. 508. O'Connell, 12 s. 509. O'Connell, 12 s. 510. O'Connell, 12 s. 511. O'Connell, 12 s. 512. O'Connell, 12 s. 513. O'Connell, 12 s. 514. O'Connell, 12 s. 515. O'Connell, 12 s. 516. O'Connell, 12 s. 517. O'Connell, 12 s. 518. O'Connell, 12 s. 519. O'Connell, 12 s. 520. O'Connell, 12 s. 521. O'Connell, 12 s. 522. O'Connell, 12 s. 523. O'Connell, 12 s. 524. O'Connell, 12 s. 525. O'Connell, 12 s. 526. O'Connell, 12 s. 527. O'Connell, 12 s. 528. O'Connell, 12 s. 529. O'Connell, 12 s. 530. O'Connell, 12 s. 531. O'Connell, 12 s. 532. O'Connell, 12 s. 533. O'Connell, 12 s. 534. O'Connell, 12 s. 535. O'Connell, 12 s. 536. O'Connell, 12 s. 537. O'Connell, 12 s. 538. O'Connell, 12 s. 539. O'Connell, 12 s. 540. O'Connell, 12 s. 541. O'Connell, 12 s. 542. O'Connell, 12 s. 543. O'Connell, 12 s. 544. O'Connell, 12 s. 545. O'Connell, 12 s. 546. O'Connell, 12 s. 547. O'Connell, 12 s. 548. O'Connell, 12 s. 549. O'Connell, 12 s. 550. O'Connell, 12 s. 551. O'Connell, 12 s. 552. O'Connell, 12 s. 553. O'Connell, 12 s. 554. O'Connell, 12 s. 555. O'Connell, 12 s. 556. O'Connell, 12 s. 557. O'Connell, 12 s. 558. O'Connell, 12 s. 559. O'Connell, 12 s. 560. O'Connell, 12 s. 561. O'Connell, 12 s. 562. O'Connell, 12 s. 563. O'Connell, 12 s. 564. O'Connell, 12 s. 565. O'Connell, 12 s. 566. O'Connell, 12 s. 567. O'Connell, 12 s. 568. O'Connell, 12 s. 569. O'Connell, 12 s. 570. O'Connell, 12 s. 571. O'Connell, 12 s. 572. O'Connell, 12 s. 573. O'Connell, 12 s. 574. O'Connell, 12 s. 575. O'Connell, 12 s. 576. O'Connell, 12 s. 577. O'Connell, 12 s. 578. O'Connell, 12 s. 579. O'Connell, 12 s. 580. O'Connell, 12 s. 581. O'Connell, 12 s. 582. O'Connell, 12 s. 583. O'Connell, 12 s. 584. O'Connell, 12 s. 585. O'Connell, 12 s. 586. O'Connell, 12 s. 587. O'Connell, 12 s. 588. O'Connell, 12 s. 589. O'Connell, 12 s. 590. O'Connell, 12 s. 591. O'Connell, 12 s. 592. O'Connell, 12 s. 593. O'Connell, 12 s. 594. O'Connell, 12 s. 595. O'Connell, 12 s. 596. O'Connell, 12 s. 597. O'Connell, 12 s. 598. O'Connell, 12 s. 599. O'Connell, 12 s. 600. O'Connell, 12 s. 601. O'Connell, 12 s. 602. O'Connell, 12 s. 603. O'Connell, 12 s. 604. O'Connell, 12 s. 605. O'Connell, 12 s. 606. O'Connell, 12 s. 607. O'Connell, 12 s. 608. O'Connell, 12 s. 609. O'Connell, 12 s. 610. O'Connell, 12 s. 611. O'Connell, 12 s. 612. O'Connell, 12 s. 613. O'Connell, 12 s. 614. O'Connell, 12 s. 615. O'Connell, 12 s. 616. O'Connell, 12 s. 617. O'Connell, 12 s. 618. O'Connell, 12 s. 619. O'Connell, 12 s. 620. O'Connell, 12 s. 621. O'Connell, 12 s. 622. O'Connell, 12 s. 623. O'Connell, 12 s. 624. O'Connell, 12 s. 625. O'Connell, 12 s. 626. O'Connell, 12 s. 627. O'Connell, 12 s. 628. O'Connell, 12 s. 629. O'Connell, 12 s. 630. O'Connell, 12 s. 631. O'Connell, 12 s. 632. O'Connell, 12 s. 633. O'Connell, 12 s. 634. O'Connell, 12 s. 635. O'Connell, 12 s. 636. O'Connell, 12 s. 637. O'Connell, 12 s. 638. O'Connell, 12 s. 639. O'Connell, 12 s. 640. O'Connell, 12 s. 641. O'Connell, 12 s. 642. O'Connell, 12 s. 643. O'Connell, 12 s. 644. O'Connell, 12 s. 645. O'Connell, 12 s. 646. O'Connell, 12 s. 647. O'Connell, 12 s. 648. O'Connell, 12 s. 649. O'Connell, 12 s. 650. O'Connell, 12 s. 651. O'Connell, 12 s. 652. O'Connell, 12 s. 653. O'Connell, 12 s. 654. O'Connell, 12 s. 655. O'Connell, 12 s. 656. O'Connell, 12 s. 657. O'Connell, 12 s. 658. O'Connell, 12 s. 659. O'Connell, 12 s. 660. O'Connell, 12 s. 661. O'Connell, 12 s. 662. O'Connell, 12 s. 663. O'Connell, 12 s. 664. O'Connell, 12 s. 665. O'Connell, 12 s. 666. O'Connell, 12 s. 667. O'Connell, 12 s. 668. O'Connell, 12 s. 669. O'Connell, 12 s. 670. O'Connell, 12 s. 671. O'Connell, 12 s. 672. O'Connell, 12 s. 673. O'Connell, 12 s. 674. O'Connell, 12 s. 675. O'Connell, 12 s. 676. O'Connell, 12 s. 677. O'Connell, 12 s. 678. O'Connell, 12 s. 679. O'Connell, 12 s. 680. O'Connell, 12 s. 681. O'Connell, 12 s. 682. O'Connell, 12 s. 683. O'Connell, 12 s. 684. O'Connell, 12 s. 685. O'Connell, 12 s. 686. O'Connell, 12 s. 687. O'Connell, 12 s. 688. O'Connell, 12 s. 689. O'Connell, 12 s. 690. O'Connell, 12 s. 691. O'Connell, 12 s. 692. O'Connell, 12 s. 693. O'Connell, 12 s. 694. O'Connell, 12 s. 695. O'Connell, 12 s. 696. O'Connell, 12 s. 697. O'Connell, 12 s. 698. O'Connell, 12 s. 699. O'Connell, 12 s. 700. O'Connell, 12 s. 701. O'Connell, 12 s. 702. O'Connell, 12 s. 703. O'Connell, 12 s. 704. O'Connell, 12 s. 705. O'Connell, 12 s. 706. O'Connell, 12 s. 707. O'Connell, 12 s. 708. O'Connell, 12 s. 709. O'Connell, 12 s. 710. O'Connell, 12 s. 711. O'Connell, 12 s. 712. O'Connell, 12 s. 713. O'Connell, 12 s. 714. O'Connell, 12 s. 715. O'Connell, 12 s. 716. O'Connell, 12 s. 717. O'Connell, 12 s. 718. O'Connell, 12 s. 719. O'Connell, 12 s. 720. O'Connell, 12 s. 721. O'Connell, 12 s. 722. O'Connell, 12 s. 723. O'Connell, 12 s. 724. O'Connell, 12 s. 725. O'Connell, 12 s. 726. O'Connell, 12 s. 727. O'Connell, 12 s. 728. O'Connell, 12 s. 729. O'Connell, 12 s. 730. O'Connell, 12 s. 731. O'Connell, 12 s. 732. O'Connell, 12 s. 733. O'Connell, 12 s. 734. O'Connell, 12 s. 735. O'Connell, 12 s. 736. O'Connell, 12 s. 737. O'Connell, 12 s. 738. O'Connell, 12 s. 739. O'Connell, 12 s. 740. O'Connell, 12 s. 741. O'Connell, 12 s. 742. O'Connell, 12 s. 743. O'Connell, 12 s. 744. O'Connell, 12 s. 745. O'Connell, 12 s. 746. O'Connell, 12 s. 747. O'Connell, 12 s. 748. O'Connell, 12 s. 749. O'Connell, 12 s. 750. O'Connell, 12 s. 751. O'Connell, 12 s. 752. O'Connell, 12 s. 753. O'Connell, 12 s. 754. O'Connell, 12 s. 755. O'Connell, 12 s. 756. O'Connell, 12 s. 757. O'Connell, 12 s. 758. O'Connell, 12 s. 759. O'Connell, 12 s. 760. O'Connell, 12 s. 761. O'Connell, 12 s. 762. O'Connell, 12 s. 763. O'Connell, 12 s. 764. O'Connell, 12 s. 765. O'Connell, 12 s. 766. O'Connell, 12 s. 767. O'Connell, 12 s. 768. O'Connell, 12 s. 769. O'Connell, 12 s. 770. O'Connell, 12 s. 771. O'Connell, 12 s. 772. O'Connell, 12 s. 773. O'Connell, 12 s. 774. O'Connell, 12 s. 775. O'Connell, 12 s. 776. O'Connell, 12 s. 777. O'Connell, 12 s. 778. O'Connell, 12 s. 779. O'Connell, 12 s. 780. O'Connell, 12 s. 781. O'Connell, 12 s. 782. O'Connell, 12 s. 783. O'Connell, 12 s. 784. O'Connell, 12 s. 785. O'Connell, 12 s. 786. O'Connell, 12 s. 787. O'Connell, 12 s. 788. O'Connell, 12 s. 789. O'Connell, 12 s. 790. O'Connell, 12 s. 791. O'Connell, 12 s. 792. O'Connell, 12 s. 793. O'Connell, 12 s. 794. O'Connell, 12 s. 795. O'Connell, 12 s. 796. O'Connell, 12 s. 797. O'Connell, 12 s. 798. O'Connell, 12 s. 799. O'Connell, 12 s. 800. O'Connell, 12 s. 801. O'Connell, 12 s. 802. O'Connell, 12 s. 803. O'Connell, 12 s. 804. O'Connell, 12 s. 805. O'Connell, 12 s. 806. O'Connell, 12 s. 807. O'Connell, 12 s. 808. O'Connell, 12 s. 809. O'Connell, 12 s. 810. O'Connell, 12 s. 811. O'Connell, 12 s. 812. O'Connell, 12 s. 813. O'Connell, 12 s. 814. O'Connell, 12 s. 815. O'Connell, 12 s. 816. O'Connell, 12 s. 817. O'Connell, 12 s. 818. O'Connell, 12 s. 819. O'Connell, 12 s. 820. O'Connell, 12 s. 821. O'Connell, 12 s. 822. O'Connell, 12 s. 823. O'Connell, 12 s. 824. O'Connell, 12 s. 825. O'Connell, 12 s. 826. O'Connell, 12 s. 827. O'Connell, 12 s. 828. O'Connell, 12 s. 829. O'Connell, 12 s. 830. O'Connell, 12 s. 831. O'Connell, 12 s. 832. O'Connell, 12 s. 833. O'Connell, 12 s. 834. O'Connell, 12 s. 835. O'Connell, 12 s. 836. O'Connell, 12 s. 837. O'Connell, 12 s. 838. O'Connell, 12 s. 839. O'Connell, 12 s. 840. O'Connell, 12 s. 841. O'Connell, 12 s. 842. O'Connell, 12 s. 843. O'Connell, 12 s. 844. O'Connell, 12 s. 845. O'Connell, 12 s. 846. O'Connell, 12 s. 847. O'Connell, 12 s. 848. O'Connell, 12 s. 849. O'Connell, 12 s. 850. O'Connell, 12 s. 851. O'Connell, 12 s. 852. O'Connell, 12 s. 853. O'Connell, 12 s. 854. O'Connell, 12 s. 855. O'Connell, 12 s. 856. O'Connell, 12 s. 857. O'Connell, 12 s. 858. O'Connell, 12 s. 859. O'Connell, 12 s. 860. O'Connell, 12 s. 861. O'Connell, 12 s. 862. O'Connell, 12 s. 863. O'Connell, 12 s.

Rochester	03033140—14	17	1	nion du "Quebec Hunt Club".
Buffalo	01220001—6	8	2	PREMIERE COURSE, à réclamer.
Blake et Mattox; Gordonnier, Reddy, Werre et Bengough.				mer, 8300, 3 ans et plus, 6 furlongs.
A Reading —				1 Pewauncue, 113. Hinchy, \$4.50.
Baltimore	020120020—7	10	1	3.20 et 2.70; 2 Golden Bed 113.
Reading	000003000—3	6	1	Dennier, 86.90, 4.40; 3 Tony Bed 113.
A Reading —				105, Glass, 3.90; Temps 1.17 1-5.
A Reading —				105, Glass, 3.90; Temps 1.17 1-5.

A. Thomas, Frank et Lefter; Miss Ouri, Diocletian, Spirit o									
Loris et Johnson. France, Tom Jones ont aussi cou									

Le baseball à Montréal

LA LIGUE DU PARC ATWATER ET LA LIGUE DE LA CITE.

La Ligue de baseball du Parc Atwater et la Ligue de la Cité nous promettent de grandes exhibitions pour aujourd'hui et dimanche. Deux parties seront jouées cet après-midi au Parc Atwater, deux autres dimanche à Maisonneuve et deux autres au terrain de Shamrock. Le programme pour ces deux jours est le suivant:

Après-midi, au Parc Atwater: 2 heures—Crescent vs Athlétique. 4 heures—Indiens vs Saint-Arsène.

Dimanche, Ligue de la Cité: 1.30—Saint-Arsène vs Lachine. 3.30—Métropole vs Crescent. Au Shamrock: 1.30—Athlétique vs Royal-Canadien. 3.30—Saint-Henri vs Indiens.

Le Syndicat, qui se trouve en tête de la Ligue avec l'Athlétique, aura une tâche extrêmement dure dimanche car il lui faudra faire face au club de Norman Moffat qui possède une équipe de première force. Si le Syndicat peut triompher dimanche, il aura accompli un glorieux exploit. L'Athlétique paraît avoir une tâche facile, mais le baseball est le sport des surprises et il ne faudrait pas croire que le Royal Canadien est battu d'avance.

Le Saint-Arsène et la Lachine se livreront sûrement une lutte excitante au terrain du National, de même que le Métropole et le Crescent, deux clubs d'égale force.

Les courses à Québec

Québec, 2. — Résultats complets des courses disputées hier après-midi, dernière matinée de la réunion du "Quebec Hunt Club".

Première COURSE, à réclamer, 8300, 3 ans et plus, 6 furlongs: 1 Pawauke, 113, Hinchy, 34.50; 2 et 3: 2 Golden Red 113, Denier, 86.90, 4.40; 3 Tony Beau, 105, Glass, 3.90; Temps 1:17 1-5. Miss Ourl, Diocletian, Spirit of France, Tom Jones ont aussi couru.

Cet après-midi les coureurs feront leur rentrée au Parc Delorimier et on s'attend à du beau sport, car il n'y a jamais eu tant de pur sang à Montréal et les inscriptions ne manquent pas. Les épreuves d'aujourd'hui ont obtenu en tout quatre-vingt-neuf inscriptions, ce qui prouve que le Montreal Driving Club aura tout le matériel nécessaire pour faire sa réunion.

L'hippodrome de la partie Est a revêtu une toilette toute neuve. Tout a été peinturé de blanc, ce qui donne un magnifique coup d'oeil.



Cette chronique est sous la direction de M. J.-O. Roby, 103, rue Saint-Jérôme, Montréal, à qui toutes communications devront être adressées.

ARTICLE PREMIER

Rien de plus approprié à mettre sous les yeux des débutants, qu'un diagramme chiffré, qui expliquera d'une manière très précise, la notation en usage, et la manière de poser le damier pour ensuite y placer les pièces.

Le lecteur tiendra compte que pour l'intelligence du texte on se sert des cases blanches, mais sur son damier elles deviennent noires; il remarquera aussi que la plus longue rangée diagonale de cases noires part de sa gauche.

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30
31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42
43	44	45	46	47	48
49	50	51	52	53	54
55	56	57	58	59	60
61	62	63	64	65	66
67	68	69	70	71	72

53-8-14-42-16-2
xA couru pour Grenier dans la 11ème.

INDIENS									
Ab.	R.	H.	Po.	A.	E.				
Conlin, ss.	6	0	0	3	5				
Starke, 2b.	6	1	2	5	9				
F. Delisle, lf.	6	2	3	5	0				
McGinnis, 1b.	6	1	2	2	0				
Mullen, c.	5	1	0	3	1				
Flaven, 3b.	6	0	2	1	4				
Justin, p.	5	0	1	0	6				
Johnson, cf.	5	0	0	3	0				
Brown, rf.	3	0	0	0	0				
xxMaxwellBz.	1	0	1	0	0				
xxMaxwell.	1	0	0	0	0				
Ryan, rf.	1	0	0	0	0				

A M. le Dr l'Archevêque: — Des diagrammes vous ont été adressés tel que demandé, et vous prie de croire que je serai très honoré de votre collaboration.

C'est le 10 courant, à Rosemere, qu'aura lieu l'excursion annuelle de la Ligue. Une invitation est faite à chacun de venir grossir le nombre des excursionnistes. Un programme très chargé pour la circonstance est préparé. Sachant que vous n'êtes pas des bavards, je vais vous en donner quelques items. Mais ne le dites pas à personne.

10. Grande rencontre entre deux équipes choisies sur le terrain entre les joueurs de Montréal et ceux des campagnes environnantes de Rosemere.

Un très long programme de courses et de jeux et de magnifiques prix.

Une surprise!!!

LE VOYAGE A TROIS-RIVIERES

La belle initiative qu'a prise MM. St-Maurice, Bleau et Labrecque, en organisant des voyages durant l'été pour visiter et rencontrer nos amis des villes de la province, a été couronnée d'un franc succès, si on en juge par l'excursion à Trois-Rivières, de dimanche dernier. Environ une douzaine de Montréalais sont allés croiser le fer avec nos confrères Trifluviens et sans trop haut élever la voix, disons qu'ils sont revenus avec les honneurs.

Les amateurs suivants prirent part à cette première excursion: C.-E. St-Maurice, J.-A. Bleau, W. Labrecque, R. Dussault, notaire J. Beaulieu, P. Maheux, H. Baillargeon, L. Dussault, F. Gervais et quelques autres.

Je recommande aux lecteurs d'aujourd'hui le coup en jouant de M. Ed. Augier, il est très joli et servira d'étude pour les débutants.

Je n'ai pas encore reçu de solutions aux 4 problèmes de samedi dernier. Nos oedipiens ont-ils failli à la tâche? A cause de la température accablante sans doute.

DEUXIEME COURSE, à réclamer, 8300, 3 ans et plus, 6 furlongs: 1 Olive James 112, Laferty, 89.40, 2.95 et 2.40; 2 Yukon 104, Boganowski 82.70 et 2.30; 3 Dixie Flyer 104, Howard, 82.55. Temps 1:17. Seven Seas, Mary Mallon ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, à réclamer, 8300, 3 ans et plus, 6 furlongs: 1 Olive James 112, Laferty, 89.40, 2.95 et

LE
COIN
DES
JEUNES

A L'ORÉE DU BOIS



Causerie de la tante

En marge du dernier concours, vous me permettez bien, chers petits amis qui, pour la plupart, avez accompagné vos essais de demandes de conseils au sujet de vos lectures, de vous répondre ici, d'une manière générale ? Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question des lectures, et même soyez assurés que tante Annette sera toujours prête à vous donner les renseignements et les indications que vous lui demanderez relativement à ce sujet. Ne traitons aujourd'hui, qu'une seule des questions posées.

"Puis-je employer plus d'une heure à la lecture ?" Certainement, chers amis, du moment que vous avez le temps à votre disposition et que vous ne vous absorbez pas dans la lecture d'un volume au détriment de l'aide que vous devez apporter à vos bons parents, et qu'il n'y a pas préjudice pour votre santé. Mais cette heure, ces heures que vous passez en tête à tête avec vos auteurs préférés, il ne faudrait pas qu'elles fussent inutiles à la formation de votre esprit et de votre cœur. Il ne faut pas lire seulement pour passer agréablement le temps, mais pour qui sait la bien faire, la lecture est un excellent facteur d'instruction, voire même d'éducation. Donc, vous voulez que les causeries, avec nos bons écrivains vous soient utiles ? Alors, lisez lentement, notez au passage les pensées qui vous auront frappées ; faites-en un recueil, relisez-les aux moments de loisir ; vous enrichirez ainsi votre vocabulaire littéraire et vous aurez ensuite plus de facilité à faire les travaux ou les analyses qu'on vous donnera au collège ou au pensionnat. D'ailleurs, cette habitude de prendre des notes de lectures, vous avez dû l'acquiescer sous la direction de vos professeurs, mais si vous étiez tentés de la mettre de côté durant les vacances, de grâce, ne la faites pas. Vous vous priverez d'une mine abondante et utile pour l'avenir prochain et lointain. L'essentiel n'est pas de lire beaucoup de volumes, ce qui importe c'est de lire pour vous instruire et de bien graver dans votre mémoire les pensées de vos auteurs.

Il est bien compris sans doute qu'il ne s'agit que d'ouvrages à la portée de votre âge, et dont vos parents ou vos maîtres ont eux-mêmes choisi les titres, car rien ne ferait plus de peine à votre tante que d'apprendre que l'un ou l'autre de ses neveux ou nièces fit des lectures suspectes.

Tante ANNETTE.

Note. — On est prié de lire dans la dernière causerie "des oncles et des tantes" au lieu des oncles, et "que vous soyez ou non revenus convertis de laurier" et non que vous soyez au moins, comme nous ont fait dire les typographes.

COURRIER

"Fernande." — J'ai communiqué votre lettre à qui de droit. Je suis heureuse de votre succès, chère petite, et en attendant le plaisir de vous relire, je vous souhaite de joyeuses vacances.

"Furet." — Avec quelle joie je vous ai retrouvée, "petite déserteur" ! Je pardonne facilement votre retard cependant : vos raisons sont excellentes qui l'expliquent. Félicitations bien cordiales pour les beaux succès obtenus. N'est-ce pas que vous êtes bien payée de votre application constante, chère petite amie ? Le "oui" que vous espérez, chère nièce, je vous le dis de grand cœur, soyez-en sûre... et puis consolez-vous, vous ne serez pas encore l'aimée ; donc, vous êtes toujours ici chez vous et vous revendrez souvent, n'est-ce pas ? La petite sœur reviendra et vous gâtera tant de joie, alors ?... Merci pour vos vœux si sincères et que le bon Dieu est à faire se réaliser actuellement. Les "cousins" et "cousines" du coin recevront avec joie notre affectueux bonjour. Tante vous dit : "Au revoir."

Charles-Henri P. — Votre lettre a été reçue avec plaisir. "La reconnaissance attire le bienfait" : je souhaite que cette maxime se réalise pour vous, gentil neveu. Au revoir.

"Geneviève." — Votre "pago de journal" a été lu avec plaisir. Et votre gentille missive, donc. En attendant... Affections à tous et à toutes, pour certaine "fleuriste" que ma connaissance, en particulier, a blâmée.

"Graziella." — Je comprends votre admiration, chère petite, d'autant plus que la veille, j'avais même le bonheur d'accomplir ce pieux pèlerinage. Si c'était été le même jour, j'aurais eu le plaisir de connaître une chère petite nièce... Que les vacances lui soient bonnes en attendant, et qu'elle revienne de temps à autre causer avec tante qui l'aime bien.

"Pauline D." — Cet honneur était mérité, chère petite, et je vous souhaite de nouveaux succès. Au revoir, gentille nièce.

"Violette." — Vous poussez trop loin la justification de votre nom, chère petite : il faut avoir plus confiance en soi que cela, en s'appuyant sur Dieu, bien entendu. Vous avez eu grand tort de vous croire incapable de concourir avec des compagnons et compagnes de votre âge. Je vous attends au prochain exercice littéraire de septembre, et pas d'indécision cette fois ; autrement tante vous gronderait bien fort. Nom une petite, vous n'avez pas d'homonymie. A bientôt, chère nièce.

"Eliane." — Merci pour le gracieux envoi, et revenez toujours au "coin" où vous êtes toujours chez vous. Au revoir, gentille nièce.

"Fleuriste." — Bonjours affectueux à ma chère petite "nièce".

POUR LES FILLETES

Dessus de plateau ou tapis de table.



Les fleurs qui ornent la corbeille seront en broderie anglaise, les feuilles au plumetis, les tiges au point de cordonnet.

Les pétales des roses aux quatre coins du tapis seront exécutés moitié plumetis, moitié sablé, afin d'alléger un peu la broderie. Le contour des feuilles est exécuté au point de cordonnet. La tige qui relie ce bouquet de roses se brodera comme les baguettes du corps du panier, et les épines, très fines, au point de cordonnet.

Notre concours

MON AUTEUR PREFERE

Mes connaissances ne s'étendent pas très loin au point de vue d'ouvrages classiques, historiques ou scientifiques que font nos auteurs nationaux sur la littérature canadienne-française ; je ne me permettrai donc pas de faire une critique littéraire.

Le genre que je connais le plus est l'histoire, et mon historien préféré est sans contredit Thomas Chabais.

Dans toutes les œuvres de cet écrivain, j'ai apprécié son amour de la justice et de l'impartialité ; il cherche plutôt à montrer le bon côté d'un homme que le mauvais. Les documents authentiques qu'il possède font qu'on aime à lire son histoire, parce qu'on sait que les faits sont vrais.

A cela s'ajoutent une pureté de style sans égale, des phrases bien tournées, il passe d'un ordre d'idées à un autre d'une manière toute naturelle ; ses phrases sont élégantes et son style facile à comprendre ; on sent dans ses écrits une inspiration littéraire peu commune. Après avoir lu quelques pages de son histoire du Canada, on est plus instruit, plus connaissant, et l'on s'estonne de voir que l'on s'est amusé tout en étudiant un sujet qui nous

aurait ennuyé et peut-être dégoûté chez un autre auteur.

Si j'ai l'admiration comme écrivain, je ne l'admire pas moins comme orateur : sa parole est claire, vivace, éloquent, elle pénètre au cœur et sait toucher les cordes sensibles et les sentiments généreux.

Il y a quelques mois, il prononça au sénat un discours, si éloquent, si touchant contre le divorce, que cette loi fut rejetée, alors qu'il semblait certain qu'elle passerait. Mgr bruchési a dit : "Un tel discours suffit pour illustrer un homme."

Il est auteur de l'histoire habillée de deux volumes sur la domination anglaise ; il est sénateur, membre du conseil de l'instruction publique et professeur d'histoire à l'Université Laval de Québec. Il est admiré de tous parce que c'est un savant, un catholique sincère et un bon patriote.

M. COUPAL, 15 ans, Académie Saint-Joseph, 265, rue Desery, Montréal.

MON AUTEUR FAVORI

Combien y a-t-il d'auteurs ? Je ne peux vous en donner le nombre car il serait trop difficile à trouver. Parmi tous ces écrivains, ma préférence va à un grand orateur sachant instruire et éclairer le peuple, bon écrivain et directeur habile d'un journal instructif et sérieux : c'est M. Henri Bourassa ; un catholique sincère et un patriote ardent.

Cet auteur a écrit plusieurs livres sur des questions d'actualité ; il s'est nommé protecteur de la religion en écrivant : "Le Pape arbitre de la paix". Dans tous ses livres, quels qu'ils soient, il a toujours cherché le bien de ses compatriotes. Dans le "Canada apostolique", il nous fait connaître l'esprit vraiment apostolique qu'anime nos apôtres canadiens. Que de conférences il a faites pour protéger notre belle et glorieuse langue française et réveiller en nous le patriotisme et l'amour de la religion.

N'est-ce pas Henri Bourassa qui est le directeur du *Devoir*, ce journal qui a la meilleure des devises : "Fais ce que dois". Ce journal franc, droit, loyal envers tous ne sert-il pas à combattre pour le triomphe des droits du Canadien ? N'est-ce pas lui qui traite, selon la vérité, de nos principaux hommes politiques pour intéresser le public ? Oui, c'est sur ce papier qu'on puise tout ce que l'on veut. C'est dans le *Devoir* que tante Annette nous donne les noms des glorieux gagnants aux concours dont les titres sont si ingénieusement choisis.

René LECLERC, 334, Joliette, Montréal.

Essai littéraire

APRES-MIDI D'ETE

Il faisait chaud et après délibérations, notre assemblée décida de se rendre sur la galerie, où il y avait de l'ombre et du vent. C'était bien le meilleur endroit que nous pouvions choisir.

L'assemblée comprenait cinq filles et deux garçons. Les aînés pouvaient avoir dix-sept et dix-huit ans et le bébé trois. Tout ce petit monde était plein de vie, de gaieté et de malice. Chacun s'installa et se mit à travailler ou à s'amuser.

Louise lutinait la petite Paulette qui prenait sa revanche en disant : "Veux-tu me laisser la paix tranquille ?" Marguerite et Hélène brodaient tout en répondant aux multiples questions de Renée, qui, assise sur le bras de la galerie, se faisait avec amour, un gros poteau, son unique sûreté. Albert et Maurice se réamusaient à des jeux d'aéroplanes qui avaient subi de graves dommages, les uns en tombant trop brusquement du ciel bleu et les autres en coulant au fond du petit lac.

Maman vint nous rejoindre et nous cautions en sentant avec délices, la brise rafraîchissante et douce.

Notre plaisir n'était pas du tout de Renée qui tourmentait depuis quelque temps : "Voulez-vous venir jouer à la cachette ? Il est trois heures presque et l'après-midi va se passer sans que nous fassions un peu ! Vous ne voulez jamais jouer vous autres ?" — "Mais il fait trop chaud pour courir !" — "Eh bien ! le premier trouve l'apprendra et personne ne courra !" — "C'est bon ! Qui veut chercher pour la première fois ?" — "Moi ! dit Albert, je vais compter jusqu'à cinquante. Dépêchez-vous ! 1, 2, 3, 4, 5,..."

Maurice grimpa vite dans un érable. Louise remonta sur la galerie et eut tôt fait de disparaître, dissimulée par la grande chaise de maman. Marguerite et Hélène se cachèrent en arrière des lilas, dans les Alpes, ce sont de grosses bûches de bois que nous appelons ainsi. Renée trouva une cachette entre le saule et la clôture et Paulette s'assit dans les marches de l'escalier.

46, 47, 48, 49, 50 ! Prêts ? J'y vais !

Albert fit au galop, le tour des allées et se dirigea vers... le saule. Renée était découverte. Elle n'en fut pas fâchée. "C'est moi qui vais l'apprendre, la cachette, la prochaine fois ! Maurice fut vite trouvé, car Albert sait que les érables sont les nids des "petits grimpeurs". Pendant qu'Albert cherchait et trouvait Renée dans l'allée, passant et repassant devant les lilas ; elle disait d'une petite voix coquine : "Je le dis pas ! Je le dis pas !" Son manège fut remarqué du chercheur qui avança la tête à travers les branches et vit Marguerite et Hélène. Louise fut trouvée la dernière et comme nous prenions goût au jeu, nous avons tous cherché l'un après l'autre.

Qu'il fait chaud ! Qu'il fait chaud ! Venez ici, enfants, j'ai quelque chose à vous dire. "C'était maman qui nous appelait. "Vous ne savez pas, papa a apporté de la crème, hier, et si les garçons veulent casser la glace, nous allons faire..." De la crème à la glace ! De la crème à la glace ! Une demi-heure après, vous au-

Suppression sans douleur des cors, des verrues, des oignons

Ne boitez pas plus longtemps, ne souffrez pas une heure de plus des cors. Le remède le plus ancien et le meilleur, celui qui depuis cinquante ans se révèle un véritable succès, extirpera vos cors en un instant. Le remède de Putnam pour l'extirpation sans douleur des cors et des verrues est le seul à employer. Refusez toute contrefaçon. 25 sous partout. (ann.)

riez aperçu les enfants bien tranquilles, mangeant quelque chose de très bon. Si vous aviez regardé plus longtemps, vous auriez peut-être vu le voisin et une petite voix dire : "Veux-tu que je t'aide, s'il vous plaît ?" — Ah oui ! merci ! C'était Paulette, petite personne un peu trop charitable pour sa voisine. GENEVIEVE.

L'UTILE ET L'AGREABLE

SOLUTIONS DES DEVINETTES

- 1—C'est de raser les murs.
- 2—Un jeu de cartes.
- 3—Préface (pré, face.)

Ont répondu aux questions de même qu'aux devinettes : Marie-Rose Durand, Louiseville ; J. Mézière, Napierville ; Marie-Margthe Dupont, Montréal ; Jeanne Lachance, Saint-Romain.

QUESTIONS A RESOUDRE

1—Justifiez, par un exemple, l'emploi du parti-près, ou de l'adjectif verbal *ennuyant* et par un autre, celui de l'adjectif *ennuyeux* ?

2—Comment s'appelaient les prêtres des gaulois ?

3—En quelle année et par qui fut fondée la Société Saint-Jean-Baptiste ?

PENSÉE

Dans les œuvres, il n'y a point de petits ouvriers. (Laure Conan). Envoi de Marie-Rose Cloutier, Worcester.

CONSEIL

En mettant un peu de soda à pâte sur certains fruits, au moment de les sucrer (rhubarbe, prunes), environ une demi-cuillerée à thé pour une pinte de fruits — et vous épargnez ainsi une quantité assez considérable de sucre.

CHOSSES ET AUTRES

Suspendre une bague. Faites tremper pendant quelques heures une aiguille de fil dans le'eau salée, et laissez-la sécher. Attachez une bague à l'une des extrémités de ce fil et suspendez-le au-dessus de la lumière d'une bougie ; le fil brûlera, mais la bague ne tombera pas.

Dans une église de la ville de L... une dame faisait la collecte pour les pauvres ; elle passe près d'un monsieur fort riche auquel, comme aux autres, naturellement, elle tend l'aumône. — Je n'ai rien, lui dit rudement l'avare. — Prenez, mon pauvre ami, lui répondit tranquillement la dame, en lui donnant le contenu de l'aumône, prenez, puisque je quête pour les pauvres.

Prévoir le temps est une question d'une importance énorme pour tout le monde.

Sans doute, dans une certaine mesure, on est averti par des détonations, venant des pays lointains, de l'arrivée des pluies ou des ouragans ; mais ces télégrammes ne sont pas à la disposition du public partout. En revanche, il y a maintenant des fils télégraphiques de tous côtés ; et ils donnent des indications précieuses. Si l'on entend un certain bruit, quand le vent ne les agite pas, on peut en conclure que des mauvais temps sont proches. Plus le son est aigu, plus la perturbation atmosphérique est proche.

L'explication de ce fait se trouve peut-être dans un phénomène connu qui est la vibration du sol lui-même, lorsque se produisent des dépressions considérables du baromètre, laquelle vibration terrestre se fait sentir à des centaines de kilomètres. En écoutant les fils télégraphiques, on peut donc obtenir un renseignement précieux.

Les animaux, avertis par leur instinct, sont aussi des indicateurs du temps. Doit-il pleuvoir, on en est averti par les ânes et les chevaux qui braient ou hennissent avec bruit. Les boeufs et les vaches sont agitées, aspirent l'air avec force, mugissent dans l'étable, lèchent les murs. En pareil cas, il est rare qu'il s'écoule 24 heures avant la pluie.

Coupon bon jusqu'au Samedi le 9 juillet

A inclure avec les réponses aux concours, et avec toutes les lettres à "Tante Annette".

Adressez : "Tante Annette", le DEVOIR, Montréal.

La fête des Belges

Les diverses sociétés belges de Montréal célébreront dimanche, le 24 juillet, la fête nationale de la Belgique. Le cortège se formera à la salle des Chevaliers de Colomb et se rendra à l'église Notre-Dame. On se dirigera ensuite au local de l'Union Belge, 1038 rue Sainte-Catherine Est.

Un parti ouvrier canadien

Toronto, 2. — Le deuxième congrès de la section ontarienne du parti ouvrier canadien a officiellement approuvé l'idée de la formation d'un parti ouvrier national canadien en vue d'unifier l'action des diverses organisations ouvrières aux prochaines élections fédérales.

OCCASIONS DU LUNDI

NOS MAGASINS FERMERONT A 6H. LE SAMEDI DURANT JUILLET ET AOUT

1200 COMPLETS LAVABLES POUR GARÇONS DE 3 A 14 ANS

Lot No 1 — pour garçons de 3 à 6 ans. Modèles Buster et Oliver Twist, en guingant de fantaisie ou en duck beige ou bleu. Une valeur de 1.59 pour

.98



Lot No 3 — pour garçons de 9 à 14 ans. Modèle Norfolk en grosse toile beige uni, gris uni ou gris de fantaisie. Valeur de 7.50 pour

5.95

Lot No 2 — pour garçons de 7, 8 et 9 ans. Modèle matelot avec culotte droite. Modèle matelot avec pantalon. Modèle Buster. En duck blanc avec collet bleu. En duck beige, gris ou gris et bleu. Valeurs de 2.50 à 3.00 pour

1.79

Au rez-de-chaussée.

CHEMISES ET FAUX-COLS POUR HOMMES

Chemises de Négligé

Très amples, rayures de couleur sur fond blanc ; manchettes souples. Encolures : 14 à 17½. Prix, chacune... .98

Faux-Cols Souples

Marque "Tocke" ; piqué ou mercerisé ; encolures : 14 à 17½. Régulier .35 et .40 pour... .19



Au rez-de-chaussée.

ARTICLES POUR GARÇONS

COSTUMES DE BAIN en lainne, modèle tout d'un morceau, pas de jupe, couleurs unies et de fantaisie ; poitrines : 24 à 34. Régulier 4.50 pour... .29



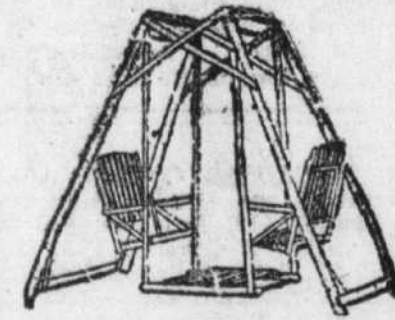
CHAPEAUX LAVABLES en toile blanche, champagne, bleue, etc. Prix, chacun... .29

Au rez-de-chaussée.

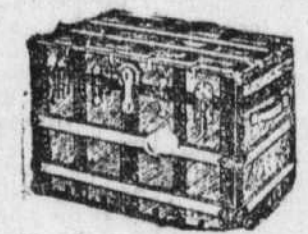
BALANÇOIRES

Sur montants peints en rouge, avec sièges finis naturel, pour 4 personnes. Prix

10.95



MALLES DE VOYAGE

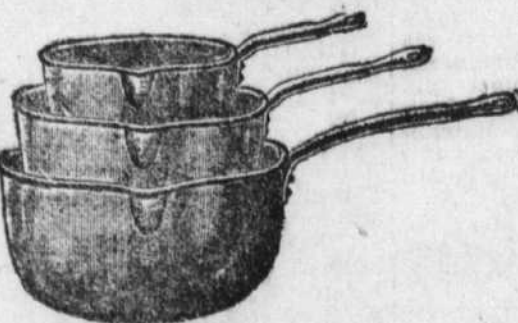


La plus grosse malle offerte pour le prix ; cette malle est recouverte en canevas imperméable et renforcée par des baguettes en bois dur. Dimensions :

32 pouces 6.95 36 pouces 8.50
34 pouces 7.75 40 pouces 9.50

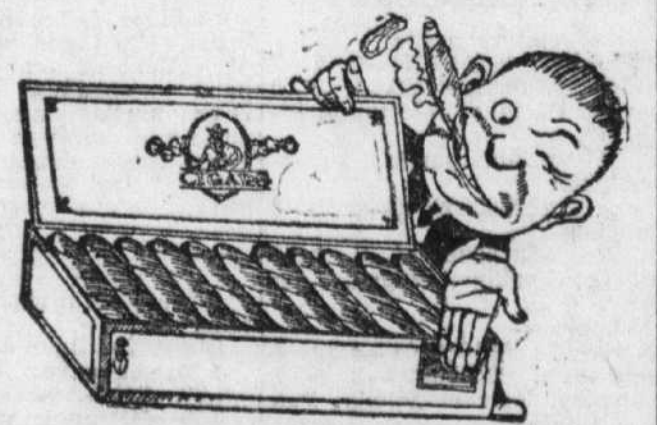
Au deuxième.

Ustensiles de Cuisine en Aluminium



Choix de : BAINS-MARIE, 1 pinte ; PERCOLATEURS A CAFE, capacité 6 tasses ; SÉRIES DE 3 CASSEROLES A BEC, 3-4, 1 et 1-2 pinte. Tant que le lot durera, chacun... 1.19 Pas de commandes par poste ni téléphone. Au sous-sol.

CIGARES



Le "Dandy", le meilleur de tous nos cigares (fort ou faible). Rég. 3.25 la boîte. Très spécial, lundi... 1.99 Au rez-de-chaussée.

PNEUS D'AUTOMOBILES



PNEUS antidérapants de première qualité, marque K & S, garantis pour 7,000 milles. Dimensions : 30 x 3½. Prix... 17.95 CHAMBRES A AIR, chacune... 1.95

Au deuxième.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

Rues Ste-Catherine, St-André et St-Christophe.

Tél. Est 8000